

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION 2015-2017

Août 2014

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	6
INTRODUCTION	9
1. PROCESSUS DE PREPARATION DU PSE	11
1.1. UN PROCESSUS FORMALISE ET PILOTE	11
1.2. UN PROCESSUS OUVERT	11
1.3. UN PROCESSUS ARTICULE SUR UN DIALOGUE SECTORIEL CONTINU	12
2. CONTEXTE	13
2.1. PRINCIPALES EVOLUTIONS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	13
2.2. CONTEXTE DE PREPARATION DU PSE2	15
2.3. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSE1	16
2.3.1. <i>Constructions scolaires</i>	16
2.3.2. <i>Alphabétisation et éducation non-formelle</i>	17
2.3.3. <i>Manuels scolaires</i>	17
2.3.4. <i>Formation initiale et certification des enseignants</i>	18
2.3.5. <i>Formation continue des enseignants</i>	19
2.3.6. <i>Disparités de genre</i>	21
2.3.7. <i>Evaluation des résultats des apprentissages</i>	22
2.3.8. <i>Gestion des ressources financières</i>	22
2.3.9. <i>Déconcentration et décentralisation</i>	23
2.3.10. <i>Gestion des ressources humaines</i>	23
2.3.11. <i>Statistiques et Suivi-Évaluation</i>	24
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PSE2	25
3.1. PRIORITES RETENUES POUR LE PSE2	25
3.2. POLITIQUES D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE L'EQUITE	26
3.2.1. <i>Accès et équité au préscolaire</i>	26
3.2.2. <i>Accès et équité au cycle primaire</i>	26
3.2.3. <i>Accès et équité au premier cycle secondaire : premiers pas vers l'éducation de base élargie</i>	28
3.2.4. <i>Accès et équité dans le second cycle du secondaire (lycée)</i>	28
3.2.5. <i>Accès et équité dans l'enseignement technique et la formation professionnelle</i>	29
3.2.6. <i>Accès et équité dans l'enseignement supérieur</i>	30
3.2.7. <i>Accès et équité en alphabétisation et éducation non formelle</i>	30
3.3. LES POLITIQUES D'AMELIORATION DE LA QUALITE	31
3.3.1. <i>La qualité au cycle préscolaire</i>	32
3.3.2. <i>La qualité au cycle primaire</i>	32
3.3.3. <i>La qualité au premier cycle du secondaire</i>	34
3.3.4. <i>La qualité au second cycle secondaire</i>	34
3.3.5. <i>La qualité dans l'enseignement technique et la formation professionnelle</i>	35
3.3.6. <i>La qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique</i>	36
3.3.7. <i>La qualité en alphabétisation et éducation non formelle</i>	36
3.4. LES POLITIQUES D'AMELIORATION DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE	37
3.4.1. <i>Financement du secteur</i>	37
3.4.2. <i>Gestion des ressources humaines</i>	37

3.4.3. Renforcement des capacités de gouvernance.....	38
3.4.4. Gestion de l'enseignement pré-universitaire privé	38
3.4.5. Déconcentration et décentralisation.....	38
3.4.6. Renforcement des capacités de planification, collecte et traitement des données	39
3.4.7. Renforcement des capacités de gestion budgétaire et financière	39
3.4.8. Planification sectorielle exhaustive à long terme.....	39
4. FINANCEMENT DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION.....	41
4.1. LE MODELE DE SIMULATION FINANCIERE	41
4.2. L'EQUILIBRE FINANCIER DU PSE2.....	47
5. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION	50
5.1. COMPOSANTE ACCES ET EQUITE	50
5.1.1. Préscolaire.....	50
5.1.2. Primaire.....	50
5.1.3. Premier cycle du secondaire.....	52
5.1.4. Second cycle du secondaire.....	53
5.1.5. Alphabétisation et éducation non formelle.....	53
5.1.6. Enseignement technique et formation professionnelle.....	54
5.1.7. Enseignement supérieur et la recherche scientifique.....	54
5.2. COMPOSANTE QUALITE.....	55
5.2.1. Préscolaire.....	55
5.2.2. Primaire.....	55
5.2.3. Au premier cycle du secondaire	62
5.2.4. Au second cycle du secondaire.....	62
5.2.5. Enseignement technique et professionnel	63
5.2.5. Enseignement supérieur.....	64
5.2.6. Education non-formelle.....	64
5.3. COMPOSANTE GOUVERNANCE ET PILOTAGE.....	65
5.3.1. Renforcement des capacités de gestion budgétaire et financière	65
5.3.2. Renforcement des capacités de planification, collecte et traitement des données	66
5.3.3. Renforcement des capacités de pilotage et de coordination	67
5.3.4. Déconcentration et décentralisation.....	67
5.3.5. Gestion de l'Enseignement Pré-Universitaire Privé.....	68
5.3.6. Gestion des ressources humaines	69
5.3.7. Planification sectorielle exhaustive à long terme.....	70
6. OPERATIONNALISATION DU PSE2.....	71
6.1. PLAN TRIENNAL D'ACTIVITES BUDGETISE (PTAB).....	71
6.2. CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT)	74
7. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES ACTIVITES DU PSE.....	78
7.1. TRAVAUX DE GENIE CIVIL.....	78
7.2. FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS	80
7.3. PAIEMENT DES SUBVENTIONS AUX ECOLES ET AUX STRUCTURES ADMINISTRATIVES DECONCENTREES.....	81
8. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES	83
8.1. GESTION DU FONDS COMMUN POUR L'ÉDUCATION DE BASE	83
8.2. EXECUTION TECHNIQUE DU PSE	84
8.3. COORDINATION SECTORIELLE DU PSE.....	85

9. SUIVI ET EVALUATION	86
10. ANALYSE DES RISQUES	89
10.1. RISQUES FIDUCIAIRES	89
10.2. RISQUE D'INEXECUTION	89
10.3. RISQUES POLITIQUES	89
10.4. PREVENTION DES RISQUES LIES AUX SITUATIONS D'URGENCE	90
ANNEXE	92
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE DU PSE INTERIMAIRE.....	92

Tableau 1 : Acquisitions de manuels de collègue sur financement AFD/C2D	18
Tableau 2 : Répartition des enseignants selon les catégories	19
Tableau 3 : Hypothèses pour les prévisions des ressources dans le modèle.....	43
Tableau 4 : Hypothèses retenues pour les simulations financières	43
Tableau 5 : Résultats des projections du modèle.....	45
Tableau 6 : Ressources publiques anticipées (milliards GNF) par sous-secteur.....	47
Tableau 7 : Ressources domestiques anticipées pour dépenses courantes (milliards GNF) par sous-secteur	47
Tableau 8 : Ressources domestiques anticipées pour dépenses d'investissement (milliards GNF) par sous-secteur.....	47
Tableau 9 : Dépenses courantes (milliards GNF).....	48
Tableau 10 : Dépenses en capital (milliards GNF).....	48
Tableau 11 : Toutes dépenses confondues (milliards GNF).....	49
Tableau 12 : Manuels scolaires par niveau	56
Tableau 13 : Programmation des enseignants à former	59
Tableau 14 : Subventions aux services déconcentrés	68
Tableau 15 : Répartition du financement par niveau, composante selon la source de financement :.....	72
Tableau 16 : Répartition des dépenses par composantes et par type.....	73
Tableau 17 : Récapitulation des dépenses par programme.....	74
Tableau 18 : Dépenses par programme et par titre (Budget National)	75
Tableau 19 : Récapitulatif par programme/titre (y compris Finex)	76
Tableau 20 : Récapitulatif du financement extérieur par programme/titre (y compris financement à rechercher)	77
Tableau 21 : Récapitulatif des constructions au primaire par source de financement.....	79
Tableau 22 : Récapitulatif des constructions au collègue par source de financement.....	79
Tableau 23 : Procédés de construction retenus.....	79
Tableau 24 : Indicateurs de résultats du PSE.....	87

LISTE DES ACRONYMES

AENF	Alphabétisation et Education Non formelle
AFD	Agence Française de Développement
APEAE	Association des Parents d'Élèves et Amis de l'École
APES	Animateur Pédagogique de l'Enseignement secondaire
AR	A rechercher
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BND	Budget National de Développement
BSD	Bureau de Stratégie de Développement
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAFPCD	Centre d'Apprentissage et de Formation Professionnelle de Courte Durée
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Cours Elémentaires
CEC	Centre d'encadrement Communautaire
CIPC	Comité Interministériel de Pilotage et de Coordination
CM	Cours Moyens
CN/PSE	Coordination Nationale du PSE
CP	Cours Préparatoires
CPMF	Conseiller Pédagogique Maître Formateur
CPPE	Comité Préfectoral de Pilotage de l'Education
CRPE	Comité Régional de Pilotage de l'Education
CSNE	Comité Stratégique National de l'Education
DAF	Division des Affaires Administratives
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DE	Directeur d'Ecole
DCE	Direction Communale de l'Education
DGPSDE	Direction Générale de la Planification, des Statistiques et du Développement de l'Éducation
DNEPUP	Direction Nationale de l'Enseignement Pré-Universitaire Privé
DNESG	Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général
DNFIM	Direction Nationale de la Formation Initiale des Maîtres
DPE	Direction Préfectorale de l'Education
DRETFP-ET	Direction Régionale de l'Enseignement Technique, Formation Professionnelle, Emploi et Travail
DRH	Division des Ressources Humaines
DSEE	Délégation Scolaire de l'Enseignement Élémentaire
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EGRA	Early Grade Reading Assesment
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAR	Financement à rechercher
FC	Fonds Commun

FGB	Formation en Gestion à la Base
FGPE	Forum Guinéen des Partenaires en Education
FIERE	Filles Eduquées Réussissent
Finex	Financement Extérieur
FKDEA	Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe
FoCEB	Fonds Commun pour l'Education de Base
FP	Formateur Préfectoral
FR	Formateur Régional
FSD	Fonds Saoudien de Développement
GG	Gouvernement Guinéen
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNF	Guinée Nouveau Franc
GP	Groupe Pédagogique
GPE	Global Partnership for Education ¹
HFC	Hors Fonds Commun
IEC	Information Education Communication
IGE	Inspection Générale de l'Enseignement
INRAP	Institut National de Recherche et d'Actions Pédagogiques
IRE	Inspection Régionale de l'Education
IRS	Institution de Recherche Scientifiques
ISSEG	Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KFW	Coopération financière Allemande
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Education
MEPU-A	Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Alphabétisation
MEPU-EC	Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Éducation Civique
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP-ET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MFPREMA	Ministère de la Fonction Publique de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration
MUSD	Milliards de dollars US
NAFA	Ecole de la deuxième chance
OLAP	On Line Analytical Process (méthode d'analyse des données en ligne)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAAB	Plan Annuel d'Activités Budgétisées
PACV	Projet d'Appui au Communautés Villageoises
PAE	Plan d'Amélioration de l'Ecole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs des pays de la CONFEMEN
PAT	Plan d'Action Triennal
PDL	Plan de Développement Local
PEN	Professeur d'Ecole Normale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPFC	Plan préfectoral de Formation Continue
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariat Public Privé
PPSE	Programme de Petite Subvention d'Ecole

¹ L'acronyme anglophone est utilisé pour le distinguer des Petites et Moyennes Entreprises (PME)

PSE	Programme Sectoriel de l'Education
PTAB	Plan Triennal d'Activités Budgétisées
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDC	Salles de classe
SE	Sciences Expérimentales
SIGE	Système d'information géographique de l'école
SM	Sciences Mathématiques
SNCESE	Service National de Coordination de l'Evaluation du Système éducatif
SNESCO	Service National des Examens Scolaires et Orientation
SNFPP	Service National de la Formation des Personnels
SNIES	Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires
SPSS	Logiciel d'analyse statistique
SQL	Langage structuré de requête
SRP	Stratégies de Réduction de la Pauvreté
SS	Sciences Sociales
SVT	Sciences de la Vie et de la Terre
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

L'année 2014 marque à la fois la fin de l'exécution du premier don du Fonds Catalytique (FTI) et celle de la période de prévision du premier Programme Sectoriel de l'Education (PSE1). Le Fonds Commun (FC) est aujourd'hui épuisé, à l'exception de reliquats destinés à la fin d'activités de génie civil. Le secteur éducatif est dans une situation de manque important de financements extérieurs. L'instruction simultanée de nouveaux concours de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et de la Banque Mondiale (BM) en 2014 permet d'espérer un certain renouvellement des ressources et le développement des compétences. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), renouvelé en 2013, donne au secteur des orientations stratégiques de base et une priorité plus grande que par le passé.

Il n'aurait pas été possible de laisser le secteur éducatif évoluer spontanément sans cadrage des politiques et détermination des priorités. Ne pas renouveler en 2014 les documents de programmation du PSE aurait mené à la perte des acquis de la démarche sectorielle, comme une délibération large sur les financements et les dépenses, la visibilité des priorités, le partenariat structuré autour des revues sectorielles et d'un dialogue constructif avec la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Cependant, la réalisation d'une planification complète à long terme doit attendre le renouvellement des connaissances sur la démographie nationale que le nouveau Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) apportera. A l'issue des opérations de recensement, il deviendra pertinent de réaliser un nouveau Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN).

Ce sont les raisons pour lesquelles le présent PSE, le PSE2, présente un caractère transitoire et se concentre sur la période 2015-2017. Le renouvellement complet de l'analyse sectorielle permettra, d'ici 2017, la rédaction d'un programme sectoriel de long terme adossé à une connaissance plus ferme et plus précise des forces et des faiblesses du système éducatif. Ces raisons n'ont toutefois pas empêché de réaliser une simulation économique et financière avec des projections de long terme qui, même comportant des points d'amélioration, permettent de déterminer l'ordre des priorités sectorielles, une fois fixée la première d'entre elles qui est l'achèvement universel des études primaires.

Le présent document appelé PSE intérimaire (2015-2017) reprend les intentions stratégiques de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Education (LPSE), les détaille et les met en relation avec :

- le processus de préparation du PSE2
- l'état du système tel qu'il est présenté dans la partie contexte
- les leçons apprises grâce à l'exécution du PSE1
- l'analyse des risques qui pourraient entraver l'exécution
- les dispositions institutionnelles prises pour le pilotage sectoriel.

Ce document fait également le point sur : (i) les orientations politiques du Gouvernement en matière d'éducation ; (ii) le cadrage macroéconomique ; (iii) le descriptif des stratégies et des composantes ; (iv) les instruments d'opérationnalisation : Plan Triennal d'Activités Budgétisées (PTAB), Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et Cadre Logique (CL) avec l'intégration des outils de planification/budgétisation ; (v) les mécanismes de suivi et d'évaluation. L'avantage de cette présentation « PSE intérimaire 2015-2017 » par rapport à celle examinée par le Secrétariat du *Global Partnership for Education* (GPE) « Descriptif du PSE » est d'éviter aux lecteurs d'être

partagés entre plusieurs documents et de garantir une cohérence d'ensemble des éléments produits dans le cadre de ce processus.

Toutefois, il faut mentionner que la LPSE, validée avant l'intégration des observations des évaluateurs externes et du GPE, ne tient pas compte de l'actualisation de certains indicateurs. Cet état de fait entraîne des différences de valeurs mineures entre la LPSE et les versions actuelles des documents du programme qui n'affectent pas les priorités et options stratégiques.

1. PROCESSUS DE PREPARATION DU PSE

1.1. Un processus formalisé et piloté

La rédaction des documents du nouveau PSE implique de multiples acteurs :

- Quatre ministères sectoriels sont directement impliqués dans le développement des stratégies, l'articulation des différents sous-systèmes et les modalités d'exécution.
- Les ministères partenaires (finances, budget, décentralisation, plan, fonction publique) sont concernés par le financement d'ensemble du secteur et les options prises pour sa gestion.
- Les PTF seront appelés à se l'approprier, à l'endosser et à le soutenir par leurs concours financiers et leurs appuis techniques.
- La société civile incluant les syndicats est partie prenante du développement sectoriel.

Par conséquent, le processus de préparation comporte de nombreuses étapes et concertations auxquelles il est nécessaire de donner un cadre explicite de façon à ce qu'à tout moment les acteurs puissent identifier clairement leur rôle et situer leurs contributions dans le processus d'ensemble.

C'est ainsi que :

- la préparation du nouveau PSE a fait l'objet dès son démarrage de la mise en place d'une équipe technique interministérielle² qui a élaboré un chronogramme suivi par la Coordination Nationale (sous le MEPU-A) et partagé avec les autres acteurs ;
- les deux organes centraux appelés à contribuer à cette préparation, à savoir le **Comité Interministériel de Pilotage de la Préparation du PSE (CIP-PSE)** et le **Forum Guinéen des Partenaires de l'Education (FGPE)** ont été créés par des arrêtés ministériels et dotés, dès leur création, de termes de référence approuvés au niveau ministériel ;
- huit (8) groupes thématiques ont été constitués à l'effet de servir d'organes de concertation pour l'identification des stratégies et actions à mener durant la période intérimaire.

Toutes les réunions ou ateliers font l'objet de compte-rendu sous forme de rapports écrits ou procès-verbaux.

1.2. Un processus ouvert

Le processus de préparation du nouveau PSE est ouvert en premier lieu à l'ensemble des départements ministériels sectoriels. Le point de départ a consisté en la rédaction de la LPSE. Cette rédaction a résulté de la fédération, de l'ajustement et de la mise en cohérence des lettres de politique sous-sectorielles que chaque département avait élaborées. La mise au point finale a été réalisée dans un atelier regroupant des responsables de haut niveau de tous ces ministères.

² Note de service N° 288/MEPU-EC/CAB/2013 du 20 Novembre

En second lieu, le processus a associé les ministères partenaires (Ministère des Finances/Direction Nationale du Budget, Ministère du Plan, Ministère de la Décentralisation). Des représentants de haut niveau de ces ministères ont participé aux arbitrages rendus sur le modèle de simulation. Ils participent également au CIP-PSE, appelé à valider les différents documents du PSE au fur et à mesure de leur élaboration.

Enfin, le FGPE assure la participation des PTF et de la société civile. Il existe huit groupes thématiques qui sont une émanation du FGPE, leur composition est beaucoup plus étendue que lors de la préparation du précédent PSE et en particulier la société civile y est mieux représentée. Ces groupes sont constitués d'experts provenant des PTF, de la société civile, des cadres des structures centrales de l'éducation. Ils ont participé à la validation des divers documents du plan sectoriel.

Les travaux des groupes thématiques, appuyés sur des termes de référence précis, sont aussi plus formalisés que par le passé, de façon à garantir que leurs délibérations soient connues, diffusées et prises en compte.

1.3. Un processus articulé sur un dialogue sectoriel continu

Le dialogue sectoriel entre le Gouvernement et ses partenaires a toujours été très régulier. Les revues sectorielles ont été tenues chaque année, sur la base d'un rapport d'exécution technique et financière présenté par le Gouvernement. Une vidéoconférence se tient tous les mois et fait l'objet de procès-verbaux écrits et diffusés. Par conséquent, les partenaires ont été associés de près aux différentes étapes de la préparation du nouveau PSE et ont exprimé chaque fois que cela était nécessaire leurs points de vue sur toutes les questions y relatives.

2. CONTEXTE

Le suivi des indicateurs du système et l'analyse de leur évolution font l'objet depuis plusieurs années d'une activité régulière, menée à la DGPSDE pour les cycles primaire et secondaire et à la Coordination Nationale du PSE (CN/PSE) pour l'ensemble du système. Les statistiques scolaires sont produites régulièrement, elles font l'objet d'analyses partagées à l'occasion des revues sectorielles annuelles. Diverses études thématiques ont été menées au cours du PSE 1 sur l'état du système éducatif.

Le dernier RESEN date de 2004 et n'est plus d'actualité. Comme un nouveau RGPH est prévu pour 2014-2015, les autorités sectorielles ont préféré différer la réalisation d'un nouveau RESEN dans l'attente de données démographiques à jour.

Le futur RESEN, grâce à une méthodologie plus standardisée, permettra d'établir des comparaisons internationales et d'exploiter les données des enquêtes de ménages, éléments manquant au présent diagnostic.

Les éléments présentés dans cette section du PSE résultent d'une synthèse abrégée de l'ensemble des documents d'analyse dont dispose le système éducatif à ce jour. Cette synthèse permet de dégager les caractéristiques les plus saillantes du système éducatif actuel en termes d'accès, de disparités, de qualité, de gestion et de financement, de façon à permettre un ancrage solide des priorités et des politiques. La lecture plus exhaustive des documents de diagnostic peut permettre, de son côté, d'approfondir l'analyse au moment de la prise des décisions opérationnelles.

Depuis l'adoption du premier PSE en 2007, la Guinée a traversé une période très difficile sur le plan politique, social et sécuritaire. Même si les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, le système éducatif n'a pas été fondamentalement perturbé. C'est ainsi que sur la période 2007-2012, les résultats suivants ont été enregistrés.

2.1. Principales évolutions du secteur de l'éducation

Le taux brut de préscolarisation a évolué de 6,10% à 10,7%. Au primaire, le TBS global a connu une évolution de 78,70% à 81% et celui des filles a progressé de 71% à 74%. L'indice de parité Filles/Garçons en termes de TBS est passé de 0,82 à 0,84. En zones rurales, ce taux a progressé de 60,3% à 62,8%. Le TNS est passé de 64% à 66,3% en général et de 58 à 60,9% pour les filles. Pour la zone rurale, le TNS est passé de 48,7 à 52,1%. Le TAP a évolué de 59,2% à 58,5%. Pour les filles, il est passé de 48,8% à 50,9%. En zone rurale, le TAP a baissé de 42,9% à 42,3%. La transition primaire collège a diminué en passant de 64,8% à 42,9% et celle du Collège-Lycée de 64,4% à 39,6% à cause de la rigueur imprimée aux examens nationaux. L'évaluation standardisée de 2012 montre que la proportion d'élèves du CE2 ayant obtenu la moyenne en français et en calcul est respectivement 19,2% et 24,7%. Au Collège, l'effectif des élèves a connu un accroissement annuel moyen de 4,6% contre 14,0% au privé. Au niveau du lycée, l'accroissement annuel moyen a été de 6,6% contre 19,5% au privé. Le nombre d'apprenants dans l'enseignement technique/professionnel est passé de 18 712 à 35 149 et le nombre

d'apprenants est passé de 189 à 314 pour 100 000 habitants. Au supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a atteint 826.

Les secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle souffrent de problèmes structurels liés à leur mode de gouvernance, à l'état de leurs infrastructures et équipements, à l'inadéquation entre les formations proposées et les besoins du marché de l'emploi, au faible taux d'encadrement, à la qualification des formateurs/professeurs et à la disponibilité des données fiables pour l'élaboration des politiques et leur adaptation au contexte. Par ailleurs, le taux de chômage élevé des jeunes diplômés (61% pour l'enseignement supérieur et 39% pour l'enseignement professionnel, selon une enquête de l'AGUIPE) est, en partie, imputable à la faiblesse de partenariat entre les structures de formation et le milieu socioprofessionnel. A la sortie, les diplômés qui ont la chance de trouver un emploi se retrouvent très souvent dans des secteurs pour lesquels ils n'ont pas été formés, ou dans des postes en-dessous de leur niveau de qualification. Pour beaucoup de ces jeunes, le secteur informel demeure le secteur d'accueil dans le marché du travail, où ils pratiquent des activités précaires de survie.

En matière d'alphabétisation, en 2012, 32 384 ont été alphabétisés dont 22 497 au sein des Groupements Féminins. Aussi, 945 jeunes âgés de 15 à 25 ans ont été alphabétisés dans les Centres d'Alphabétisation Professionnalisante (CAP), 5528 dans les centres NAFA, 2 594 élus locaux et APEAE, 2 375 pour les Comités de Gestion à la base et 2 214 pour d'autres catégories. En outre, 76 superviseurs et 640 alphabétiseurs ont été formés, certifiés et déployés sur le terrain.

Enseignement Pré-Universitaire Privé

L'Enseignement Pré-universitaire privé a été ré-institué en Guinée par l'Ordonnance N°0300/PRG/SGG/84 du 27 octobre 1984, portant création du statut de l'école privée en République de Guinée, dans le but de diversifier et d'améliorer l'offre éducative. De cette date à nos jours, des avancées significatives ont été enregistrées tant sur le plan qualitatif que quantitatif. A titre illustratif, entre 1984 et 2012, la part du privé dans les effectifs d'élèves est passée de 0% à 29% au niveau du primaire, de 0% à 32% au premier cycle du secondaire et de 0 à 42% au second cycle. La parité fille/garçon dans les effectifs du primaire est établie à 0,94 au privé contre 0,79 au public.

Le 1er forum National sur l'enseignement privé en Mars 2012 a fait un diagnostic du sous-secteur qui se résume aux constats suivants : (i) le non-respect des normes de construction et de la carte scolaire par certains fondateurs d'établissements ; (ii) le bas niveau de qualification de certains enseignants ; (iii) l'existence d'écoles non agréées ; (iv) la faible capacité de gestion pédagogique et administrative du sous-secteur.

Financement du système éducatif

Le système éducatif dans son ensemble souffre de sous-financement depuis une longue période. En 2005 (année de référence du précédent modèle de simulation), la part des dépenses courantes du secteur sur les ressources propres de l'Etat (hors dons et hors secteur minier) était de 14%. En 2012, la même donnée s'établit à 14,8%, une valeur peu différente. La période qui

sépare ces deux années s'est trouvée marqué par une succession de crises, qui n'ont jamais permis aux Gouvernements successifs de réserver une allocation budgétaire plus favorable à l'éducation.

A sein du secteur, le partage des financements reste marqué par une part trop modeste donnée à l'éducation primaire. Selon les années, les dépenses courantes du cycle primaire représentent entre 37,7% (2011) et 45,5% (2008). Cette part est de 42,6% en 2012, année de base du modèle. Symétriquement, la part des financements de l'enseignement supérieur reste élevée, autour du tiers du financement global du secteur (33,9% en 2012). Le partage des financements ne marque donc pas une priorité très nette au développement de l'éducation de base.

Enfin, la faiblesse globale de ces allocations conduit à maintenir les dépenses de fonctionnement et de qualité (dépenses courantes hors salaires) à un niveau peu élevé. Ces dépenses représentent, en 2012, 11,87% seulement des dépenses courantes de l'enseignement primaire.

2.2. Contexte de préparation du PSE2

La République de Guinée a élaboré et mis en œuvre un programme sectoriel 2008-2010 qui a été prorogé jusqu'en fin 2014. A ce titre, elle avait bénéficié de l'appui des plusieurs partenaires techniques et financiers notamment, l'AFD, le FTI, la KFW, la BM, la BAD, la BID, le FKDEA, la JICA, le FSD, l'UNICEF, l'UNESCO et PLAN GUINEE. Le programme visait notamment (i) l'amélioration de l'accès équitable à l'éducation de base et l'éducation non-formelle, (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation de base et non-formelle, et (iii) le renforcement de la capacité de gestion sectorielle. Ces objectifs s'inscrivaient dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de l'Éducation Pour Tous (EPT) et de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Au regard de ces objectifs, ce PSE se focalisait essentiellement sur l'éducation de base. Les autres niveaux d'enseignement (ETFP et enseignement supérieur) ont bénéficié d'un financement axé principalement sur la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire ainsi que la formation professionnelle des déscolarisés de l'éducation de base.

L'Accord de don du FTI de 2008 comportait des clauses suspensives qui ont été remplies au cours de la même année. Cependant, de nouvelles conditions suspensives ont été appliquées suite au coup d'Etat militaire survenu en décembre 2008 qui a entraîné le gel des opérations de la BM sur les projets en cours. De plus, en octobre 2009, toutes les opérations de la BM ont été suspendues en raison d'importants retards accusés par la Guinée dans le remboursement de dettes à son égard. Néanmoins, l'AFD avait maintenu son financement sur le FC, ce qui a permis de démarrer les activités prioritaires du programme.

En novembre 2009, le Comité du FTI, constatant ces retards, a demandé aux PTF de lui transmettre une proposition de restructuration, fondée sur un réexamen des capacités d'absorption du pays. Ainsi, en 2010, un plan restructuré a été soumis au comité du FTI dont le montant est passé de 117,8 MUSD à 64 MUSD. Sur ce montant, 24 MUSD ont été confiés à l'UNICEF en tant qu'opérateur du fonds catalytique.

Après la restructuration du programme, la KFW a retiré sa participation du FC (18,6 M€) en 2011 sans avoir pu être autorisée à décaisser pour des raisons de non tenue des élections

législatives. C'est ainsi que les activités du PSE initial ont été restructurées et les décisions ci-dessous ont été retenues :

- reporter à des plans ultérieurs toutes les activités pour lesquelles la procédure d'exécution n'était pas encore clairement identifiée (par exemple, l'entretien courant des bâtiments scolaires pour 1% de leur coût de construction, les classes inclusives, les centres d'insertion professionnelle....);
- réduire les activités en fonction du fonds disponible et en tenant compte des capacités effectives d'exécution dans le délai. C'est le cas essentiellement des constructions de salles de classe du primaire, mais aussi d'autres activités connexes ;
- revoir la ventilation initiale de la maîtrise d'ouvrage du génie civil entre les différents opérateurs (Organisation Non Gouvernementale (ONG), PME, Communautés) conformément aux nouveaux objectifs quantitatifs retenus.

C'est dans ce contexte que le PSE a été mis en œuvre principalement à travers l'outil FC pour la période 2008-2012, puis prorogé jusqu'en décembre 2014 afin de permettre l'achèvement des constructions scolaires et d'autres activités.

2.3. Principaux enseignements de la mise en œuvre du PSE1

Une synthèse des résultats, difficultés et acquis a été rédigée en novembre 2013 par la Coordination Nationale du PSE. Les principales leçons apprises au cours de cette première phase du PSE³, sont mentionnées ci-dessous :

2.3.1. Constructions scolaires

En matière de constructions au primaire, 2 791 salles de classe ont été construites et livrées, soit 93% de réalisation, ce qui représente un niveau satisfaisant de performance. Pour y contribuer, beaucoup de procédés de maîtrise d'ouvrage ou approches ont été mis à contribution : maîtrise d'ouvrage directe et passation de marchés avec des PME et des ONG, délégation de maîtrise d'ouvrage au PACV et à l'UNICEF.

Au-delà des résultats quantitatifs, certains constats instructifs ont pu être opérés pendant la réalisation du PSE1.

Certaines salles de classes construites sont encore non utilisées à cause entre autres i) du rythme de recrutement de nouveaux élèves⁴; ii) de la non allocation d'enseignants ; iii) de la planification et des délais de mise en œuvre des constructions scolaires.

Des retards importants ont affecté les chantiers, toutes approches confondues. Certains de ces procédés (particulièrement l'approche communautaire et PME) ont conduit à des problèmes de qualité des ouvrages⁵. Ceux-ci ont été circonscrits grâce aux nombreuses missions de

³ Pour une description plus exhaustive des résultats du PSE1 et de leur analyse, voir le *Rapport bilan du PSE préparé par l'équipe technique nationale* (novembre 2013, P 53)

⁴ Les écoles de 3 salles ne sont pas toujours remplies dès la première année

⁵ La notion de qualité comprend, d'une part, la qualité des ouvrages et leur exécution et leur conformité au cahier des charges « SNIES » et, d'autre part, le respect des règles de l'art en matière de construction.

supervision des PTF et du renforcement du dispositif de supervision. Les difficultés liées à la qualité des infrastructures sont maintenant bien documentées à l'issue d'une étude technique récapitulative et prospective réalisée fin 2013⁶. Le PSE1 laisse donc des acquis parmi lesquels :

- i) des compétences communautaires améliorées en maîtrise d'ouvrage des constructions ;
- ii) l'appropriation des procédés de renforcement de capacités en matière de suivi et de contrôle des chantiers par les structures techniques nationales ;
- iii) l'importance du caractère « rapproché » du suivi et du contrôle des chantiers ;
- iv) le choix de la meilleure approche de constructions (PME, ONG et communautaire) en tenant compte du contexte local⁷ et ;
- v) la conviction que le « moins disant » ne doit pas être toujours le critère déterminant dans l'attribution des marchés.

Le cycle préscolaire au cours de la période du PSE2 a vu se développer les centres d'encadrement communautaires (CEC) destinés en priorité au monde rural. Les CEC sont mis à disposition par le Gouvernement et les éducateurs sont pris en charge par les communautés. Un certain nombre de ces centres n'ont pas été réellement utilisés par les communautés à cause de leur implantation relativement excentrée par rapport aux villages et de la prise en charge de la rémunération des éducateurs laissée aux communautés (plutôt que par le Gouvernement). Les CEC qui ont fonctionné pendant la période ont souffert d'un manque de suivi régulier en raison de la capacité limitée de l'équipe centrale d'inspection du ministère en charge du préscolaire.

2.3.2. Alphabétisation et éducation non-formelle

En alphabétisation et éducation non formelle (AENF), le PSE1 a permis de s'assurer de la pertinence de la stratégie du « faire-faire ». Elle consiste à déléguer la mise en œuvre de cette activité aux ONG spécialisées en alphabétisation. Cette stratégie a permis d'atteindre les objectifs fixés, de favoriser le dialogue et la concertation entre les intervenants. Elle a également permis de réglementer la conduite des ONG en alphabétisation.

2.3.3. Manuels scolaires

Des acquisitions importantes de manuels scolaires⁸ pour les classes primaires ont été réalisées au cours du PSE1. Au total, 6 695 080 manuels du primaire ont été distribués dans les disciplines de Calcul de la 1^{ère} à la 5^{ème} A, Français de la 1^{ère} à la 6^{ème} A, Science d'observation de la 1^{ère} à la 6^{ème} A, Instruction civique et morale, de 3^{ème} à la 6^{ème} A, Histoire et Géographie de la 3^{ème} à la 6^{ème} A et Dictionnaires de langue française. Ces acquisitions⁹ ont permis d'atteindre les objectifs quantitatifs initialement fixés, voire même les dépasser pour certains niveaux en terme de ratio manuel/élève (3 à 5 manuels par élève du CP1 au CM1). Bien que ce résultat soit encourageant, il est nécessaire de maintenir ce ratio à travers de nouvelles acquisitions.

Au niveau quantitatif l'acquisition des manuels et leur distribution gratuite ont permis l'atteinte des quotas prévus. L'impact de ces acquisitions sur l'apprentissage des élèves est attendu au cours des prochaines années.

⁶ Mission d'étude sur les approches de construction appliquées aux infrastructures scolaires du PSE en République de Guinée, société Craterre, sur financement AFD, P. Garnier et F. Dejan, décembre 2013

⁷ Au regard de la combinaison des critères coût-qualité-délai.

⁸ cf rapport bilan du PSE1, p. 20

⁹ cf rapport bilan du PSE1, p. 21

Au secondaire, 809 017 manuels de collège ont été acquis sur financement du C2D au cours du PSE1 (voir tableau ci-dessous). Sur le même financement, une acquisition complémentaire de 67 313 manuels de français pour la 10^{ème} année est prévue avant fin 2014. Il convient de rappeler que les acquisitions de manuels de lycée qui étaient prévues dans le FC du PSE1 ont été annulées suite au retrait de la KFW du FC.

Tableau 1 : Acquisitions de manuels de collège sur financement AFD/C2D

N°	Titres/Niveaux	Quantités	Observations
1	Français de la 7 ^{ème} à la 9 ^{ème} année	174 199	Livré en avril 2014
2	Mathématiques de la 7 ^{ème} à la 9 ^{ème} année	174 199	Livré en avril 2014
3	Sciences physiques de la 7 ^{ème} à la 9 ^{ème} année	174 199	Livré en avril 2014
4	Sciences naturelles 7 ^{ème} à la 9 ^{ème} année	174 199	Livré en avril 2014
5	Anglais 7 ^{ème} et 8 ^{ème} années	112 221	Livré en avril 2014
	Total	809 017	

Source : CN/PSE (2014)

2.3.4. Formation initiale et certification des enseignants

La formation initiale des enseignants du primaire a bénéficié d'un accompagnement qui mérite d'être poursuivi. Le PSE1 a appuyé l'accompagnement institutionnel des ENI par un cabinet spécialisé (CEPEC International de Lyon). La première étape de cet accompagnement, de janvier 2011 à mai 2012 a permis non seulement d'établir un diagnostic précis mais aussi, et surtout, de définir différentes méthodologies et des outils pour un meilleur fonctionnement des ENI : (i) le référentiel de compétences (le profil d'entrée, le profil de sortie), (ii) la définition d'un nouveau schéma général de la formation de deux ans dans les ENI et d'une année de stage pratique dans une école associée, (iii) l'instrumentation de l'évaluation tout au long du parcours de formation (recrutement, validation, certification), (iv) le cahier des charges des différents postes administratifs des ENI (Directeur, Directeur des études et des stages, Chargé des stages).

Par ailleurs, il a été constaté qu'il existe simultanément des enseignants formés et dont la formation donne satisfaction, mais sans emploi, et des enseignants recrutés sans formation professionnelle dû au fait que les concours de recrutement organisés par le Ministère de la Fonction Publique restent sans lien avec la certification délivrée par les ENI. Ce constat fait apparaître la nécessité du couplage entre la certification délivrée par les ENI au terme d'un parcours rénové de formation professionnelle des maîtres par alternance et les concours de recrutement dans la fonction publique.

S'agissant de la **formation initiale des professeurs de collège**, un dispositif de formation a été défini et partiellement mis en œuvre au cours du PSE1. A cet effet, les actions suivantes ont été réalisées : i) formation de 80 Animateur Pédagogique de l'Enseignement secondaire (APES) à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée (ISSEG) dans le but d'en faire des formateurs de professeurs de collège ; ii) acquisition de mallettes pédagogiques pour les APES. Ce processus n'a pu être mené à terme à cause de problèmes institutionnels relatifs au statut¹⁰ des sortants de la formation des professeurs de collège.

¹⁰ Dans le statut particulier des personnels de l'Education, les professeurs de collège sont classés à la hiérarchie B alors que les candidats aspirent à la hiérarchie A après leur formation.

2.3.5. Formation continue des enseignants

Dans le PSE1, en terme de formation continue, le programme a axé ses efforts sur la formation continue de 3016 enseignants de l'élémentaire du tiers moyen à travers des sessions en présentiel, et le suivi pédagogique. Initialement, il était prévu le renforcement des compétences de 9 250 enseignants de l'élémentaire. Ce nombre a été revu à la baisse (3016 enseignants dont 616 de la région expérimentale de Mamou) au moment de la restructuration du programme.

Les activités mises en œuvre pour la formation des enseignants sont entre autres :

(i) Evaluation des enseignants : Selon les statistiques de 2012, l'enseignement élémentaire dispose d'environ 38 000 enseignants en situation de classe. L'évaluation a touché 1621 pendant la phase expérimentale au niveau de l'Inspection Régionale de l'Éducation (IRE) de Mamou et 16 464 pendant la généralisation soit un total de 18 085 enseignants évalués en français, mathématiques et pratiques professionnelles sur les 20 652 recrutés et engagés entre 2000 et 2011. Cette évaluation a donné le résultat suivant :

Tableau 2 : Répartition des enseignants selon les catégories

Catégories	Effectifs		Total
	IRE Mamou (phase expérimentale)	Généralisation 7 IRE	
Faible	1 000	4 572	5 572
Moyen	616	11 049	11 665
Fort	5	843	848
Total général	1 621	16 464	18 085

Source : SNFPP/MEPU-A (2012)

(ii) Identification des enseignants du tiers-moyen à former : suite à cette évaluation des enseignants, il a été décidé de former en priorité ceux de la catégorie du « tiers moyen » sur la base de leurs besoins réels en calcul, français et pratiques professionnelles. Au sein de cette catégorie, la frange d'enseignants se trouvant autour de la médiane a été retenue pour bénéficier de la formation. C'est ainsi qu'un quota d'enseignants à former a été attribué à chaque préfecture pour cette première phase.

(iii) Partage des résultats de l'évaluation et élaboration des plans préfectoraux de formation continue (PPFC). Ces plans ont été consolidés et harmonisés au niveau de chaque IRE. Les documents régionaux ont été centralisés et mis en forme au Service National de la Formation des Personnels (SNFPP) pour la formation en présentiel des enseignants.

(iv) Elaboration et reproduction des modules et outils de formation par des cadres des structures centrales et déconcentrées au cours d'un atelier. Trois modules et leur guide ont été élaborés en tenant compte des besoins identifiés suite à l'évaluation des enseignants. Les modules ont été reproduits en 8000 exemplaires et les guides en 300 pour servir de supports à la formation en présentiel.

(v) Choix et formation des formateurs régionaux : Sur la base des critères (compétences académique et professionnelle, disponibilité, capacité de travailler en équipe, expérience avérée en animation pédagogique), 32 formateurs régionaux (FR) ont été sélectionnés parmi les professeurs d'école normale (PEN), les conseillers pédagogiques maître formateur (CPMF), les APES et les cadres des cellules de formation continue des Inspections Régionales

(IRE) et des Directions préfectorales ou Communales de l'Education (DPE/DCE/IRE) et une formation de mise à niveau dispensée.

(vi) Choix et formation des formateurs préfectoraux/communaux : les formateurs préfectoraux (FP) ont été sélectionnés par les DPE/DCE selon des critères de compétence, disponibilité et sérieux au travail parmi les délégués scolaires de l'enseignement élémentaire (DSEE), les conseillers pédagogiques maîtres formateurs (CPMF), les directeurs d'écoles (DE) et les enseignants expérimentés. Cette sélection a permis de retenir 164 FP qui doivent former les FR à l'appropriation des contenus des modules et de la technique d'animation des sessions.

(vii) Identification des centres de formation et choix des superviseurs : Les centres de regroupement sur la base de la proximité géographique, de l'accessibilité et du nombre d'enseignants à former ont été choisis avec la norme de 30 enseignants par salle pour 2 formateurs.

(viii) Session de formation en présentiel : La formation en présentiel des enseignants s'est déroulée en septembre 2012 pour une durée de 25 jours. Au démarrage de la formation, chaque bénéficiaire a été soumis à une évaluation diagnostique en vue de fixer son niveau de départ. Tout au long de la formation, les enseignants ont été soumis à des évaluations formatives (au plus 3) pour vérifier leur degré d'appropriation du contenu des modules. À la fin de la session, une évaluation finale a été organisée dans tous les centres de formation pour mesurer les acquis de chaque enseignant.

(ix) Suivi de la session : Des missions d'appuis techniques ont été déployées sur le terrain pour vérifier et recadrer la mise en œuvre de la session de formation en présentiel dans les différentes régions administratives.

(x) Supervision pédagogique : Cette étape a permis de vérifier le degré de réinvestissement des acquis de la formation en présentiel. Chaque enseignant formé a reçu une visite de classe et bénéficié d'un entretien d'aide de la part de son DSEE en s'appuyant sur l'outil de supervision.

A l'issue de la formation en présentiel et de la supervision pédagogique, il a été observé que :

- ❖ 83% des enseignants ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 5 en français, mathématiques et en pratique professionnelle ;
- ❖ la plupart des enseignants formés évoluent dans des classes de CM qu'ils n'avaient jamais osé prendre auparavant ;
- ❖ les enseignants ont commencé la programmation de l'évaluation diagnostique de leurs élèves, alors qu'ils n'avaient jamais appliqué cette mesure pour connaître leur niveau de départ ;
- ❖ la plupart des enseignants utilisent correctement les instruments de géométrie ;
- ❖ La supervision pédagogique de 2095 enseignants formés a permis de constater que :
 - 1260 enseignants (60,1%) ont une forte capacité de réinvestir les acquis de la formation reçue ;
 - 644 (30,7%) ont une capacité moyenne de réinvestissement des acquis de la formation,

- 191 (9,1%) ont encore des difficultés dans le réinvestissement des acquis de la formation dans leur classe.

Il convient de mentionner que :

- 281 enseignants du tiers faible et 947 du tiers moyen ont été formés avec l'appui technique et financier de l'Unicef dans les régions de Boké, Kankan, Kindia, N'Zérékoré et Labé ;
- 250 enseignants du tiers faible et 927 du tiers moyen ont été formés dans la région de Faranah avec l'appui technique et financier de Plan Guinée.

En matière de **formation continue des enseignants du secondaire**, il est à noter que le gros des effectifs des enseignants des collèges en situation de classe est recruté sur le tas, sans aucune formation professionnelle exception faite des sortants de l'ISSEG. Souvent sous qualifiés dans l'enseignement des disciplines tenues, affectés à des groupes pédagogiques pléthoriques, parfois avec des difficultés d'accès aux programmes d'enseignement en vigueur et sans équipements didactiques, ces professeurs travaillent dans des conditions qui ne favorisent pas la qualité de l'enseignement/apprentissage.

2.3.6. Disparités de genre

La lutte contre les disparités dont souffrent les filles faisait l'objet des priorités du PSE1. L'analyse des obstacles à surmonter pour améliorer l'équité du genre révèlent un certain nombre de facteurs récurrents dont : (i) l'accroissement de la pauvreté entraînant la réduction des capacités des familles à scolariser des enfants, privilégiant les garçons au détriment des filles ; (ii) les pesanteurs d'ordre culturel; (iii) le taux élevé d'échec scolaire des filles, (iv) les nombreuses écoles à cycle incomplet; (v) les problèmes de violence à l'encontre des filles ; (vi) les grossesses précoces et (vii) l'absence de latrines séparées et de points d'eau dans bon nombre d'écoles.

Pour relever ces défis, de multiples actions ont été entreprises par le Gouvernement avec l'appui des PTF, des ONG et des communautés. Ces actions portent notamment sur : (a) la mise en place de comités d'équité dans les différents sous-secteurs de l'éducation ; (b) les constructions de latrines séparées et de points d'eau dans les écoles ; (c) l'interdiction de la violence faite aux filles à l'école ; (d) l'autorisation des filles en grossesse à poursuivre les études ; (e) le toilettage des manuels scolaires pour extirper les stéréotypes discriminatoires ; (f) l'abaissement de l'âge de l'inscription des enfants au Cours Préparatoires (CP) à 6 ans ; (g) l'octroi de bourses aux filles des familles pauvres et le soutien aux activités génératrices de revenus des mères ; (h) la sensibilisation des parents pour encourager l'accès et le maintien de la fille à l'école ; (i) le renforcement des capacités des ONG locales et des associations de parents pour la promotion de l'éducation de la fille (j) la généralisation progressive de la pratique du tutorat pédagogique pour soutenir les filles en difficulté d'apprentissage ; et (k) la mise en place des cantines scolaires y compris les rations alimentaires sèches pour les filles.

Par ailleurs, l'approche FIERE¹¹ (Filles éduquées réussissent) a produit des résultats appréciables en termes d'accès, de maintien et de réussite des filles en difficulté d'apprentissage. Selon le rapport d'évaluation FIERE 2011, les écarts de genre connaissent un rattrapage plus rapide dans les régions ayant bénéficié de ces approches que dans les autres régions du pays. A

¹¹L'approche FIERE a été intégrée au PSE1 en 2011 au titre d'approche de référence.

travers la mise en œuvre des stratégies de l'approche FIERE, la performance scolaire des filles s'est améliorée¹² (ex: 48% des filles FIERE admises à l'examen d'entrée en 7^{ème} Année contre 28% pour les filles du niveau national en 2012 et pour l'année 2013, FIERE a enregistré 75% à l'entrée en 7^{ème} année contre 62% pour les filles au niveau national et 58% pour les écoles témoins¹³). Au niveau de la 5^{ème} année, 86% des filles FIERE sont admises en classe supérieure contre 62% pour les écoles témoins.

Malgré ces acquis, l'approche a laissé entrevoir, entre autres limites, l'insuffisance d'enseignantes surtout en zone rurale, la limitation du nombre d'écoles FIERE par préfecture (5 écoles) et le coût élevé de la stratégie. Ces facteurs constituent des freins à une éventuelle extension de l'approche en son état.

Par ailleurs, le rapport de l'étude sur la stagnation des principaux indicateurs de l'enseignement élémentaire, menée en 2014, a montré que les disparités entre les filles et les garçons persistent au primaire et restent insignifiantes au niveau du préscolaire.

2.3.7. Evaluation des résultats des apprentissages

L'évaluation régulière des acquis des élèves au moyen de tests standardisés sur échantillon s'est développée à la faveur du PSE1, de sorte que l'on dispose aujourd'hui de mesures de référence qui permettront de suivre les progrès accomplis dans les années à venir. Le SNCESSE a réalisé des évaluations de type PASEC en CP2, CE1, et CE2 et l'INRAP un EGRA en CP2 et CE1. L'analyse, la diffusion des résultats et le suivi des recommandations des études sur la base de ces évaluations restent aujourd'hui le point le moins achevé, ce qui nécessitera des efforts conséquents pour la prochaine phase.

En ce qui concerne les examens nationaux, la centralisation du processus affecte son efficacité au regard entre autres du volume du travail, des délais de la diffusion des résultats (centralisation des anonymats, saisie et autres travaux de secrétariat etc.). La responsabilisation effective des structures déconcentrées requiert le renforcement de leurs capacités.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources humaines, des évaluations d'élèves et d'enseignants ont été effectuées en vue de l'octroi d'une prime liée à la performance de l'enseignant.

2.3.8. Gestion des ressources financières

Grâce à des activités de renforcement de capacités, l'élaboration de CDMT est maintenant devenue régulière, des capacités ont été développées en ce sens au sein d'une équipe nationale interministérielle. Cependant, le lien entre les processus de préparation budgétaire annuelle et les CDMT n'est pas encore assuré et des problèmes persistent en termes de capacités des administrations sectorielles. Un récent rapport de consultant sur le diagnostic institutionnel des directions des affaires financières (DAF) des ministères sectoriels a montré que « *celles-ci ne sont pas encore en mesure d'assurer pleinement la responsabilité de la gestion des ressources* »¹⁴.

¹²Cf Rapport bilan du PSE1, 2013.

¹³Choisies selon leur accessibilité et la proximité d'une école FIERE.

¹⁴L'évaluation de la gestion du FC du PSE1, rapport définitif 2013, p.29

2.3.9. Déconcentration et décentralisation

A l'origine, les Plan d'Amélioration de l'Ecole (PAE), dénommés « Programme de petites subventions aux écoles (PPSE) » visaient l'amélioration de la qualité des apprentissages. Elle était basée sur une compétition entre les enseignants d'une même école ou de plusieurs écoles. En raison des résultats positifs engendrés, l'approche a été élargie à toutes les écoles primaires publiques du pays ; d'où l'avènement du Projet d'amélioration de l'école (PAE). Cependant, les rapports d'évaluation des PAE ont révélé que les dépenses de fonctionnement ont fini par prendre le dessus sur les aspects pédagogiques à cause de l'indisponibilité du budget de l'Etat.

L'attribution de subventions aux écoles et aux Délégations Scolaires de l'Enseignement Élémentaire (DSEE) montre des résultats positifs (formation d'enseignants et exécution de plan d'amélioration des écoles) et permet une gestion déconcentrée de la formation continue des enseignants et de la supervision pédagogique. Cependant, des irrégularités dans le rythme des paiements ont affecté l'efficacité de mise en œuvre des activités. Les dates des versements n'ont pas toujours été optimales et des retards répétés dans la remontée des pièces comptables justificatives rendent ces opérations difficiles.

2.3.10. Gestion des ressources humaines

L'amélioration de la gestion des ressources humaines était l'un des objectifs principaux du PSE1 dans le domaine de la gouvernance sectorielle. Des activités importantes ont été réalisées : rédaction de manuels de procédures et formation des agents à leur utilisation, mise en place d'un barème de mutation des personnels, élaboration et diffusion d'outils d'estimation des besoins en enseignants, octroi de primes (prime en nature ou satisfecit) aux enseignants liées à la performance et au mérite¹⁵, introduction de mesures incitatives en faveur des élèves maîtres des ENI pour attirer un plus grand nombre de candidats bacheliers dans la profession enseignante, mise en service des bases de données de gestion de personnel pour les ministères du secteur (le MEPU-A, le METFP/ET et le MESRS). La réalisation de ces activités a permis entre autres l'amélioration du taux d'utilisation¹⁶ des enseignants (excepté la zone de Conakry et sa périphérie) ainsi que de l'équité, la rationalité et l'objectivité dans les mouvements de personnels en 2013¹⁷.

Le Gouvernement dans son ensemble est désormais sur le chemin d'une réforme plus globale de la gestion des personnels de l'Etat, comprenant un recensement biométrique exhaustif des fonctionnaires et contractuels permanents y compris les enseignants et l'apurement des bases de données¹⁸. Les ministères en charge du secteur éducatif ont par avance tous les éléments leur permettant de prêter leur concours à cette réforme.

¹⁵ Au total 554 sur un échantillon de 1216 enseignants ont été primés¹⁵ lors de la première phase (cf. rapport de mise en œuvre du programme pilote de primes à la performance pour enseignants et évaluation d'impact, 2013)

¹⁶ Ce taux est passé de 90% en 2012 à 94% en 2013

¹⁷ 95% des mutations d'enseignants ont été effectuées selon les dispositifs du barème de mouvement de personnel

¹⁸ DSRP III, paragraphe 69 : « le Gouvernement envisage la réalisation d'opérations de recensement biométrique des agents fonctionnaires et contractuels permanents de l'Etat de façon simultanée au niveau des départements ministériels dans la région de Conakry et dans les sept (7) autres régions administratives »

2.3.11. Statistiques et Suivi-Évaluation

Le dispositif de pilotage et de coordination a souffert de plusieurs dysfonctionnements notamment i) la tenue irrégulière des sessions des instances au niveau déconcentré ; ii) le manque d'instance au niveau sous-préfectoral et communal ; iii) le rapport de performance de l'éducation se limitait essentiellement au sous-secteur de l'enseignement pré-universitaire et la revue annuelle sectorielle n'était pas la suite logique des revues des niveaux déconcentrés et des sous- secteurs.

La production de statistiques et l'ensemble des fonctions de suivi et d'évaluation ont été améliorés à la faveur du PSE1. La production d'annuaires statistiques, de rapports d'analyse des données, le suivi des indicateurs et l'évaluation des programmes, la tenue de sessions trimestrielles de la commission nationale de suivi-évaluation. Des plans de renforcement de capacités des acteurs ont été élaborés et partiellement exécutés. A ce jour, les structures déconcentrées sont en mesure de collecter et produire leurs annuaires statistiques.

Cependant, en matière de conception et de gestion de bases de données ainsi que d'analyse de résultats statistiques, la Direction en charge de la planification et des statistiques est soutenue par des services de consultants. En effet, elle souffre d'un manque de statisticiens et d'informaticiens professionnels. Par ailleurs, même si le MEPU-A dispose désormais d'un appareil statistique régulier et fiable, les autres ministères sectoriels doivent encore développer le leur.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PSE2

Pour corriger les dysfonctionnements du PSE1 clarifier la vision et préciser les stratégies, une Lettre de politique sectorielle nationale a été élaborée et adoptée en 2014.

La lettre de politique sectorielle de l'éducation (LPSE) rappelle les grands arbitrages sur les ressources et les priorités, elle énonce les principaux choix stratégiques sans détailler toutes les activités. Ce document a été signé par le Gouvernement et constitue sa feuille de route pour les trois années du programme.

Un cadre logique (CL) a été développé pour permettre de mettre en relation les objectifs retenus pour chacun des programmes, les stratégies développées en vue de les atteindre et quelques indicateurs de moyens et de résultats. Il permet également d'éprouver la cohérence de l'ensemble et de suivre par la suite les principales réalisations et résultats du programme (voir annexe 1). Il s'agit enfin de développer les politiques arrêtées pour la période 2015-2017, telles qu'elles sont décrites de façon synthétique dans la lettre de politique sectorielle.

Le PSE2 (2015-17), couvrant tous les sous-secteurs de l'éducation et de la formation, est structuré autour des trois composantes identifiées dans le cadre du PSE1 et reconduites dans les documents stratégiques successifs du Gouvernement, à savoir : (1) l'accroissement de l'accès et de l'équité, (2) l'amélioration de la qualité et de la pertinence, (3) le renforcement de la gestion et de la gouvernance. Cette structuration présente l'avantage de la continuité avec les programmes précédents ainsi que celui d'une certaine simplicité de classement des activités servant de base à l'élaboration des PTAB. Bien, que ce soit les mêmes composantes, les efforts nécessaires seront mis en œuvre pour renforcer l'efficacité des interventions tout en tenant compte des leçons apprises.

3.1. Priorités retenues pour le PSE2

Le troisième DSRP a été adopté par le Gouvernement en 2013 et approuvé par ses PTF. Le DSRP indique que « *l'éducation et la formation resteront un secteur prioritaire* » et définit les priorités nationales au sein du secteur. Le PSE2 est cohérent avec le DSRP, il a pour rôle de décliner les politiques et stratégies à mettre en œuvre à l'effet de poursuivre les priorités suivantes :

- Priorité n° 1: Poursuivre la scolarisation primaire universelle de qualité en élargissant l'éducation de base au premier cycle du secondaire et en veillant à la réduction des disparités ;
- Priorité n° 2: Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements/apprentissages à tous les niveaux ;
- Priorité n° 3: Développer des formations en adéquation avec les besoins de l'économie nationale au niveau des enseignements technique, professionnel et supérieur ;
- Priorité n° 4: Renforcer la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage, la coordination, la déconcentration et la décentralisation.

Tout en poursuivant ces objectifs de façon prioritaire, le Gouvernement accordera une attention particulière aux préoccupations transversales relatives au financement du secteur, à la

régulation des flux, à la promotion de l'équité, à l'éducation à la citoyenneté et à la paix, à la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, ainsi qu'à la gestion des risques, des catastrophes et des conflits.

Comme toute structuration, l'organisation du programme autour de trois composantes présente une part d'arbitraire. Certaines activités sont susceptibles de concourir à la réalisation de plusieurs objectifs en même temps. Par exemple, une partie des constructions scolaires est destinée à rattraper des disparités régionales en termes d'accès, leur principal objectif est l'augmentation des divers taux de scolarité dans les régions où ils sont plus faibles que la moyenne. Mais d'autres constructions poursuivent au premier chef un objectif de qualité. On sait que 48% des enfants scolarisés en cours préparatoire le sont dans des classes de plus de 60 élèves, le plus souvent faute de bâtiments disponibles. Ce constat est en relation évidente avec la grande faiblesse mesurée de ces enfants en lecture. Des constructions et des recrutements supplémentaires dans les zones souffrant d'effectifs pléthoriques permettront de retrouver des conditions d'apprentissage plus favorables et poursuivent donc un objectif de qualité.

3.2. Politiques d'Amélioration de l'accès et de l'équité

En termes d'accès, les objectifs diffèrent selon les cycles d'enseignement. La scolarisation universelle est l'objectif prioritaire en ce qui concerne le cycle primaire. L'élargissement de l'accès au premier cycle secondaire sera poursuivi dans toute la mesure du possible, afin de permettre au plus grand nombre de jeunes guinéens de suivre une éducation de base de dix années. Pour le second cycle du secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'augmentation des flux restera mesurée de façon à orienter l'offre d'éducation au plus près des besoins de la société et de l'économie guinéenne.

Les politiques d'accès seront donc de nature différente selon les cycles de scolarité. Au-delà de l'éducation de base, elles seront définies en relation avec les impératifs de la régulation des flux, de façon à éviter un déséquilibre dans le financement du système. Dans tous les cas, elles seront guidées par une priorité donnée à la résorption des disparités géographiques ou de genre.

3.2.1. Accès et équité au préscolaire

Au préscolaire, l'objectif retenu est d'atteindre 20% de préscolarisation en 2022 (14,6 en 2017) et de réduire les disparités entre monde rural et monde urbain. Pour cela, les efforts porteront sur l'utilisation optimale des infrastructures des CEC et la prise en charge d'une partie des salaires des éducatrices qui pèse sur les communautés. La mesure sera progressive et sera précédée de concertations avec les acteurs du système dans le but d'établir des critères clairs et publiés de choix des communautés qui commenceront à en bénéficier. Cette mesure d'équité en faveur du monde rural contribuera à réduire les disparités qui caractérisent encore ce cycle.

3.2.2. Accès et équité au cycle primaire

Au primaire, l'objectif fondamental est la scolarisation universelle à l'horizon 2025. Cet objectif est la priorité première du PSE2, il avait été marqué de ce même rang de priorité par le DSRP III de 2013, qui comprend un engagement du Gouvernement « à doter l'enseignement élémentaire de ressources budgétaires adéquates pour l'atteinte des objectifs d'une éducation universelle de

qualité », le DSRP indiquant que « pour ce faire la part du budget de l'Etat consacrée à cet ordre d'enseignement sera fortement relevée pour atteindre un niveau adéquat »¹⁹. Le modèle de simulation, sur la base des données actuelles d'accès et d'achèvement et d'une augmentation de la part budgétaire de l'enseignement primaire jusqu'à 50% (en 2022) des ressources du secteur indique que cet objectif pourrait être effectivement atteint 2025.

Les stratégies choisies pour atteindre cet objectif sont nombreuses. Il s'agit notamment :

1°) d'accélérer l'accès et d'améliorer la rétention en luttant contre les disparités dans les zones connaissant encore des taux bruts de scolarité faibles, par une politique de l'offre combinant (i) des constructions scolaires²⁰ (ii) des recrutements d'enseignants (iii) de paiement de primes de zone aux enseignants afin de les attirer et de les retenir dans des localités difficiles (iv) de dresser localement la liste des écoles à cycle incomplet et de prévoir pour chacune d'entre elles les mesures les plus adéquates pour y remédier (organisation en multigrade, recrutements alternés, extension si nécessaire).

2°) de développer des actions de soutien à la demande scolaire avec (i) la mise en place de cantines, (ii) l'achat et la distribution de kits de fournitures scolaires au profit d'enfants affectés par la grande pauvreté et (iii) des campagnes de mobilisation sociale.

3°) d'encourager la scolarisation et la rétention des filles, en particulier dans les régions et préfectures dans lesquelles les écarts de genre sont les plus importants. A cet effet, le MEPU-A étendra la mise en œuvre des enseignements réussis de l'approche FIERE à de nouvelles régions. Cette approche repose sur la création d'associations de mères et tutrices, des formations particulières au profit des enseignants et des cours de soutien aux filles en risque de décrochage. Par ailleurs, les autorités prendront des mesures structurelles visant l'ensemble du pays. L'administration consultera systématiquement les mères de familles à propos du choix du site à l'occasion de la création de nouvelles écoles, elle sensibilisera les populations et les directeurs d'école à la sécurisation des abords des écoles et invitera les écoles à inscrire dans leurs PAE des activités d'identification locale des freins à la scolarisation des filles et de remédiations. Les DSEE appuieront ces projets et en feront l'évaluation. Enfin, dans certains cas, les filles en situation de pauvreté bénéficieront de mesures particulières de soutien à la demande, par l'octroi de kits de fournitures scolaires comprenant éventuellement l'uniforme.

Par ailleurs, l'administration encouragera le signalement des comportements violents ou illicites dont les filles pourraient être victimes, avec la création d'un numéro vert dans chaque direction préfectorale de l'éducation permettant aux enfants ou aux parents de faire connaître ces situations. Les DSEE et les directeurs d'école veilleront à faire connaître ce dispositif et sensibiliseront les populations à l'intérêt de signaler les comportements indésirables.

4°) de préparer le développement d'une école inclusive accessible aux enfants en situation de handicap. A cet effet, les services de planification exploiteront ou feront exploiter les résultats du nouveau RGPH, pour dresser une cartographie des handicaps. La prévalence relative des différents types de handicap et sa répartition géographique permettront de déterminer les façons les plus appropriées de favoriser la scolarité des enfants qui en sont porteurs.

¹⁹DSRP III, 2013, paragraphe 465

²⁰En zone urbaine et suburbaine, Le MEPU-A se rapprochera des autorités en charge de l'urbanisme et du domaine foncier public à l'effet de traiter la question du manque de terrains disponibles pour ériger des écoles.

3.2.3. Accès et équité au premier cycle secondaire : premiers pas vers l'éducation de base élargie

Au premier cycle du secondaire, un objectif à long terme est l'élargissement de l'éducation de base à dix ans. Le DSRP III l'annonce en ces termes²¹ : « *Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) améliorer l'accès au collège ; (ii) augmenter le taux de transition du primaire au collège pour assurer une éducation de base à tous les enfants guinéens.* »

Cependant, plusieurs raisons incitent à une certaine prudence dans la poursuite de cet objectif pendant les trois prochaines années. L'incertitude des données démographiques, l'importance des efforts financiers à consentir au profit de l'achèvement universel du cycle primaire et la nécessité d'améliorer la qualité de l'accueil dans les collèges par une baisse du nombre de jeunes par classe mènent le Gouvernement à retenir pour cible une augmentation modeste du taux de transition du primaire vers le collège. Les projections du modèle indiquent que ce taux passera de 73,0% à 77,1% dans un premier temps (2015-2017).

Cette amélioration modeste de l'accès au collège s'opèrera dans le sens de la réduction des disparités entre les zones urbaines et les zones rurales. Le monde rural est aujourd'hui pénalisé dans l'accès au collège et sera donc la cible prioritaire des mesures d'accès. Le MEPU-A expérimentera des modèles nouveaux de petits collèges ruraux et orientera ses efforts de construction en priorité vers le monde rural. Aussi, des enseignants polyvalents seront formés et recrutés prioritairement pour la zone rurale.

Le Gouvernement mettra à profit la période transitoire 2015-2017 pour réaliser tous les travaux de préparation et d'anticipation de l'extension de l'éducation de base, de façon à permettre qu'elle se réalise dans de bonnes conditions le moment venu. En effet, du fait de la généralisation progressive de l'accès au collège, l'offre scolaire du premier cycle secondaire sera appelée à se transformer dans ses finalités (un parcours scolaire dans lequel le collège est un cycle terminal doit devenir un parcours normal et non une situation d'échec), ses programmes (qui devront prendre une orientation plus pratique et ouvrir vers des poursuites d'études dans des voies techniques ou professionnelles) et ses certifications (qui joueront un rôle accru dans la régulation des flux). Le MEPU-A entreprendra donc dans cette première phase les études nécessaires à la mise en place progressive de l'éducation de base élargie (études sur les curricula, les examens, le développement de collèges de petites dimension, l'évolution des profils enseignants, etc.)

3.2.4. Accès et équité dans le second cycle du secondaire (lycée)

La transition entre les deux cycles du secondaire deviendra, à terme, l'un des paliers les plus importants de la régulation des flux. Cette transition est aujourd'hui déjà un peu restrictive : le taux réel de transition est de 79%, le taux apparent de 39,6%²². Le taux réel de transition devrait se limiter à 72,5% en 2017, ce qui correspond à une augmentation du nombre de lycéens de 181 087 (2012) à 213 362 (2017). Le Gouvernement entend maintenir une régulation efficace, afin que la croissance de l'accès au collège n'entraîne pas une augmentation non maîtrisée du nombre

²¹ DSRP 3, 2013, paragraphe n° 467

²² L'écart entre ces taux est dû à l'importance du redoublement en dernière année de collège.

de lycéens. C'est le choix opéré par le DSRP III, consistant à « *réduire les taux de transition du collège au lycée* ». ²³

L'option politique est en effet de préférer une amélioration sensible de la qualité de l'enseignement au lycée, par la diminution du nombre d'élèves par classe, plutôt qu'une croissance importante de l'accès. Le développement progressif et diversifié des offres d'enseignement technique et de formation professionnelle contribuera à cette régulation des flux.

Le recrutement d'enseignants, la construction et la réhabilitation de bâtiments, leur équipement et la création d'établissements d'excellence et de jeunes filles seront les stratégies mises en œuvre pour accompagner à la fois l'augmentation des effectifs et l'amélioration de la qualité et de l'équité de l'accueil.

3.2.5. Accès et équité dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

Les effectifs aujourd'hui inscrits en enseignement technique et formation professionnelle (aux environs de 40 000 jeunes, toutes formations confondues) ne sont pas à la hauteur des enjeux du pays. La nécessité de développer l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle tient à deux raisons :

- les besoins en main d'œuvre qualifiée générés par le développement du pays²⁴ ;
- l'évolution indispensable de la régulation des flux dans l'ensemble du système éducatif impose de maîtriser la croissance des effectifs attirés par les formations théoriques supérieures, offrant des débouchés limités. Le développement d'une offre de qualifications techniques et professionnelles est une alternative efficace.

Toutefois, dans la mesure où le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle présente aujourd'hui des handicaps structurels importants, marqués principalement par « *l'inadaptation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi et une faible insertion socioprofessionnelle des diplômés* »²⁵, le Gouvernement ne poursuivra pas la croissance de l'accès comme un objectif en soi et l'accompagnera de réformes structurelles destinées à améliorer la qualité et la pertinence des formations. C'est pourquoi la croissance anticipée des effectifs d'ici à 2017 reste relativement modeste.

Les projections du modèle de simulation, en relation avec une augmentation sensible des ressources publiques allouées au sous-secteur, anticipent que les effectifs pour le niveau de type A²⁶ atteindront 54 000 apprenants, le type B, 27 000 et ceux de la formation professionnelle de courte durée 18 000 à l'horizon 2022.

Les stratégies seront de deux ordres :

- des investissements pour la création, l'équipement et la réhabilitation d'établissements publics de formation,

²³ DSRP 3, paragraphe 467, point iii.

²⁴ Le DSRP 3 indique (paragraphe 65) que « qu'une part importante de la population reste peu ou pas formée et le pays enregistre un déficit important d'ouvriers qualifiés ; ce qui explique en grande partie l'importance du chômage. »

²⁵ DSRP III, paragraphe 65

²⁶ Type A : post collège (agent technique), type B : post baccalauréat (BTS)

- le développement de partenariats public-privé dans les secteurs productifs formel et informel. Ces partenariats s'exprimeront dans la gestion des établissements de formation, la modernisation de l'apprentissage et la mise en place d'un fonds de formation professionnelle à gestion paritaire.

Le Gouvernement va privilégier la formation dans les secteurs secondaire et primaire de l'économie. Il créera de nouvelles institutions de formation technique et professionnelle : Ecoles Régionales des Arts et Métiers, Ecole Régionale des Métiers de Mines et du Pétrole, Ecole Moderne de l'Hôtellerie et du Tourisme, des institutions de formation professionnelle en agriculture, élevage et pêche afin de répondre aux demandes de l'économie guinéenne. Il encouragera le privé à s'investir dans la formation pour les secteurs primaire et secondaire de l'économie. Il soutiendra également le développement de la culture de maintenance des aménagements et de l'entrepreneuriat dans les programmes d'enseignement. En outre, il incitera à un meilleur accès féminin dans les filières techniques. Il s'attachera enfin à développer une offre de formations courtes en alternance accessibles aux enfants ayant quitté précocement leur scolarité. Ces formations devront déboucher sur une meilleure structuration des pratiques traditionnelles d'apprentissage et sur des gains de productivité au profit du secteur informel de l'économie.

3.2.6. Accès et équité dans l'enseignement supérieur

Dans l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique, le nombre d'étudiants va continuer à progresser, de 92 377 en 2012 à 107 350 en 2017. Cette progression importante correspond aux vœux du DSRP III, elle équivaut à une stabilisation du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants à 826. La proportion d'étudiants inscrits dans des établissements privés passera de 25% à 10%, du fait que l'Etat réduira la proportion des étudiants du privé qu'il prend en charge. L'enseignement à distance sera appelé à accueillir un nombre croissant d'étudiants, sa part passera de 7% en 2012 à 20% en 2022 (13% en 2017) des effectifs. La modération de la croissance des effectifs totaux permettra de porter le coût unitaire par étudiant du public de 1,23 unité de PIB par tête à 2,20 en 2022 (1,25 en 2017). L'augmentation sera essentiellement orientée vers les dépenses pédagogiques.

L'enseignement supérieur bénéficiera d'un programme d'investissements en constructions, équipements et réhabilitations. Ce programme comprend entre autres l'installation d'un campus numérique, dont l'effet attendu est de permettre aux formations à distance d'accueillir une proportion d'étudiants en croissance rapide.

Les actions de développement porteront sur (a) la maîtrise de la croissance des effectifs d'étudiants et la stabilisation des transferts sociaux, (b) la mise en place de filières professionnalisantes, (c) la restructuration de l'offre autour de grands établissements universitaires, (d) la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes, (e) la dynamisation de l'enseignement à distance, (f) la promotion des mécanismes d'incitation à un meilleur accès féminin dans les filières scientifiques et techniques.

3.2.7. Accès et équité en alphabétisation et éducation non formelle

En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le Gouvernement s'est fixé, pour la phase intérimaire, l'objectif d'alphabétiser ou de former 323 325 jeunes et adultes avec une priorité aux femmes dans les différents types de centres d'alphabétisation et NAFA. Cet objectif se réalisera au travers de (i) l'augmentation des coûts unitaires, (ii) la redynamisation des

centres NAFA, (iii) l'intégration des activités génératrices de revenus dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle (iv) l'accompagnement et l'évaluation d'initiatives locales pour la prise en charge d'enfants déscolarisés ou non scolarisés dans des structures adaptées d'éducation formelle dans les zones à taux de scolarisation faibles.

L'investissement dans les infrastructures n'est pas la priorité pour le développement de l'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Celle-ci continuera de s'appuyer sur le développement de partenariats et sur la délégation contrôlée de l'exécution des campagnes d'alphabétisation à des opérateurs agréés (stratégie du faire-faire). Aussi, la mutualisation des ressources (salles de classe et enseignants) permettra d'alphabétiser un nombre important d'adultes à travers la stratégie du faire.

3.3. Les politiques d'amélioration de la qualité

Le diagnostic du système éducatif a mis en lumière le défi de la qualité. Les résultats des élèves du primaire aux différents tests standardisés sont très alarmants, et les taux de réussite à tous les examens sont insatisfaisants et génèrent redoublements et gaspillages de ressources. Les formations techniques, professionnelles et supérieures apparaissent trop peu connectées aux besoins réels de la société et de l'économie et ne permettent pas aux étudiants ou apprenants de s'insérer aisément dans la vie professionnelle.

La qualité entretient des relations étroites :

- *avec les conditions d'accès et d'accueil des élèves.* De mauvaises conditions matérielles ou d'encadrement (effectifs pléthoriques, enseignement de faible qualité, absentéisme) réduisent les chances de succès dans les apprentissages ; en retour, le faible niveau des acquisitions génère redoublements et abandons et jouent contre tous les objectifs d'achèvement ;
- *avec l'efficacité de la gestion du système éducatif.* Ce sont des déficiences de gestion qui sont à l'origine d'une mauvaise distribution des ressources ou de l'insuffisance du temps effectivement consacré aux apprentissages.

C'est pourquoi l'amélioration des performances qualitatives du système éducatif sera attendue de politiques orientées dans plusieurs directions qui ne se réduiront pas à l'acquisition d'intrants ou à des actions de renforcement des savoir-faire pédagogiques des enseignants.

Le Gouvernement entreprendra simultanément quatre séries de mesures au service du redressement de la qualité de l'éducation :

1°) des mesures structurelles : la résorption des situations anormales de sous-équipement, de sureffectifs, de non-respect du temps d'apprentissage, la réduction du nombre de classes en double vacation ; la politique de réduction du redoublement. C'est ainsi qu'une partie des investissements en construction et des nouveaux recrutements d'enseignants visera la normalisation des conditions d'apprentissage ;

2°) des mesures pédagogiques : révision des curricula (en particulier pour le premier cycle du secondaire dans la perspective de l'éducation de base élargie), formations initiales et continues d'enseignants et supervision pédagogique ;

3°) des mesures de pilotage local de la qualité, dans la suite des expériences déjà menées ces dernières années avec une organisation très déconcentrée de la formation et du soutien aux enseignants dans leurs établissements, prises en charge avant tout par les directeurs d'école et les DSEE au moyen des subventions qu'ils reçoivent et des projets d'école ;

4°) le développement de l'évaluation standardisée des acquis scolaires, en particulier dans le cycle primaire : continuation de l'activité du service national d'évaluation et mise au point de l'architecture d'un système national complet d'évaluation des acquis. Ce développement permettra de suivre sans délai l'efficacité des politiques entreprises et, éventuellement, de les réorienter. Le système national d'évaluation est appelé à devenir à terme un élément central de pilotage des politiques éducatives de qualité.

3.3.1. La qualité au cycle préscolaire

Dans le préscolaire, la formation des éducateurs/trices dans les ENI et des ateliers de formation continue pour les personnels déjà en place, la disponibilité d'intrants pédagogiques et ludiques permettront de disposer d'un réseau de professionnels de l'éducation préscolaire et de garantir ainsi des standards de qualité. La DNE réalisera et diffusera des outils pour développer l'éducation parentale et supervisera l'encadrement pédagogique des éducateurs/trices.

La DNE s'attachera à ce que les structures d'accueil du préscolaire mettent les aspects d'éveil, d'éducation nutritionnelle, sanitaire, de protection et d'éducation inclusive au centre de leurs préoccupations.

Le maintien d'un nombre d'enfants par salle à un niveau acceptable (au maximum 30) permettra à ce cycle d'éducation de poursuivre ses finalités, qui ne se limitent pas à l'acquisition de connaissances. Cette option est privilégiée, par rapport à un accroissement plus rapide de l'accès au cycle qui se ferait au détriment de la qualité de l'accueil.

3.3.2. La qualité au cycle primaire

Les résultats aux tests EGRA ont montré que la grande majorité (88%) des enfants termine les deux années de cours préparatoire sans avoir acquis de compétences minimales de base en lecture. Ce niveau (CP1 et CP2) bénéficiera donc en priorité des mesures structurelles destinées à ramener les conditions d'accueil à des normes acceptables. Une partie des constructions de salles de classe et des recrutements d'enseignants sera dirigée vers la résorption des situations les plus difficiles pour les apprentissages, c'est à dire les effectifs pléthoriques (48% des élèves de CP sont aujourd'hui accueillis dans des classes de plus de soixante élèves) ou les classes fonctionnant en double flux.

Sur le plan pédagogique, le Gouvernement prendra des mesures appropriées permettant de renforcer les apprentissages de la lecture et du calcul au cours préparatoire. Les corps de supervision et les directeurs d'école veilleront à ce que ces activités soient menées avec régularité conformément aux programmes. Le projet en cours sur l'amélioration de l'apprentissage de la lecture sera maintenu et poursuivi.

Des innovations seront introduites notamment en termes de : (i) rénovation des méthodes d'enseignement du dessin, des sciences et d'initiation technologique, des travaux pratiques et des arts, de façon à amener les enseignants à pratiquer des approches de moins en moins frontales et à favoriser davantage l'imagination et la créativité des enfants (ii) stratégies soutenables d'utilisation des langues nationales dans les premières années de l'élémentaire. Le Gouvernement poursuivra l'acquisition de manuels scolaires et de matériels didactiques.

En vue de qualifier les prestations des enseignants, les mesures porteront sur :

- (i) le recrutement de candidats bacheliers pour la formation initiale des enseignants du primaire de deux ans y compris le stage pratique dans une école associée;
- (ii) la mise en œuvre des recommandations de l'accompagnement institutionnel des ENI²⁷ (la poursuite de l'accompagnement, la redynamisation de la supervision) ;
- (iii) la généralisation des expériences réussies dans la formation continue des enseignants, notamment à travers les projets d'école²⁸, l'encadrement de proximité et les pédagogies actives ;
- (iv) le couplage de l'examen de certification au concours de recrutement dans la fonction publique ;
- (v) la pérennisation des subventions aux DSEE en vue de favoriser une animation et une supervision pédagogique de proximité.²⁹ Dans les écoles, les directeurs développeront le tutorat des jeunes enseignants par les plus expérimentés, ils seront invités à employer les projets d'école pour donner un cadre à cette activité ;
- (vi) l'octroi de primes à la performance pour enseignant à travers les inspections

Des manuels scolaires seront acquis pour maintenir le ratio manuels par élève à 3 au CP, 4 au CE et 5 au CM. Leur distribution visera (i) à compléter et à renouveler partiellement les dotations précédentes et (ii) à servir le secteur privé de façon à éviter les rachats frauduleux des manuels distribués dans le public. Des guides du maître compléteront ces dotations.

²⁷ Cet accompagnement dans sa première phase a été réalisé par le CEPEC international de Lyon

²⁸ La pratique de la gestion très déconcentrée de la formation continue des enseignants et de son financement sur les subventions attachées aux projets d'école permet de garantir une formation de proximité, peu coûteuse et adaptée aux besoins des enseignants en classe, elle permet également de garantir le lien entre la formation continue et la supervision pédagogique.

²⁹ Une évaluation menée fin 2008 des subventions aux DSEE avait montré la pertinence de cette activité.

Politiques de lutte contre le redoublement

La persistance de taux élevés de redoublements est au cœur des préoccupations de qualité. La réduction de ces taux était déjà un objectif du PSE 1, mais la tentative a échoué, les directives administratives prises en ce sens n'ont pas été respectées. Le Gouvernement développera donc un ensemble de mesures plus ciblées et plus énergiques pour réduire les redoublements, ce qui apparaît comme une condition critique du développement du secteur. Ces mesures, à mener en parallèle, sont les suivantes:

- formations et sensibilisation d'enseignants et de directeurs d'école sur les méfaits du redoublement ;
- établissement de maxima annuels de redoublements par région, associé à des ateliers de suivi dans les DPE et IRE ;
- interdiction d'utiliser des mauvaises notes ou des zéros à titre de sanction pour des comportements d'élèves ;
- évaluations trimestrielles sur sujets standardisés par les DSEE, avec classement des écoles et affichage des résultats dans chaque école ;
- incitations à inscrire la réduction du redoublement et des activités pédagogiques y contribuant dans les projets d'école.

3.3.3. La qualité au premier cycle du secondaire

Au premier cycle du secondaire, les politiques de qualité s'articulent autour des mesures suivantes :

- (i) la réduction du nombre d'élèves par classe,
- (ii) la réduction du redoublement,
- (iii) la réflexion, au moyen d'études, sur l'évolution des curricula dans la perspective de l'élargissement de l'éducation de base à dix ans. Les études porteront principalement sur les curricula, les examens, l'architecture et l'organisation pédagogique des collèges de petite taille et sur l'évolution du profil des enseignants,
- (iv) la préparation de l'évolution de l'enseignement des sciences et technologies, de façon à favoriser une orientation plus fluide vers les disciplines scientifiques et vers les filières techniques et professionnelles et à répondre aux nouvelles finalités du cycle,
- (v) la rénovation de l'examen de fin de cycle pour lui permettre de jouer son rôle dans la régulation des flux lorsque l'accès au collège sera étendu,
- (vi) la formation initiale et continue des enseignants

L'acquisition et la distribution de manuels et de guides pédagogiques complèteront ce train de mesures.

3.3.4. La qualité au second cycle secondaire

Au second cycle du secondaire, les mesures seront :

- (i) la diminution importante du nombre d'élèves par classe (ramené à 50 en 2017 contre 71,2 en 2012, en valeur moyenne),

- (ii) la réduction du redoublement,
- (iii) la diversification des filières, en lien avec la volonté de l'enseignement supérieur de diversifier et de professionnaliser son offre et avec les perspectives nouvelles en formation professionnelle. Pendant la phase transitoire 2015-2017, le MEPU-A entreprendra un ou plusieurs études sur les filières de l'enseignement secondaire (contenu, adéquation avec les priorités en formation technique, professionnelle et scientifique), comprenant des éléments de comparaison internationale, et sur l'identification de mécanismes d'orientation appropriés au lycée,
- (iv) l'incitation à l'orientation de plus d'élèves, notamment de filles, vers les filières scientifiques et l'étude des raisons qui œuvrent en sens inverse aujourd'hui,
- (v) l'installation d'équipements nécessaires (laboratoires, bibliothèques) de façon à permettre une meilleure relation entre les enseignements théoriques et la pratique, notamment dans les filières scientifiques
- (vi) la création de lycées d'excellence (en enseignement général et techniques) et de jeunes filles.

Les dotations documentaires, de manuels (hors manuels de référence) et autres ouvrages, se feront par le biais des bibliothèques, pour un emploi collectif des ressources.

3.3.5. La qualité dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

Dans l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le Gouvernement se fixe comme objectif l'amélioration et la diversification de l'offre de formation professionnelle et technique par :

(i) la mise en place de partenariats public-privé. Cette stratégie structurelle passera par des études et des consultations avec le secteur privé productif formel et informel, afin de déterminer les formes institutionnelles et les niveaux les plus appropriés pour la mise en place des cadres de concertation (national ou régional, par branche, métier ou secteur, etc.) Dans le même temps et sans attendre les résultats de ces investigations, la stratégie consistera à soutenir les cadres de concertation déjà existants, comme les conseils d'établissement ;

(ii) la création d'un fonds d'insertion socioprofessionnelle ou l'élargissement des missions du Fonds National de Qualification Professionnelle en vue de permettre le financement de la formation professionnelle initiale et éventuellement des actions d'insertion;

(iii) le développement des délégations de crédits aux établissements, leur permettant l'acquisition directe des matières d'œuvre, de matériels et équipements didactiques appropriés et la réflexion sur leur possible autonomie juridique et financière ;

(iv) le renforcement de l'expertise en ingénierie pédagogique pour la formation initiale et continue des formateurs, commençant par la validation des nouveaux programmes par des professionnels de référence ;

(v) la mise en place des filières porteuses selon la carte des métiers, avec comme préalable la finalisation de la carte des métiers au moyen des études correspondantes ;

(vi) l'étude des perspectives de développement de l'apprentissage et l'appui à la modernisation de l'apprentissage dans le secteur informel, y compris la promotion de l'apprentissage dual ;

(vii) la mise en place d'un dispositif d'assurance-qualité impliquant le milieu professionnel.

Par ailleurs, des mesures seront entreprises pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main d'œuvre qualifiée à travers le développement de partenariat entre le secteur public et privé qui permet une plus grande implication de ce dernier dans la gestion des établissements.

Pour les établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle, des constructions et des réhabilitations d'ateliers et de salles de cours sont programmées dans le plan d'actions, ainsi que leur équipement ou rééquipement.

3.3.6. La qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

Dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'amélioration de la qualité tiendra à i) la poursuite du développement de la réforme LMD ; ii) la diversification et la professionnalisation des filières en relation avec la demande de qualifications de l'économie guinéenne ; iii) l'implication active du milieu professionnel dans la formation et l'encadrement des étudiants ; iv) la qualification du personnel enseignant ; v) le développement de la coopération inter - universitaire internationale et sous-régionale ; vi) la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ; vii) et l'augmentation importante programmée du coût unitaire par étudiant, dans sa composante pédagogique. Cette augmentation sera rendue possible sans dérive budgétaire par la maîtrise de l'accroissement des effectifs d'étudiants.

3.3.7. La qualité en alphabétisation et éducation non formelle

Pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le Gouvernement soutiendra l'utilisation des caractères N'KO et coraniques³⁰ harmonisés, la vulgarisation des bonnes pratiques et méthodes innovantes (REFLECT, la pédagogie des textes, la méthode d'apprentissage de la langue seconde à partir des acquis de l'alphabétisation) et le développement de l'environnement lettré. L'élaboration de programmes d'alphabétisation en langues nationales et leur diffusion, ainsi que la formation continue des formateurs et alphabétiseurs, permettront l'atteinte de cet objectif. Des modules de formation en faveur des personnels d'animation et de supervision seront intégrés dans les programmes des institutions de formation de formateurs. Enfin, le Gouvernement va encourager les initiatives de mutualisation de ressources humaines et matérielles pour atteindre les objectifs de l'éducation non formelle. Il développera le partenariat, la stratégie « faire-faire » avec examen de résultats et financera la réalisation d'une étude pour la création d'un fonds national de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

³⁰Recommandation de la Conférence de l'UNESCO de Bamako, novembre 1987

3.4. Les politiques d'amélioration de la gestion et de la gouvernance

3.4.1. Financement du secteur

Dans le DSRP III de 2013, le Gouvernement s'engage à rehausser le financement du secteur de l'éducation, de façon à ce qu'il atteigne dans un premier temps 18.5% du budget de l'Etat en 2015. Au sein du secteur, il s'engage à augmenter la part attribuée à l'enseignement primaire.³¹Le PSE reprend les engagements du Gouvernement et les précise de façon plus opérationnelle.

Le Gouvernement s'engage à :

(i) rehausser le financement public du secteur pour atteindre 19,2% des ressources de l'Etat d'ici 2017³² et à prendre des initiatives à l'effet de trouver des financements complémentaires destinés à compenser le gap résiduel que fait apparaître la programmation;

(ii) augmenter les parts du primaire et de la formation technique et professionnelle dans les dépenses courantes publiques du secteur ;

(iii) poursuivre la réforme de la gestion financière de l'éducation conformément aux principes des finances publiques et de la déconcentration budgétaire et au DSRP qui prévoit « *d'améliorer les capacités de transfert de ressources et de responsabilités du niveau central vers les collectivités locales en vue d'assurer une meilleure gestion de l'école par les communautés à la base* » ;

(iv) instaurer des audits internes et externes ;

(v) publier les informations budgétaires pour améliorer l'efficacité, l'imputabilité et la transparence dans la gestion des subventions et allocations aux structures déconcentrées.

Les équilibres financiers d'ensemble du PSE sont présentés plus bas, section n° 4.

3.4.2. Gestion des ressources humaines

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, les actions à entreprendre porteront sur :

(i) la gestion informatisée des personnels en lien avec la carte des postes et la poursuite du redéploiement. Cela suppose l'intégration dans la base de données de gestion du personnel du MEPU-A d'un module de gestion des affectations, l'harmonisation avec les bases de données de la fonction publique et de la solde en lien avec la réforme de la fonction publique, la mise en réseau des bases de données et la formation des utilisateurs ;

³¹ DSRP III, paragraphe 460.

³² En dépenses courantes. En plus des ressources pour dépenses courantes, le Gouvernement met en place des ressources budgétaires dédiées aux dépenses en capital, qui ne sont pas prises en compte dans ce pourcentage.

(ii) la mise en œuvre de mécanismes appropriés de recrutement (fusion de la certification de fin de formation des institutions de formation initiale, ENI et ISSEG, avec les concours de recrutement, pour laquelle les trois ministères concernés travailleront de concert, à l'initiative du MEPU-A), de mutation avec application d'un barème et de gestion des carrières³³ ;

(iii) l'élaboration d'une politique holistique de la question enseignante³⁴ ;

(iv) le paiement d'une prime de zone difficile pour y retenir les enseignants ;

(v) l'application des clauses du statut particulier portant sur les autres primes et indemnités.

La DRH et les administrations déconcentrées poursuivront les activités de redéploiement des enseignants et renforceront les contrôles de l'absentéisme des enseignants. La DRH favorisera le développement du paiement bancarisé des salaires, afin de diminuer l'absentéisme des enseignants lié à un paiement administratif sur un site éloigné de leur lieu de travail.

3.4.3. Renforcement des capacités de gouvernance

En termes de renforcement des capacités générales de gestion, le Gouvernement entreprendra :

(i) la systématisation de l'utilisation des tableaux de bords de gestion, de pilotage et de suivi à chaque niveau d'exécution, sur la base des expériences de planification opérationnelle locale déjà menées dans la précédente phase du PSE ;

(ii) le renforcement du système de collecte, de traitement et de diffusion de données, notamment du préscolaire, de l'enseignement technique professionnel, du supérieur et de l'alphabétisation ;

(iii) une stratégie de communication incluant les TIC.

3.4.4. Gestion de l'enseignement pré-universitaire privé

Les textes réglementaires régissant la création, le fonctionnement administratif et pédagogique des écoles privées seront révisés. Le mécanisme de contrôle administratif et pédagogique de l'enseignement privé sera renforcé. La formation continue du personnel enseignant et d'encadrement sera prise en compte.

Par ailleurs, des consultations seront entreprises avec les promoteurs et les associations des parents d'élèves en vue de régler les frais de scolarité et la gestion des enseignants (recrutement, traitement et carrière...).

3.4.5. Déconcentration et décentralisation

La déconcentration budgétaire ainsi que le contrôle de l'exécution du budget seront poursuivies et renforcées. En matière de décentralisation, le FoCEB appuiera l'extension de la démarche

³³En lien avec le couplage de l'examen de sortie et du concours de recrutement à la Fonction publique

³⁴Cf. le diagnostic TISSA de la question enseignante mené lors de la phase précédente du PSE1

Fonds de Gestion la Base (FGB)³⁵ à l'ensemble des écoles. Aussi, le MEPU-A collaborera avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) à travers le PACV dans la mise en œuvre du projet pilote du Gouvernement en matière de déconcentration-décentralisation (2D) dans les communes de Kindia. A cet effet, les subventions de FGB et des Projets d'écoles destinées à cette région pourraient être cogérées par les communes, les associations de parents d'élèves et les Comités de Développement de l'Ecole (CDE).

3.4.6. Renforcement des capacités de planification, collecte et traitement des données

La DGPSDE entreprendra le géo référencement des écoles et de leur environnement (point d'eau, poste de santé, marché) ainsi que l'élaboration et la mise en application des critères transparents d'implantation des écoles et de programmation des constructions scolaires en lien avec les besoins réels et la résorption des disparités.

3.4.7. Renforcement des capacités de gestion budgétaire et financière

La préparation et la diffusion de guides simplifiés de gestion budgétaire et la formation des agents des ministères et des bureaux déconcentrés de l'administration scolaire, la formation des agents chargés du matériel et de la comptabilité matière, le développement d'outils à l'usage de la cellule d'audit interne et la formation des agents à ces outils, la mise à disposition d'outils simples de suivi de l'exécution budgétaire favoriseront l'amélioration des capacités de gestion budgétaire et financière. Ces renforcements seront suivis tout au long de l'exécution de la phase transitoire 2015-2017 du PSE, dans la perspective d'installer les fonctions d'exécution technique et fiduciaire du programme futur au sein des structures pérennes de l'administration, notamment les DAF.

3.4.8. Planification sectorielle exhaustive à long terme

L'incertitude actuelle sur les données démographiques, qu'il s'agisse de la croissance d'ensemble de la population scolarisable ou de sa répartition sur le territoire handicape les travaux de planification. Le système éducatif sort de crise. Les différents taux de scolarité ont connu des évolutions en dents de scie pendant toutes les années de crise. Il était donc préférable d'attendre à la fois la stabilisation de la vie politique, la normalisation de l'évolution du système éducatif et la réalisation d'un nouveau recensement de la population pour mettre à plat l'ensemble des analyses sectorielles et développer une nouvelle programmation de long terme. Ce sont les raisons pour lesquelles le PSE2 présente un caractère transitoire et ne couvre qu'une période de trois années de 2015 à 2017. En conséquence, de nombreuses activités du secteur devront, pendant cette période, se consacrer au renouvellement complet de l'analyse.

La période 2015-2017 sera mise à profit pour réaliser un ensemble de travaux nécessaires à l'actualisation de la stratégie sectorielle, notamment :

- l'exploitation des résultats du nouveau RGPH attendus pour 2016 ;
- un nouveau rapport d'état du système éducatif national (RESEN) ;

³⁵ FGB : c'est une démarche qui implique les associations de parents d'élèves dans la gestion du contrôle de présence des maîtres et des manuels scolaires

- des études sur les perspectives de l'élargissement de l'éducation de base à dix années de scolarité et leurs conséquences sur les curricula, les certifications, la régulation des flux et les profils enseignants ;
- des études sur la restructuration des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- la préparation d'un plan décennal de développement de l'éducation.

4. FINANCEMENT DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION

4.1. *Le modèle de simulation financière*

Pour déterminer les ressources anticipées pour le système éducatif dans les années qui viennent et les résultats qui pourraient être atteints, les Ministres en charge de l'éducation ont développé un modèle de simulation économique et financière qui constitue la base du cadrage des stratégies du PSE.

Présenté sous forme de feuille de calcul Excel, le modèle permet :

- de simuler l'équilibre à moyen et long terme entre les ressources et les dépenses du secteur, en fonction des priorités poursuivies ;
- de choisir le type de politique que le secteur peut mener dans les prochaines années, en fonction des ressources disponibles et des contraintes démographiques, de flux et de coûts ;
- d'arbitrer entre des priorités concurrentes.

Le modèle développé entre novembre 2013 et janvier 2014 a été arbitré par les Secrétaires Généraux de cinq ministères sectoriels et un représentant du Ministère Délégué au Budget. Cet arbitrage marque leur accord et l'engagement du Gouvernement sur la disponibilité des ressources et leur partage entre les priorités retenues.

Le modèle ainsi arbitré constitue la référence économique de la stratégie sectorielle. Pour autant, il ne s'agit pas d'un document opérationnel, seuls les plans d'actions (triennaux glissants et annuels) ont ce caractère "opérationnel". Ces plans d'actions s'inscrivent nécessairement dans le cadrage économique du modèle.

Le modèle du PSE présente un degré élevé de désagrégation des données, par genre et par zones géographiques (zones urbaines, zones rurales), pour les cycles primaire et secondaires. En effet, la question de la réduction des disparités géographiques et de genre est critique, au stade de développement où se trouve aujourd'hui le pays, pour l'atteinte de l'objectif prioritaire de scolarité primaire universelle comme pour l'objectif plus général d'équité dans l'usage du droit à l'éducation.

Ce modèle de simulation est basé sur les projections de croissance et de pression fiscale utilisées par le DSRP III³⁶, et sur l'augmentation progressive de la part sectorielle de l'éducation, devant atteindre 19,2% des ressources de l'Etat hors dons dévolues aux dépenses courantes.

³⁶ Suite à la mission du FMI de février 2014, le taux de croissance a été revu à la baisse à 4,5%. Le modèle de simulation a bien pris en compte celui –ci durant la période 2015-2017.

Tableau 3 : Hypothèses pour les prévisions des ressources dans le modèle

Paramètres	Année Cible	Année de base	Projections		
	2025	2012	2015	2016	2017
PIB (en milliards)		33 590	38 332	40 057	41 860
Taux de croissance annuel du PIB (%)	5,2%	3,9%	4,5%	4,5%	4,5%
Population totale (en milliers)	15 106	11 189	12 242	12 615	12 999
Accroissement annuel de la population globale	3,0%				
PIB/Tête		3 002 188	3 131 124	3 175 322	3 220 143
Taux de pression fiscale (%)	21,2%	19,2%	19,8%	20,0%	20,2%
Recettes fiscales (en milliards de GNF)		6 449	7 590	8 011	8 456
Dépenses courantes d'éducation sur ressources propres (%)	18,5%	14,8%	18,5%	18,9%	19,2%

Source : Modèle de simulation financière

Sur la base des données démographiques par âge et des objectifs retenues les effectifs scolarisés ont été projetés (voir tableau ci-dessous les hypothèses retenues):

Tableau 4 : Hypothèses retenues pour les simulations financières

Hypothèses	Objectif cible	Année cible	Valeur en 2012
PRESCOLAIRE			
Taux de préscolarisation (%)	20%	2022	10,7%
Part des effectifs du public	5%	2022	0,2%
Part des effectifs du Communautaire	20%	2022	18%
Nombre d'enfants par éducateur dans le public	30	2 022	23
Nombre d'enfants par éducateur dans le communautaire	30	2022	56
Coût unitaire d'un éducateur au préscolaire Public (PIB/tête)	3,4	2022	3,4
Subvention de l'Etat pour la prise en charge salariale des éducateurs du préscolaire communautaires en % du coût total des éducateurs du préscolaire communautaire	50%	2015	0%
ALPHABETISATION			
Nombre d'apprenants des CAF	100 000	2 022	32 384
dont femmes en %	85%	2022	76,7%
Nombre d'auditeurs femmes en AF	85 000	2 022	24 850
Coût unitaire d'un apprenant CAF	0,09	2 022	0,09
Nombre d'apprenants Centres NAFA	10 000	2 022	5 528
Coût unitaire d'un apprenant NAFA	0,20	2 022	0,09
Nombre d'apprenants CAP	5 000	2 022	945
Coût unitaire d'un apprenant CAP	0,20	2 022	0,23
PRIMAIRE			
Taux d'accès au CP1	100%	2020	84%
Taux de survie	100%	2025	76%
Taux de redoublement	5%	2025	16%
% d'élèves dans le privé Urbain	40%	2025	45,6%
% d'élèves dans le privé Rural	12,9%	2025	12,9%
Ratio élèves enseignants Urbain	45	2022	44,7
Ratio élèves enseignants Rural	40	2022	45,2
Nombre de manuels par élève	5	2025	2
Dépenses de fonctionnement hors salaire en % des dépenses courantes totales	30%	2025	11%
Coût unitaire annuel d'un enseignant en unité de PIB par tête	4,5	2022	3,4
Pourcentage de personnel non enseignant	20%	2022	40,8%
Coût unitaire d'une salle de classe (en milliards de GNF)	0,118		
Pourcentage de salle à rénover	2%		

Hypothèses	Objectif cible	Année cible	Valeur en 2012
COLLEGE			
Taux de transition Primaire-collège	87%	2020	73%
Taux de survie	88%	2025	82%
Taux de redoublement	9%	2022	23%
% d'élèves dans le privé	25%	2022	32,0%
Ratio élèves GP au public Urbain	60	2022	91
Ratio élèves GP au public Rural	55	2022	58
Nombre d'heure hebdo par enseignant	18	2025	16
Autres dépenses courantes hors salaires	25%	2025	10%
Coût unitaire annuel d'un enseignant en unité de PIB par tête	4,9	2022	4,3
Coût unitaire d'une salle de classe (en milliards de GNF)	0,154		
Pourcentage de salle à rénover	2%		
LYCEE			
Taux de transition collège-lycée	50%	2020	79%
Taux de survie	91%	2025	91%
Taux de redoublement	10%	2022	22%
% d'élèves dans le privé	42%	2022	42%
Ratio élèves GP au public Urbain	50	2022	91
Ratio élèves GP au public Rural	40	2022	48
Nombre d'heure hebdo par enseignant	18	2025	15
Autres dépenses courantes hors salaires	30%	2025	10%
Coût unitaire annuel d'un enseignant en unité de PIB par tête	4,9	2022	4,3
Coût unitaire d'une salle de classe (en milliards de GNF)	0,154		
Pourcentage de salle à rénover	2%		
ETFP			
Nombre total d'apprenants de type A	54 000	2 022	15 954
Secteur primaire	9 000	2 022	794
Secteur secondaire	35 000	2 022	9 030
Secteur tertiaire	10 000	2 022	6 130
Coût par étudiant du public de Type A en unité de PIB/tête	0,6	2 022	0,45
Nombre total d'étudiants de type B	27 000	2 022	11 520
Secteur primaire	5 000	2 022	159
Secteur secondaire	10 000	2 022	794
Secteur tertiaire	12 000	2 022	10 567
Coût par étudiant du public de Type A en unité de PIB/tête	0,6	2 022	0,45
Pourcentage d'étudiants dans le privé en % de l'effectif du public	30%	2 022	28%
Nombre d'apprenants dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle de courte durée	18 000	2 022	1 134
Coût par apprenant des CAFPCD en unité de PIB/tête	0,50		0,45
SUPERIEUR			
Nombre d'étudiants pour 100 000 hbts	826	2022	826
Part des effectifs du public	70%	2022	68%
Part des effectifs du privé	10%	2022	25%
dont la scolarité est prise en charge par l'Etat	50%	2022	90%
Part des effectifs l'ens sup à distance	20%	2022	7%
Coût par étudiant du public en unité de PIB/tête	2,20	2022	1,23
Coût pour l'Etat d'un étudiant scolarisé dans le privé en unité de PIB/tête	1,50	2022	1,48
Coût enseignement à distance en % du coût dans le public	30%	2022	33,30%

Source : Modèle de simulation financière

Partant de ces hypothèses le modèle fournit les résultats ci-dessous présentés :

Tableau 5 : Résultats des projections du modèle

Résultats	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne annuelle sur la période 2015-2017
PRESCOLAIRE				
Taux moyen de préscolarisation	13%	14%	15%	14%
Nombre d'enfants préscolarisés	244 655	264 835	285 927	265 139
dont public	349	359	368	359
dont communautaire	34 220	38 635	43 432	38 762
dont privé	210 085	225 841	242 127	226 017
Nombre total d'éducateurs du préscolaire public ou communautaire à former	550	590	632	591
Nombre total de nouvelles salles à construire et à équiper dans le préscolaire public	0	0	0	0
ALPHABETISATION				
Nombre d'alphabétisés	106 738	107 774	108 813	107 775
dont CAF	97 707	97 890	98 076	97 891
dont NAFA	6 870	7 317	7 764	7 317
dont CAP	2 162	2 567	2 973	2 567
Nombre de centres NAFA construits et équipés sur la période	0	0	0	0
Nombre de CAP à construire	0	0	0	0
PRIMAIRE				
Taux brut de scolarisation au primaire	87%	89%	91%	89%
Taux d'achèvement	65%	68%	71%	68%
Effectif d'élèves au primaire	1 858 335	1 952 705	2 050 753	1 953 931
dont public	1 328 294	1 406 984	1 490 824	1 408 701
Effectif d'enseignants au primaire	42 342	44 634	47 034	44 670
dont public	29 281	31 173	33 208	31 221
Besoin annuel en nouveau enseignants	4 060	4 042	4 236	4 113
dont public	3 000	2 989	3 198	3 062
Nombre de salle de classes à construire au public	1 233	1 188	1 279	1 234
COLLEGE				
Taux brut de scolarisation au Collège	49,3%	51,8%	54,4%	52%
Taux d'achèvement	29,3%	32,1%	35,8%	32%
Effectif d'élèves au Collège	545 225	588 797	634 324	589 448
dont public	361 279	393 545	427 631	394 152
Effectif d'enseignants au Collège	14 029	15 117	16 257	15 134
dont public	7 732	8 596	9 521	8 616
Besoin annuel moyen en nouveau enseignants	213	1 088	1 140	814
dont public	213	865	924	667
Nombre de salles de classes à construire au public	268	289	312	290
LYCEE				
Taux brut de scolarisation au Lycée	29%	29%	29%	29%
Taux d'achèvement	24%	18%	18%	20%
Effectif d'élèves au Lycée	200 503	206 835	213 362	206 900
dont public	116 494	120 152	123 922	120 189
Effectif d'enseignants au Lycée	7 612	7 718	7 864	7 732
dont public	3 514	3 780	4 068	3 787
Besoin annuel moyen en nouveau	136	267	287	230

Résultats	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne annuelle sur la période 2015-2017
enseignants au public				
Nombre de salles de classes à construire au public	53	65	72	63
ETFP				
Nombre d'apprenants pour 100 000 hbts	445	483	517	482
Nombre total d'apprenants de type A	27 368	31 172	34 977	31 172
Secteur primaire	3 256	4 076	4 897	4 076
Secteur secondaire	16 821	19 418	22 015	19 418
Secteur tertiaire	7 291	7 678	8 065	7 678
Nombre total d'apprenants de type B	15 037	16 101	17 165	16 101
Secteur primaire	484	484	484	484
Secteur secondaire	3 556	4 476	5 397	4 476
Secteur tertiaire	10 997	11 140	11 284	11 140
Nombre total d'apprenants dans le privé	12 109	13 596	15 104	13 603
Nombre de salle de classes à construire au public	97	97	97	97
Nombre d'ateliers à construire et à équiper au public	97	97	97	97
SUPERIEUR				
Nombre d'étudiants pour 100 000 hbts	826	826	826	826
Effectif d'étudiants dans le public	69 609	71 902	74 270	71 927
Dans les institutions supérieures privées	20 696	19 769	18 766	19 744
dont la scolarité est prise en charge par l'Etat	18 533	16 586	14 684	16 601
Dans l'enseignement supérieur public à distance	10 784	12 502	14 314	12 533
Nombre d'étudiants en Master (5% des Licenciés)	1 166	1 603	2 064	1 611
Nombre d'étudiants au Doctorat (25% des Masters)	67	123	199	130
Nombre total de nouvelles salles à construire Ens. sup public	30	31	32	31
Nombre total de nouveaux Amphis à construire Ens. sup public	6	6	6	6
Nombre total de nouveaux ateliers à construire Ens. sup public	10	10	11	10
Nombre total de nouveaux laboratoires à construire Ens. sup public	20	20	23	21

Source : Modèle de simulation financière

La répartition des ressources entre les sous-secteurs s'est opérée en fonction (i) de la priorité première accordée à l'objectif d'universalisation de l'achèvement primaire et (ii) des projections d'effectifs et de coûts pour tous les niveaux.

Le primaire bénéficiera de 46,3% des ressources publiques anticipées et l'éducation de base dans sa globalité aura près de 2/3 des dotations prévues.

Le tableau ci-dessous présente les arbitrages par niveau de la répartition des ressources publiques :

Tableau 6 : Ressources publiques anticipées (milliards GNF) par sous-secteur

Niveau d'enseignement	2015	2016	2017	Total 2015-2017
Alpha	12,182	13,399	14,723	40,304
Préscolaire	4,494	6,071	7,859	18,424
Primaire	711,478	772,763	844,077	2 328,318
Collège	209,790	232,376	257,672	699,839
Education de base	937,944	1 024,608	1 124,332	3 086,884
Lycée	74,039	81,077	88,901	244,018
ETFP	112,468	123,918	136,238	372,624
SUP	439,683	450,606	460,524	1 350,813
Total	1 564,135	1 680,209	1 809,996	5 054,340

Source : Modèle de simulation financière

4.2. L'équilibre financier du PSE2

Les prévisions de dépenses courantes (milliards GNF), telles qu'elles ressortent du modèle pour la période intérimaire se présentent comme suit :

Tableau 7 : Ressources domestiques anticipées pour dépenses courantes (milliards GNF) par sous-secteur

Niveau d'enseignement	2015	2016	2017	Total 2015-2017
Alpha	12,182	13,399	14,723	40,304
Préscolaire	4,494	6,071	7,859	18,424
Primaire	628,978	688,263	752,577	2 069,818
Collège	190,141	207,815	226,971	624,927
Education de base	835,795	915,547	1 002,131	2 753,473
Lycée	68,019	73,552	79,495	221,066
ETFP	82,168	93,314	105,635	281,117
SUP	417,360	428,260	438,176	1 283,795
Total	1 403,342	1 510,673	1 625,437	4 539,452

Source : Modèle de simulation financière

Pour ce qui est des dépenses d'investissements elles se présentent ainsi par ordre d'enseignement pour les trois années du PSE2 (milliards GNF) :

Tableau 8 : Ressources domestiques anticipées pour dépenses d'investissement (milliards GNF) par sous-secteur

Niveau d'enseignement	2015	2016	2017	Total 2015-2017
Alpha	0,000	0,000	0,000	0,000
Préscolaire	0,000	0,000	0,000	0,000
Primaire	82,500	84,500	91,500	258,500
Collège	19,649	24,561	30,701	74,911
Education de base	102,149	109,061	122,201	333,411
Lycée	6,020	7,525	9,406	22,951
ETFP	30,300	30,603	30,603	91,507
SUP	22,324	22,346	22,348	67,018
Total	160,793	169,535	184,559	514,888

Source : Modèle de simulation financière

Les dépenses en capital représentent 31% des dépenses courantes prévues pour l'horizon de la planification.

La soutenabilité du PSE2 analysée à travers les tableaux ci-dessous, montre que le développement du système éducatif jusqu'en 2017 se fait dans un cadre parfaitement maîtrisé pour les dépenses courantes, qu'il s'agisse de l'éducation de base ou du secteur dans son ensemble. Le pays est majoritairement autonome pour le financement des dépenses salariales, de fonctionnement et de qualité.

Tableau 9 : Dépenses courantes (milliards GNF)

Dépenses courantes (milliards GNF)		2015	2016	2017	Total 2015-2017
Secteur éducatif global	Coût du programme éducatif	1 544,149	1 670,302	1 808,302	5 022,753
	Financement domestique	1 403,342	1 510,673	1 625,437	4 539,452
	Appui Extérieur	51,991	63,861	78,737	194,590
	Besoins de financement	-88,816	-95,767	-104,128	-288,711
	Besoins de financement (en MUSD)	-12,688	-13,681	-14,875	-41,244
	Besoins de financement en % des dépenses	-5,8%	-5,7%	-5,8%	-5,7%
Education de base	Coût du programme Education de Base	956,813	1 039,883	1 132,597	3 129,293
	Financement domestique	835,795	915,547	1 002,131	2 753,473
	Appui Extérieur	49,160	60,731	75,216	185,107
	Besoins de financement	-71,858	-63,604	-55,250	-190,713
	Besoins de financement (en MUSD)	-10,265	-9,086	-7,893	-27,245
	Besoins de financement en % des dépenses	-7,5%	-6,1%	-4,9%	-6,1%

Source : Modèle de simulation financière

L'examen de l'équilibre sur les dépenses en capital fait apparaître un besoin de financement qui s'établit comme suit :

Tableau 10 : Dépenses en capital (milliards GNF)

Dépenses en capital (milliards GNF)		2015	2016	2017	Total 2015-2017
Secteur éducatif global	Coût du programme éducatif	500,682	504,484	527,645	1 532,811
	Financement domestique	160,793	169,535	184,559	514,888
	Appui Extérieur	240,413	247,188	257,221	744,822
	Besoins de financement	-99,477	-87,760	-85,864	-273,101
	Besoins de financement (en MUSD)	-14,211	-12,537	-12,266	-39,014
	Besoins de financement en % des dépenses	-20%	-17%	-16%	-17,8%
Education de base	Coût du programme Education de Base	253,580	251,474	268,625	773,679
	Financement domestique	102,149	109,061	122,201	333,411
	Appui Extérieur	64,413	67,993	75,196	207,602
	Besoins de financement	-87,019	-74,420	-71,227	-232,666
	Besoins de financement (en MUSD)	-12,431	-10,631	-10,175	-33,238
	Besoins de financement en % des dépenses	-34,3%	-29,6%	-26,5%	-30,1%

Source : Modèle de simulation financière

Ce gap atteint un niveau important, mais non démesuré par rapport aux phases précédentes. Il est plus élevé dans l'éducation de base pour la raison que cette partie du système est celle qui accueille de loin les effectifs les plus nombreux et qu'elle est prioritaire dans ses perspectives de développement.

L'addition des dépenses courantes et des dépenses en capital permet de mesurer le taux de dépendance du système aux financements extérieurs. Cet équilibre global s'établit ainsi :

Tableau 11 : Toutes dépenses confondues (milliards GNF)

Toutes dépenses confondues (milliards GNF)		2015	2016	2017	Total 2015-2017
Secteur éducatif global	Coût du programme éducatif	2 044,831	2 174,786	2 335,947	6 555,564
	Financement domestique	1 564,135	1 680,209	1 809,996	5 054,340
	Appui Extérieur	292,403	311,050	335,959	939,412
	Besoins de financement	-188,293	-183,527	-189,992	-561,812
	Besoins de financement (en MUSD)	-26,899	-26,218	-27,142	-80,259
	Besoins de financement en % des dépenses	-9,2%	-8,4%	-8,1%	-8,6%
Education de base	Coût du programme Education de Base	1 210,393	1 291,357	1 401,222	3 902,972
	Financement domestique	937,944	1 024,608	1 124,332	3 086,884
	Appui Extérieur	113,572	128,724	150,412	392,709
	Besoins de financement	-158,877	-138,024	-126,478	-423,379
	Besoins de financement (en MUSD)	-22,697	-19,718	-18,068	-60,483
	Besoins de financement en % des dépenses	-13,1%	-10,7%	-9,0%	-10,8%

Source : Modèle de simulation financière

NB : les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus peuvent différer légèrement de ceux du PTAB compte tenu des contraintes liées à la modélisation. Le coût de l'éducation de base dans le PTAB n'inclut pas les dépenses du programme Administration qui est transversale

On observe que sur les trois années du PSE2, le besoin de financement du secteur s'établit à 80,259 MUSD dont 60,483 MUSD pour l'éducation de base. En prenant en compte l'apport de l'AFD (14,85 MUSD) et de l'UNICEF (1 MUSD) dans le cadre du FoCEB, le GAP sera de 64,4 MUSD avec 44,6 MUSD pour l'éducation de base. Le montant indicatif de l'allocation du GPE étant de 37,8 MUSD, le montant à rechercher se chiffre à 26,6 MUSD pour le secteur et à seulement 6,8 MUSD pour l'éducation de base. Cette somme est à la portée des activités de recherche de nouveaux financements inscrites au PSE2 pour la période correspondante.

5. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION

5.1. Composante accès et équité

Pour atteindre les objectifs fixés en terme d'accès et d'équité dans la perspective d'atteinte de la scolarisation primaire universelle, le Gouvernement cherche à accroître les taux d'inscription aux niveaux de l'enseignement préscolaire, primaire et du premier cycle du secondaire, notamment dans les zones sous scolarisées, à soutenir des mesures spécifiques pour la scolarisation des filles, des enfants porteurs de handicaps et à améliorer l'accès à l'alphabétisation.

Pour y parvenir, les principales actions et stratégies suivantes sont envisagées par niveau d'enseignement.

5.1.1. Préscolaire

Il s'agira de rendre fonctionnel les CEC existants (après un état des lieux). L'UNICEF financera la construction de 165 CEC hangars et l'aménagement de points d'eau dans 12 CEC construits en 2013. Toutes les nouvelles constructions de CEC seront à proximité des écoles primaires pour éviter leur isolement et favoriser une meilleure transition vers l'école. L'Etat assurera la prise en charge de 50% du salaire des éducateurs communautaires et la communauté inscrira dans son plan de développement local (PDL) le paiement de sa contribution. Des outils d'éducation parentale seront diffusés et des parents d'enfants vont bénéficier de formation à leur utilisation.

5.1.2. Primaire

L'orientation stratégique est d'allouer 80% de l'enveloppe prévue pour la réalisation des infrastructures scolaires aux constructions de salles de classe, et les 20% restants pour les latrines et les points d'eau dans les écoles qui n'en disposent pas. En effet, cette option permet d'enrôler un plus grand nombre d'enfants en âge d'aller à l'école. Pour ce faire, 3 701³⁷ salles de classe seront construites et équipées avec rampes d'accès, latrines séparées et points d'eau dont 3 467 en zone rurale, soit une moyenne de 1.234 classes par an. Ces constructions visent la réduction des disparités, la diminution de la taille des groupes pédagogiques et le remplacement des écoles hangars. Dans ce cadre, il est proposé que le Fonds Commun pour l'Éducation de Base (FoCEB) finance la construction de 545 SDC, l'UNICEF, la KfW, la JICA et la BID réalisent respectivement 33, 423, 217 et 207 SDC. Le Gouvernement prendra en charge le financement de la construction et de l'équipement de 1667 SDC et le reste (610 SDC) correspondra à un financement à rechercher. Ce nombre de SDC ne correspond pas à un nombre d'écoles précis dans la mesure où la stratégie de mise en œuvre des constructions scolaires envisagée reposera sur i) la construction de nouvelles écoles, ii) la construction de SDC pour réduire la taille des

³⁷cf. Le modèle de simulation a tenu compte des objectifs de scolarisation à atteindre, de l'évolution de la population scolarisable, du ratio élève/maître et de la double vacation et des réalisations des communautés mais ne fait pas état de la multi gradation, des salles de classes non utilisées, des écoles stellites qui sont entre autres des facteurs atténuants.

groupes pédagogiques dans des écoles existantes ou iii) de remplacer toutes les écoles hangars³⁸ construites par les communautés (245 hangars).

Concernant l'aménagement de points d'eau pour les écoles n'en disposant pas, il en est prévu 883 répartis ainsi qu'il suit : 120 par le Gouvernement, 386 par le FoCEB, 150 par l'UNICEF et 227 par la KFW. S'agissant des latrines, il est prévu de construire 623 blocs répartis ainsi qu'il suit : 198 par le Gouvernement, 215 par le FoCEB et 210 par la KFW à travers PLAN GUINEE. Les critères de choix des écoles bénéficiaires de ces infrastructures tiendront compte des aspects suivants :

- pour les latrines : effectif des élèves, écoles construites avant l'an 2000 ;
- pour les points d'eau : effectif des élèves, éloignement par rapport au point d'eau de la communauté.

Par rapport à la stimulation de la demande de scolarisation, des stratégies innovantes (campagnes d'information, éducation et communication (IEC), cantines scolaires, écoles à classe unique, écoles satellites, remplacement des écoles hangars, kits scolaires, etc.) seront mises en œuvre au niveau des zones sous scolarisées et à faible densité de population afin d'attirer et de maintenir les enfants des familles pauvres et marginalisées.

Les écoles satellites sont un ensemble de petites écoles d'une à deux classes ayant au plus trois niveaux (CP1, CP2 et CE1) et qui sont rattachées administrativement à une école mère pour faciliter la gestion administrative et pédagogique (formation/encadrement des enseignants et mutualisation des ressources). Ces écoles seront placées sous la responsabilité d'un directeur qui sera exclusivement détaché pour assumer pleinement les charges liées à cette fonction.

L'école à classe unique est une classe multi-niveaux de la 1ère à la 6ème A ne comprenant qu'une seule classe dirigée par un seul maître et destinée aux villages isolés et faiblement peuplés afin de scolariser et rapprocher l'école du domicile des enfants. Ce type d'école devra disposer d'un point d'eau et de latrines. En raison de leur nouveauté et du caractère expérimental, le modèle architectural et les mobiliers seront définis et les enseignants, les DSEE et les DPE seront formés à la gestion de la classe unique en 2015. Des modules de formation adaptés à ce type d'école seront également introduits dans les ENI.

La sensibilisation des parents s'avère indispensable pour leur faire comprendre les avantages liés aux écoles satellites ou à classe unique et susciter ainsi leur adhésion à cette nouvelle approche. Parallèlement, des approches porteuses en matière de scolarisation des filles seront mises en œuvre : sensibilisation, latrines séparées, points d'eau, activités génératrices de revenus des mères des filles, cantines scolaires etc.

S'agissant de la cantine scolaire, son implantation et fonctionnement ont été jusque-là assurés par le PAM avec la collaboration de l'Union Européenne et du Gouvernement Japonais. A cause des difficultés de financement, le nombre d'écoles couvertes a diminué de 1500 à 750 dont 15 appuyées par le Gouvernement. Les repas chauds sont servis à tous les enfants dans les écoles couvertes et une ration sèche complémentaire aux filles. Compte tenu des avantages liés à l'alimentation scolaire (lutte contre la pauvreté et la malnutrition, le maintien des enfants

³⁸ selon l'annuaire statistique MEPU-A, 2013, il existe 245 SDC des écoles hangar

surtout des filles à l'école etc.), le Gouvernement s'est engagé à promouvoir la pérennisation et l'extension des cantines scolaires à travers : i) l'adoption d'un document de politique des cantines scolaires, ii) la création d'une Direction Nationale, iii) l'inscription annuelle d'une enveloppe budgétaire, iv) la mobilisation des communautés et des partenaires au développement.

Durant la période transitoire, il est prévu la rénovation par l'Etat de 1 689 salles de classe soit une moyenne de 651 classes par an. Au titre des réhabilitations, la BID s'engage pour 147 SDC.

Dans le cadre du FoCEB, trois approches de construction seront utilisées (PME, ONG et Communautaire), conformément aux recommandations de l'étude sur les approches de construction (CRATERRE, février 2014).

Le modèle d'école rurale (bloc de 3 salles de classe avec point d'eau et latrines séparées...) sera révisé pour l'adapter aux nouvelles exigences de rapprochement de l'école au lieu de résidence des enfants, les filles notamment. A part les 207 salles de classe dont le financement est assuré par la BID, un modèle d'écoles de type nouveau sera expérimenté (écoles à classe unique, écoles à deux classes, écoles satellites).

Toutes les stratégies prendront en compte la dimension éducation inclusive afin de scolariser le maximum d'enfants porteurs de handicaps.

En outre, des innovations seront introduites dans l'organisation pédagogique de ces écoles (multigradation et double vacation), dans la formation initiale et continue des enseignants et au niveau des critères d'implantation des écoles selon la carte scolaire jusque-là pratiquée.

L'Etat recrutera 9.187 nouveaux enseignants, soit environ 3.062 par an sur la période. Les nouveaux enseignants seront exclusivement des sortants des ENI et un Cadre de concertation sera établi entre les trois départements concernés (METFP-ET, MEPU-A, MFP) pour une harmonisation du processus de leur recrutement à la fonction publique.

5.1.3. Premier cycle du secondaire

L'atteinte des objectifs passe par la construction et l'équipement avec rampes d'accès, latrines séparées et points d'eau de 869 salles de classe (soit en moyenne 290 classes par an) dont 797 en zone rurale, soit plus de 90%. A ce jour, les intentions de financement sont réparties ainsi qu'il suit : (i) 469 salles de classe par le Gouvernement en milieu rural, (ii) 200 SDC par le FKDEA en 2016, (iii) 200 SDC sur financement FC du PSE (dont la réalisation des 6 collèges urbains pour 72 SDC prévus initialement dans le PSE1 et reportés au PSE2 et 128 autres SDC destinées aux zones rurales). Durant la période, il est prévu la rénovation par l'Etat de 163 salles de classe soit une moyenne de 54 classes par an. Les approches PME/ONG seront utilisées pour la construction des collèges en raison des conclusions de l'étude CRATERRE, février 2014.

Le Gouvernement envisage d'instaurer une éducation de base élargie à dix ans. Pour la période transitoire, une étude sur cet élargissement sera réalisée en début du programme intérimaire et dont les conclusions vont :

- (i) permettre de dégager des stratégies de réformes institutionnelles et pédagogiques nécessaires à cette extension ;

- (ii) orienter la mise en place de groupes thématiques qui se pencheront sur les différents aspects du changement (curricula, modèle d'écoles, formation des enseignants, mode d'évaluation, etc.) ;
- (iii) conduire à l'expérimentation d'un modèle de collège rural de type nouveau dans toutes les régions administratives du pays. Toutefois, pendant la période transitoire et en attendant les résultats des expériences de collèges pilotes, le modèle de collège à 4 classes sera poursuivi dans les sous-préfectures et les grandes agglomérations rurales qui n'en disposent pas.

L'Etat recrutera 2002 nouveaux enseignants, soit une moyenne de 667 par an sur la période. Les nouveaux enseignants seront prioritairement des sortants de l'ISSEG. Un Cadre de concertation sera établi à cet effet entre les trois départements concernés (MESRS, MEPU-A, MFPREMA).

5.1.4. Second cycle du secondaire

La priorité sera portée sur la maîtrise des flux (réduction du taux de transition) en vue de diminuer la taille des groupes pédagogiques en faveur de l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages. Les élèves ne poursuivant pas les études au second cycle bénéficieront de formations professionnelles grâce à la mise en place i) de filières porteuses selon la carte des métiers, ii) de partenariats public-privé.

Pour diminuer les disparités, 190 salles de classe seront construites et équipées avec rampes d'accès, latrines séparées et points d'eau en zone rurale, soit une moyenne de 58 classes par an dont 60 par le Gouvernement et 130 SDC dont le financement est à rechercher. Les approches PME/ONG seront utilisées pour la construction des lycées. Il est prévu aussi la rénovation par l'Etat de 96 salles de classe soit une moyenne de 32 classes par an.

L'Etat recrutera 690 nouveaux enseignants, soit une moyenne de 230 par an sur la période. Les nouveaux enseignants seront prioritairement des sortants de l'ISSEG. Un Cadre de concertation sera établi à cet effet entre les trois départements concernés (MESRS, MEPU-A, MFPREMA).

5.1.5. Alphabétisation et éducation non formelle

A la faveur du dernier remaniement Gouvernemental de janvier 2014, l'alphabétisation a été rattachée au Ministère de l'enseignement pré-universitaire. Dans ce contexte, la nouvelle vision consistera à allier la stratégie de « faire-faire » avec la stratégie de « faire » pour booster davantage la lutte contre l'analphabétisme des adultes au sein de la population guinéenne de 65 à 60% à l'horizon 2017. La stratégie du « faire » consiste à l'ouverture des centres d'alphabétisation fonctionnelle dans les écoles et à l'utilisation d'enseignants, après formation, comme alphabétiseurs qui bénéficieront de primes payées par l'Etat.

A ce jour, 6500 enseignants du MEPU-A ont été identifiés sur la base de l'engagement, de la disponibilité, de l'expérience, de la maîtrise de la langue du terroir et des compétences pédagogiques pour faire office d'alphabétiseurs complémentaires. Ils seront formés aux techniques d'animation en alphabétisation en 2014. Cette stratégie permettra d'alphabétiser 195 782 jeunes et adultes avec une priorité aux femmes dans les écoles et les centres d'alphabétisation fonctionnelle existants durant la période 2015-2017. En plus, 97 891 autres

seront formés par le « faire-faire » ; soit un total de 293 673. Au total 7 701 jeunes seront aussi formés dans les Centres d'Alphabétisation à visée professionnelle (CAP)³⁹.

En outre, les centres NAFA ou « Ecoles de seconde chance » naguère focalisés sur l'apprentissage seront réorientés pour servir de cadre à la scolarisation accélérée d'environ 22 000 enfants non scolarisés ou déscolarisés âgés de 10 à 15 ans à travers des programmes adaptés. Les passerelles entre les systèmes formel et non formel seront rétablies.

Sur la période, le FoCEB financera l'organisation de campagnes d'alphabétisation fonctionnelle à travers la stratégie du « faire-faire » (formation, manuels et matériels pédagogiques, développement de la post-alphabétisation et de l'environnement lettré). En collaboration avec le Gouvernement qui mettra à disposition des locaux équipés et des enseignants, le FoCEB contribuera aussi à la relance et à la dynamisation des centres NAFA (réouverture de 121 centres NAFA qui bénéficieront d'appui, développement de programmes adaptés, acquisition de matériels didactiques). Il sera réalisé (avec l'accompagnement de l'UNICEF) une évaluation des centres NAFA.

Le suivi et l'évaluation des résultats des opérateurs d'alphabétisation se feront par les cadres de la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle au niveau central et déconcentré.

5.1.6. Enseignement technique et formation professionnelle

Les activités qui seront mises en œuvre porteront sur : la mise en place d'un mécanisme d'incitation des filles pour leur permettre d'accéder aux filières techniques (octroi de bourses d'entretien), la construction de 6 écoles régionales d'arts et métiers pour rendre l'accès plus équitable à ce niveau ; la réhabilitation d'établissements existants. Ainsi, 291 SDC et ateliers seront construits et équipés, 69 SDC et ateliers seront réhabilités.

La mise en place d'une offre de formation professionnelle courte sera étudiée et mise en place pour favoriser l'insertion des enfants qui ont quittés l'école de manière précoce.

5.1.7. Enseignement supérieur et la recherche scientifique

Les actions de développement porteront sur (a) la maîtrise de la croissance des effectifs d'étudiants, grâce à la régulation entretenue et renforcée dans l'ensemble du système éducatif, (b) la stabilisation des transferts sociaux, (c) un meilleur ciblage des appuis financiers consentis aux institutions privées d'enseignement supérieur, (d) la mise en place de filières professionnalisantes, (e) la restructuration de l'offre autour de grands établissements universitaires répondant chacun à un axe de développement, comportant éventuellement des créations nouvelles ou des regroupements pour lesquels des études vont être entreprises pendant la phase transitoire, (f) la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes. Des initiatives pour accroître la proportion des filles dans les filières scientifiques et techniques seront soutenues par le Gouvernement, (g) le développement de l'offre par les bénéficiaires du Fds compétitif, (h) et la mise en place d'un programme d'Education à l'Emploi (E2E)

³⁹ Jeunes de 15 à 25 ans

5.2. Composante qualité

En dépit des investissements destinés à améliorer l'enseignement et l'apprentissage, en particulier au primaire, la qualité de l'éducation progresse très peu comme l'illustrent les évaluations en français et calcul au CE2 (SNCESE) et en lecture précoce (EGRA). Ainsi dans le nouveau PSE 2015-2017, l'objectif de cette composante sera d'assurer que les enfants reçoivent une éducation pertinente et significative.

Dans la dynamique de l'évaluation formative, le renforcement des capacités (développement des compétences, appuis logistiques, équipements informatiques et mobiliers, ressources documentaires...) des inspecteurs disciplinaires du niveau central et déconcentré en vue de la revitalisation des inspections sera soutenu. Plus spécifiquement, l'amélioration de la qualité des services éducatifs reposera sur les actions et stratégies suivantes par ordre d'enseignement

5.2.1. Préscolaire

Les actions concernent: (i) la formation des éducateurs/trices dans les ENI, (ii) la disponibilité d'intrants pédagogiques et ludiques permettront de disposer d'un réseau de professionnels de l'éducation préscolaire et de garantir ainsi des standards de qualité. Le PSE permettra l'acquisition de ce matériel pour environ 50680 enfants.

A ce titre, les aspects d'éveil, d'éducation nutritionnelle, sanitaire, de protection et d'éducation inclusive seront appuyés.

La formation initiale pilote des éducateurs du préscolaire sera expérimentée dans 3 ENI. La formation en cours d'emploi des éducateurs/trices sera mise en œuvre sur financement de l'UNICEF et/ou d'autres chercheurs.

Dans le cadre de l'encadrement rapproché, une convention cadre de partenariat sera établie entre le MEPU-A et le MASPFE dès 2015 pour une implication effective des DSEE dans le suivi des CEC. A ce titre, les capacités des délégations scolaires de l'enseignement élémentaire (DSEE) seront renforcées à travers la formation et le développement d'outils en vue de leur permettre d'accomplir cette nouvelle tâche. La formation des DSEE sera effectuée en 2015 par l'équipe d'inspection de la petite enfance.

5.2.2. Primaire

Manuels scolaires

L'objectif est de maintenir le ratio de trois à cinq livres par élève acquis dans le cadre du PSE⁴⁰. Pour l'ensemble de ces manuels (à l'exception du manuel de calcul CM2), le MEPU-A est le propriétaire exclusif des droits d'auteurs. Ainsi, pour la période intérimaire 2015-2017 le besoin en manuels est estimé à environ 4 631 557. Pour couvrir ce besoin, il est prévu la réimpression de 30% des manuels du primaire⁴¹ (2986580) et l'édition du manuel de calcul CM2 (288 000) sur le FoCEB à partir du manuscrit qui sera rédigé par des auteurs nationaux notamment les

⁴⁰Voir tableau des acquisitions et des besoins en manuel

⁴¹ Ce besoin est estimé en tenant compte de la durée de vie du manuel au primaire (3 ans), de l'accroissement des effectifs et du maintien du ratio manuel/élève atteint sur la période 2011 -2013 du PSE1. En attendant la réforme attendue de l'élargissement de l'éducation de base à 10 ans, les contenus des manuels actuels seront maintenus.

cadres de l'INRAP. La KfW à travers PLAN GUINEE assurera aussi la réimpression d'environ 1 356 977 manuels dans sa zone d'intervention (région de Faranah). Le financement de 93 662 guides pour enseignant est à rechercher.

Eu égard aux difficultés rencontrées dans le cadre de la distribution⁴² et de la gestion des manuels, les dispositions suivantes sont envisagées :

- (i) renforcer le dispositif actuel de distribution par une meilleure implication des chefs d'établissements et parents d'élèves à travers la redynamisation⁴³ des comités de gestion des manuels et de la formation de ses membres (Formation à la Gestion à la Base- FGB);
- (ii) réajuster les quantités de manuels à commander pendant l'élaboration du DAO et aussi tenir compte des effectifs des écoles (primaires et ENI) lors de la distribution sur la base des données statistiques actualisées;
- (iii) utiliser les technologies de communication telles que les SMS pour le suivi de la distribution;
- (iv) préparer et expérimenter l'option d'une acquisition décentralisée⁴⁴ des manuels.

Tableau 12 : Manuels scolaires par niveau

Manuels et guides	Quantité	Prix Unitaire (en GNF)	Montant (milliards GNF)	Observations
Manuels et guides au primaire			25,59	
Réimpression et distribution de manuels au primaire (Français, Sciences du CP1 au CM2, Calcul du CP1 au CM1, Histoire/ Géographie et ECM du CE1 au CM2)	4 343 557	7 000	20,91	Réimpression de 35% des manuels au CP et Edition du manuel de calcul du CM2
Edition du manuel de calcul CM2	288 000	14 000	4,03	
Acquisition et distribution de guides pour enseignants du primaire	93 662	7 000	0,66	Financement à rechercher
Manuels et guides au collège			69,60	
Acquisition et distribution de manuels aux élèves du collège public	1 527 143	45 500	69,49	Pour compléter les 5 titres de manuel de 10ème A sachant que des manuels ont été acquis pour tous les autres niveaux
Acquisition et distribution de guides et programmes aux enseignants du collège public	5 170	22 947	0,119	
Manuels et guides au Lycée			4,15	
Fonds documentaires pour les bibliothèques des Lycées	23	180 556 110	4,15	
Total			99,35	

Source : PTAB 2015-2017

⁴² Le circuit de distribution comporte les étapes suivantes : 1) réception technique dans les magasins centraux du MEPU-A par la commission nationale ; 2) transport et dépôt des manuels au niveau des DPE/DCE par les fournisseurs avec des convoyeurs choisis par le MEPU-A ; 3) comptage et estampillage obligatoire des manuels scolaires par les DPE/DCE ; 4) remontée des PV de réception jusqu'au niveau central par les fournisseurs ; 5) répartition et livraison des manuels aux DSEE par les DPE/DCE ; 6) estampillage obligatoire et distribution des manuels aux écoles par les DSEE ; 7) estampillage obligatoire et distribution des manuels aux élèves par les chefs d'établissement.

⁴³ Ce processus a déjà été entamé dans le cadre de l'introduction du suivi participatif dans la cogestion des écoles à la base sur un financement du Fonds Additionnel de la BM, 2011-2013.

⁴⁴ Il s'agira d'insérer cette initiative dans le projet pilote de décentralisation de la gestion de l'éducation dans la préfecture de Kindia.

Apprentissage de la lecture

L'objectif est d'améliorer les compétences en lecture des élèves du cours préparatoire (CP) sur la base des résultats et des recommandations issues de l'évaluation de la lecture précoce par l'approche EGRA.

L'expérimentation d'une approche intégrée, basée sur la maîtrise du principe alphabétique est en cours. Elle sera étendue à d'autres écoles de façon progressive avec cette fois-ci, l'utilisation de la langue maternelle comme support dans l'apprentissage de la lecture au CP quand les conditions s'y prêtent (enseignant qualifié, existence d'une langue commune, accord des parents).

Une équipe composée de spécialistes choisis dans toutes les structures impliquées sera mise en place pour mener une réflexion sur l'introduction des langues nationales dans l'apprentissage de la lecture au cours de cette phase intérimaire. Elle aura à mener des concertations au niveau national sur les langues à enseigner, à piloter la rédaction d'outils pour à la fois l'apprentissage des tout-petits que pour la formation initiale et continue des enseignants. Un calendrier sur l'expérimentation et l'introduction progressive des langues nationales sera développé en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et s'inscrira dans le cadre d'une politique d'ensemble pour la promotion des langues nationales.

Pour ce qui est de la poursuite du programme EGRA, le nombre d'écoles expérimentales passera de 80 en 2014 à 150 en 2015 avec une prévision de 30%⁴⁵ de réussite au test du niveau CP1 (contre 11,53% en 2013) et de 35% au CP2 (contre 16,57% en 2013). En 2017, le nombre d'écoles expérimentales atteindra 250 avec un taux de réussite projeté de 45% au CP1 et de près de 50% au CP2. Durant cette période, il est également prévu des réflexions sur l'élargissement de l'approche à toutes les écoles de la Guinée. La méthode participative sera privilégiée et impliquera les autorités, les acteurs et partenaires sociaux, la SNCSE, la DNEE, l'IGE, les structures de formation initiale et continue des enseignants durant le processus.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu durant la période transitoire : i) la poursuite de la formation des enseignants expérimentateurs, des encadreurs et des partenaires sociaux (ONG, Syndicats, APEAE) aux techniques d'enseignement, d'encadrement, de suivi et de mobilisation de ressources. Ces formations se tiendront au niveau régional et préfectoral et comporteront des séances théoriques et pratiques avec les élèves et des séances de fabrication de matériels locaux de lecture ; ii) la reprographie et la distribution de matériels pédagogiques (livrets, cahiers d'écriture, guide de l'enseignant, affiches...) aux enseignants ; iii) la production et la diffusion d'émissions radio (chansons, sensibilisation, sessions interactives de l'enseignement de la lecture) ; iv) le suivi de l'expérimentation à travers des observations de classe par l'équipe nationale et les encadreurs pédagogiques à la base ; v) l'évaluation permanente des apprentissages pour vérifier les progrès réalisés et apporter des corrections. Aussi, des services de consultants en pédagogie de la lecture et en évaluation EGRA ainsi que l'acquisition de moyens logistiques pour le suivi des activités et l'évaluation des acquis sont-ils indispensables pour un meilleur pilotage du processus.

Parallèlement à l'approche EGRA, le temps d'apprentissage de la lecture à tous les niveaux du cycle primaire sera augmenté. Les compétences des enseignants en didactique de la lecture et

⁴⁵ Dans les écoles expérimentales.

dans l'utilisation des manuels et autres supports seront renforcées au cours de toutes les sessions de formations continues.

Evaluation des acquis des élèves

Pour éviter une rupture avec les évolutions méthodologiques régionales et bénéficier d'éventuelles opportunités en termes de formation aux analyses approfondies, le MEPU-A envisage de renouer avec le PASEC. A cet effet, le ministère prendra les dispositions nécessaires pour se mettre en règle avec ses engagements et s'inscrira sur la prochaine série d'évaluations en 2016. Dans le processus des évaluations, un plan de transfert de compétences aux cadres nationaux sera élaboré et mis en œuvre. Hormis le paiement des cotisations par le Gouvernement, le FoCEB assurera le financement des autres activités.

Dans le PSE1, une évaluation des acquis des élèves du CP2, CE1, et CE2 en français et calcul a été réalisée et des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'administration scolaire, des enseignants et des parents d'élèves. Ces dernières seront mises en œuvre durant la phase intérimaire 2015-2017 par la dissémination des résultats et des préconisations, la mise en œuvre de plan d'actions de remédiation à chaque niveau concerné.

Examens nationaux

Le processus de décentralisation de l'administration des examens scolaires peut améliorer l'efficacité et l'efficience du processus par la responsabilisation des acteurs des structures déconcentrées comparativement au système centralisé.

Pour corriger cette centralisation des activités liées au déroulement des examens nationaux, le renforcement des capacités des services déconcentrés est envisagé à titre expérimental. Pour un départ, cette déconcentration concernera des préfectures témoins dans chacune des huit Inspections Régionales de l'Education (IRE). Les actions porteront sur i) la formation des cadres impliqués dans la gestion des examens au niveau déconcentré ; ii) l'équipement en matériels informatiques et logiciels des huit IRE et le Service National des Examens, Concours Scolaires et Orientation (SNECSO) et iii) la dotation des services examens des IRE en moyens logistiques (motos). En plus, pendant cette période intérimaire, il est prévu l'introduction d'un mécanisme d'analyse des résultats des examens nationaux en vue d'un meilleur ciblage des actions de remédiation à apporter.

Formation initiale des enseignants de l'élémentaire

Pour rehausser la qualification des élèves maîtres, le recrutement des candidats aux ENI est désormais réservé aux seuls détenteurs du baccalauréat.

Dans le cadre du PSE2, une capitalisation des acquis pertinents du PSE1 sera de mise dans une dynamique de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de formation initiale des enseignants.

A ce titre, les actions suivantes seront menées :

- (i) organisation de cycles annuels de formation/perfectionnement des PEN/CPMF dans les différentes didactiques à travers des ateliers de formation-production ;

- (ii) élaboration de modules de formation intégrant différentes méthodologies spécifiques et innovations notamment l'approche EGRA, l'éducation inclusive, la gestion de la classe unique et l'enseignement du dessin, l'approche genre, la pédagogie active et les compétences de la vie courante ;
- (iii) organisation de voyages d'études pour des acteurs et gestionnaires de la formation initiale;
- (iv) renforcement du partenariat institutionnel à travers la tenue d'ateliers thématiques sur la formation initiale (IGE, DNEE, ISSEG, INRAP, DNFIM, ENI, SNFPP...);
- (v) implémentation du label assurance qualité de la formation initiale des maîtres à travers la mise en œuvre du protocole de contrôle élaboré à cet effet dans le cadre du PSE1 ;
- (vi) le couplage de l'examen de certification au concours de recrutement au poste ;
- (vii) poursuite de l'expérimentation de la formation initiale des éducateurs du préscolaire ainsi que le renforcement des pédagogies actives.

Par ailleurs, au titre du renforcement de la formation initiale, les activités suivantes seront également conduites :

- i) le renforcement du stage pratique des élèves-maîtres par la formation des superviseurs de proximité et itinérants et l'acquisition de moyens logistiques pour ces derniers ;
- ii) la mise en place de contrats de performance dans les ENI à travers la mise en œuvre de projet d'établissement et des missions de suivi de l'implantation des référentiels et;
- iii) l'acquisition de mallettes pédagogiques pour les élèves-maîtres et de ressources documentaires (Livres de références) pour les Centres de Documentation et d'Information des ENI ainsi que de mobiliers pour celles de Labé et Kankan. Le financement de ces activités sera à rechercher.

Formation continue des enseignants du primaire

Après les résultats de l'évaluation, 5041 enseignants du tiers faible, 6775 enseignants du tiers moyen et 843 du tiers fort attendent d'être formés. Les directeurs d'école (400) et les DSEE (419) bénéficieront de la formation à distance en vue de constituer un vivier efficace pour l'encadrement rapproché. La formation des enseignants sera financée par le FoCEB (3 331 enseignants du tiers faible et 5708 du tiers moyen) et la GIZ (1710 du tiers faible et 1067 du tiers moyen).

Le tableau ci-après, récapitule les formations programmées.

Tableau 13 : Programmation des enseignants à former

Formation continue des enseignants	Nombre de personnes	Nombre de jours
Enseignants tiers faible	5041	60
Enseignants tiers moyen	6775	25
Enseignants tiers fort	843	90
Directeurs d'école	400	90
DSEE	419	90

Appui aux classes multigrades

L'enseignement multigrade permet une utilisation plus efficace des enseignants dans des zones où les effectifs sont réduits et une diminution des abandons par la réduction des distances parcourues par les enfants, spécialement les filles. Il permet aussi d'améliorer la qualité de l'enseignement par le fait d'aider les enseignants à développer des stratégies plus diversifiées et centrées sur l'élève. En plus, il permet une gestion rationnelle des enseignants. A cet égard, un appui continu pour l'enseignement multigrade sera fourni en faisant un lien avec la gestion des classes uniques appropriées aux zones sous-peuplées et dans l'objectif d'assurer que tous les élèves ont accès au cycle complet de six ans du primaire, notamment les filles des zones rurales.

D'importants efforts ont été consentis dans les programmes précédents, mais le besoin de multigradation est toujours de mise. A cet effet, dans le cadre du présent PSE, la carte scolaire sera révisée afin de démontrer la distribution optimale des écoles, y compris les écoles à un, deux et trois enseignants, pour que tous les enfants puissent accéder à un cycle complet, à une distance raisonnable.

La stratégie consistera à créer en plus de la classe multigrade à deux niveaux, celle de trois niveaux et d'expérimenter la classe unique dans certaines préfectures. Des évaluations des pratiques pédagogiques des enseignants de ces classes seront conduites. En lieu et place du modèle de transmission "en cascade", l'atelier pédagogique sera le plus utilisé car il permet un inventaire des besoins authentiquement éprouvés par les maîtres et l'apport de réponse de formation.

Les enseignants recevront une formation en cours d'emploi et du matériel pédagogique. Un module d'enseignement multigrade sera intégré aux cours de formation initiale. La formation continue sera fournie aux encadreurs pédagogiques dans les régions, les préfectures et les sous-préfectures couvertes.

Pour renforcer le dispositif, des supports pédagogiques seront produits et distribués, des missions de suivi-évaluation⁴⁶ seront effectuées régulièrement. Aussi, des voyages d'études sur les expériences de la classe unique seront-ils organisés.

Stratégie de lutte contre le redoublement

Les actions à mener sont les suivantes :

- sensibilisation des enseignants et encadreurs sur les méfaits du redoublement ;
- inscription dans les projets d'école des activités pédagogiques contribuant à la réduction du redoublement en application de directives provenant du MEPU-A ;
- la réactivation de la mesure administrative relative à la mise en place des sous cycles (CP, CE, CM) à l'intérieur desquels le redoublement est interdit et favorisant la remédiation des lacunes des élèves par l'utilisation de la pédagogie différenciée par les enseignants ;
- l'organisation de cours de rattrapage pour les enfants en difficultés en capitalisant les bonnes pratiques de l'approche FIERE ;

⁴⁶ La multigradation multi niveaux, étant une approche novatrice, une évaluation rigoureuse et permanente permettra d'aller progressivement et de corriger le tir si nécessaire en vue d'atteindre les objectifs.

- mise en place de mesures administratives interdisant d'utiliser des mauvaises notes ou des zéros pour sanctionner des comportements répréhensibles des élèves en lieu et place de l'application effective des règlements établis à cet effet ;
- évaluations trimestrielles sur des sujets standardisés par DSEE, avec classement des écoles, diffusion des résultats dans chaque école et la reconnaissance du mérite. Les mesures à incidence financière seront soutenues par le FoCEB.

5.2.3. Au premier cycle du secondaire

Manuels scolaires

L'objectif est de compléter pour tous les niveaux le ratio de 4 à 5 livres par élève. Le C2D ayant déjà permis l'atteinte de ce ratio pour les trois premiers niveaux (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années) dans le cadre du PSE1, il est prévu, sur le FoCEB, l'édition des 5 titres pour la 10^{ème} année, soit 470 335 manuels. Le Gouvernement prévoit d'acquérir 1 056 808 manuels pour remplacer progressivement les déperditions.

Pour cette période intérimaire, il est prévu d'acquérir, par appel d'offre international auprès d'éditeurs privés propriétaires des droits d'auteurs des titres agréés, des manuels pour la 10^{ème} année. Durant cette période, la production endogène sera expérimentée en vue d'une appropriation des droits d'auteurs par le ministère dans la perspective d'une réduction des coûts. Dans l'identification des besoins, il sera tenu compte des statistiques actualisées. Le même circuit de distribution qu'au primaire sera utilisé.

Formation initiale et continue des enseignants du secondaire

En attendant la résolution du problème institutionnel relatif au statut des professeurs de collège, l'ISSEG mettra en œuvre des activités de formation de professeurs binaires du secondaire ainsi que des PEN et des CPMF dans le cadre du PSE2. L'acquisition de manuels de référence pour le centre de documentation et d'information, de consommables de laboratoire, le suivi et la supervision des stagiaires seront également réalisés.

Au regard de ce constat, la formation continue des enseignants du secondaire sera poursuivie à travers le renforcement des compétences académiques et professionnelles de 1600 chefs d'unités pédagogiques. Plus spécifiquement, il s'agira de : i) outiller les 1600 chefs d'unités pédagogiques en jeux de programmes, guides pédagogiques et livres de référence pour assurer l'animation dans les groupes techniques; ii) former les enseignants selon leur spécialité (Mathématiques, Sciences physiques, Français et SVT) et ; iii) assurer le suivi du fonctionnement des unités pédagogiques et des enseignants formés dans leurs pratiques de classe.

Pour y parvenir, la formation de 1600 chefs d'unités pédagogiques sur les disciplines fondamentales (maths, sciences physiques, SVT et Français), sera assurée par un noyau de 107 FR, pour un ratio de 15 enseignants par formateur. Les capacités de ces formateurs seront renforcées en présentiel par une équipe technique nationale constituée d'APES à travers des ateliers régionaux. Les chefs d'unités pédagogiques animeront à leur tour des sessions de formation dans leurs établissements.

Il est à souligner que les ateliers de formation se tiendront pendant les congés de Noël, de Pâques ou les grandes vacances. Les FR apporteront également un appui en termes de visites de classe et d'entretien d'aide en vue d'une amélioration des pratiques de classe des enseignants formés. Une expertise en matière d'élaboration des outils sera apportée par l'équipe technique nationale et elle assurera une supervision auprès de quelques enseignants formés.

5.2.4. Au second cycle du secondaire

Des fonds documentaires seront acquis pour les bibliothèques de 23 lycées publics sur la période intérimaire.

Diversification des filières de formation dans les lycées

Le système éducatif guinéen présente des insuffisances dans le domaine de la formation des adolescents et jeunes dues à l'inadéquation des filières d'enseignement au secondaire avec les réalités économiques du pays. Les profils actuels, au nombre de trois (3), ne se distinguent pas pratiquement les uns des autres. Il s'agit en particulier des profils (Sciences Sociales, Sciences Expérimentales et Sciences Mathématiques) qui n'ont pas de correspondance en termes de spécialisation pour des orientations dans l'enseignement supérieur et/ou technique professionnel. C'est pourquoi, la diversification des filières de formation au lycée en vue d'offrir une meilleure garantie à l'insertion des jeunes et une réponse adaptée aux besoins économiques du pays sera suffisamment documentée dans le PSE2 pour une mise à l'échelle dans le programme décennal.

L'objectif général est de diversifier progressivement au cours du PSE2 l'offre éducative en vue de faire acquérir aux élèves du lycée des compétences de base leur permettant de mieux aborder les études post secondaires ou de s'insérer dans la vie active. Plus spécifiquement, il s'agira de : i) renforcer les capacités de l'équipe de pilotage de la réforme en charge de l'élaboration et de la validation du document de stratégies de mise en place des filières ; ii) réviser et implanter les programmes et plans d'études ; iii) renforcer les capacités des encadreurs et enseignants concernés ; iv) ouvrir les profils et filières de formation dans des lycées expérimentaux et ; v) suivre et évaluer la mise en place des filières en vue de sa généralisation.

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes sont prévues :

- Organisation de deux voyages d'études ;
- Organisation d'un atelier national de concertation sur la stratégie de diversification des filières d'enseignement ;
- Tenue d'un atelier d'élaboration et de validation d'un document de stratégie de diversification des filières d'enseignement ;
- Organisation des séances de sensibilisation et de partage à l'intention des acteurs et partenaires du secteur;
- Réforme des programmes et plans d'études sous le pilotage de la DNESG en collaboration avec les structures partenaires (INRAP, ISSEG, Enseignement supérieur et technique, IGE...);
- Formation des encadreurs et enseignants des lycées expérimentaux ;
- Expérimentation sur la période 2015-2017 de nouvelles filières dans les lycées expérimentaux (niveau 11^{ème}année)
- Evaluation de la phase expérimentale.

Concernant la formation continue des professeurs de lycée, voir section formation initiale et continue des enseignants dans la section premier cycle du secondaire.

5.2.5. Enseignement technique et professionnel

Dans l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, l'objectif poursuivi est l'amélioration et la diversification de l'offre de formation professionnelle et technique par :

- (i) la mobilisation des partenaires publics et privés dans les divers volets de la formation ;

- (ii) la mise en place d'un fonds d'insertion socio professionnel ;
- (iii) l'acquisition de matières d'œuvre, de matériels et équipements didactiques appropriés ;
- (iv) le renforcement de l'expertise en ingénierie pédagogique pour la formation initiale et continue des formateurs ;
- (v) la conduite d'études pour la mise en place de filières porteuses ;
- (vi) la modernisation de l'apprentissage dans le secteur informel, y compris la promotion de l'apprentissage dual ;
- (vii) la mise en place d'un dispositif assurance-qualité impliquant le milieu professionnel ;
- (viii) la poursuite du développement de la culture de la maintenance.

Ces actions seront soutenues en partie par l'AFD, la BID, le FSD, la BM et la coopération bilatérale.

5.2.5. Enseignement supérieur

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, les activités programmées sont entre autres :

- (i) la poursuite de la mise en œuvre de la réforme LMD ;
- (ii) la formation et le recrutement d'enseignants chercheurs compétents de niveaux Master et Doctorat ;
- (ii) l'acquisition de ressources documentaires et de nombreux équipements (laboratoires, bibliothèques). Les filières techniques et scientifiques verront leur niveau d'équipement rehaussé pour améliorer l'adéquation des formations aux besoins ;
- (iii) La mise en place de partenariat public – privé dans la formation et l'encadrement des étudiants ;
- (iv) la conduite d'études sur la relation entre formation et emploi pour les qualifications des enseignements et apprentissages ;
- (v) le renforcement des capacités de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée ;
- (vi) le regroupement des centres existants en Pôles de recherche, et leur financement au moyen de budgets déterminés en fonction de la pertinence des programmes et projets ;
- (vii) le développement de la coopération inter – universitaire internationale et sous-régionale ;
- (viii) la poursuite de l'évaluation des établissements universitaires publics et privés et la mise en application des textes créant une agence nationale d'évaluation, la direction nationale de l'enseignement supérieur et prévoyant l'autonomie des universités.

Ces activités seront soutenues en partie par le Gouvernement, la BM et la coopération bilatérale.

5.2.6. Education non-formelle

Au niveau de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle, les actions porteront essentiellement sur:

- (i) l'élaboration et la mise en œuvre de modules de formation en faveur des personnels d'animation et de supervision ;
- (ii) l'intégration des modules dans les programmes des institutions de formation de formateurs ;
- (iii) l'utilisation des caractères N'KO et coraniques⁴⁷ harmonisés, ainsi que la vulgarisation des bonnes pratiques et méthodes pédagogiques innovantes (REFLECT⁴⁸, la pédagogie des textes, la méthode d'apprentissage de la langue seconde à partir des acquis de l'alphabétisation (compétences en lecture-écriture et en calcul);
- (iv) la redynamisation des centres NAFA à travers la mise à disposition d'enseignants formés, l'adaptation des programmes à la scolarisation accélérée ainsi que la formation des enseignants à l'utilisation et l'acquisition d'environ 65 847 manuels et de mobiliers.

5.3. Composante Gouvernance et Pilotage

Le secteur de l'éducation a bénéficié, au cours du PSE1, de nombreuses interventions du Gouvernement et des bailleurs de fonds visant à renforcer les capacités de gestion de l'éducation dans les domaines du pilotage et coordination du système, de la gestion des ressources matérielles et financières, de la gestion des ressources humaines et du suivi et évaluation. Aussi, le Gouvernement avec l'appui des partenaires a entrepris des réformes dans la gestion des personnels au niveau du secteur et de la gouvernance institutionnelle de l'enseignement supérieur. D'autres réformes sont envisagées notamment la décentralisation⁴⁹ de la gestion de l'enseignement primaire et l'introduction du budget programme.

Des appuis ponctuels et des études spécifiques telles que l'école à classe unique, se feront à travers un contrat cadre qui sera établi avec un cabinet avec une expérience internationale par AOI. L'élaboration du plan de renforcement des capacités des directions techniques et administratives du MEPU-A mobilisera les services d'une expertise mandatée à cet effet.

5.3.1. Renforcement des capacités de gestion budgétaire et financière

Le PSE reprend les engagements du Gouvernement et les précise de façon plus opérationnelle. Des actions de renforcement de capacités seront menées tout au long de l'exécution de la phase transitoire 2015-2017 du PSE, dans la perspective d'installer les fonctions d'exécution du futur programme décennal au sein des structures pérennes de l'administration. Concernant la gestion fiduciaire (gestion financière et passation de marché) du FoCEB, un plan d'action de transfert de compétences sera élaboré et mis en œuvre dans le MEPU-A. Les services financiers des autres ministères du secteur bénéficieront du plan de restructuration et de renforcement de capacités de la réforme des finances publiques en prélude à l'introduction du budget programme. Par ailleurs, les capacités des autres services techniques du secteur impliqués dans la mise en œuvre des activités du plan sectoriel, seront améliorées par la restructuration, la formation et l'équipement et en fonction des besoins, par des appuis ponctuels.

⁴⁷ Recommandation de la Conférence de l'UNESCO de Bamako, novembre 1987

⁴⁸ Technique d'apprentissage partant de la pratique à la théorie

⁴⁹ Projet pilote dans la préfecture de Kindia

Dans cette optique, la préparation et la diffusion de guides simplifiés de gestion budgétaire et financière, le développement et la mise à disposition d'outils pour l'audit et l'exécution budgétaire ainsi que la formation des agents des niveaux central et déconcentré à leur utilisation favoriseront l'amélioration des capacités dans ce domaine. Ce renforcement de capacités se fera en relation avec la réforme des finances publiques et la mise en œuvre de la déconcentration budgétaire.

Pour améliorer l'efficacité, l'imputabilité et la transparence dans la gestion des subventions et allocations aux structures déconcentrées, les informations budgétaires seront régulièrement publiées et les audits internes et externes seront renforcés.

5.3.2. Renforcement des capacités de planification, collecte et traitement des données

La production de données statistiques sera améliorée en termes de délai, de qualité et de fiabilité. C'est pourquoi, il est prévu d'entreprendre :

- i. L'élaboration d'outils d'analyse des bases de données statistiques (cubes OLAP) ;
- ii. Le renforcement des capacités des services de planification statistiques à travers l'acquisition de matériels et équipements ;
- iii. La formation et ou la mise à niveau annuelle : a) des planificateurs des services centraux et déconcentrés du système éducatif en exploitation des bases de données et aux outils d'analyses (cubes OLAP, requêtes SQL, SPSS...) ; b) des responsables des services centraux et déconcentrés pour une meilleure utilisation des données en vue de motiver la prise de décision ; c) des acteurs⁵⁰ de la chaîne de production aux outils de collecte.

Toutes ces formations seront réalisées dans le cadre d'un plan de transfert de compétences qui sera exécuté par le consultant et d'autres experts recrutés à cet effet ; le préalable indispensable étant la sélection des cadres devant bénéficier de la formation en fonction du profil requis en rapport avec le poste.

En outre, il est également envisagé :

- i. La déconcentration de la ligne budgétaire destinée à la production des données statistiques, la mutualisation de la mise en réseau internet des services centraux et déconcentrés, la publication des données statistiques sur le site web de l'éducation.
- ii. Le géo référencement des écoles et de leur environnement (point d'eau, poste de santé, marché) ainsi que l'élaboration et la mise en application des critères transparents d'implantation des écoles et de programmation des constructions scolaires en lien avec les besoins réels et la résorption des disparités.

Face aux problèmes relatifs aux multiples cas d'inscriptions frauduleuses, de falsification de dossiers, ainsi que la difficulté de suivi de la scolarité, l'immatriculation des élèves du secondaire

⁵⁰ Etant donné l'arrivée de nouveaux cadres sur la chaîne de production des données statistiques, des insuffisances ont été constatées au niveau de : la compréhension des outils de collecte, la détection et la correction des anomalies, le traitement et l'analyse des données. Ces insuffisances sont à corriger à travers une formation adéquate pour la production à temps des données statistiques.

et des nouveaux candidats à l'examen d'entrée en 7^{ème} année sera entreprise en 2015. Elle consistera à attribuer un numéro identifiant unique à chaque élève. Une équipe technique nationale appuyée par un Consultant et comprenant des cadres de la DNESEG, planification, du service examen et de l'IGE sera mise en place pour concevoir et conduire les opérations sous la responsabilité de la DNESEG. Pour mener à bien ces opérations, des formations seront dispensées à l'ETN et aux équipes des DPE/DCE et un manuel de procédures et de mise à jour sera élaboré. Aussi, des équipements informatiques et bureautiques nécessaires seront fournis pour la gestion de la base de données.

5.3.3. Renforcement des capacités de pilotage et de coordination

L'étude sur la gestion du FC du PSE1 et le rapport du diagnostic institutionnel réalisés en 2013 ont montré que les services financiers du secteur souffrent toujours d'une faible capacité de gestion et disposent de peu d'équipements. Il a été recommandé le renforcement de leurs capacités pendant la période du PSE transitoire. C'est ainsi que dans le nouveau programme, la gestion du FoCEB sera assurée par la Coordination du FoCEB avec une évolution vers un plus grand rôle des structures pérennes dans la mise en œuvre des activités.

Dans la perspective du plan décennal, des actions de renforcement des capacités des structures administratives ordinaires et pérennes des ministères sectoriels seront menées en vue du transfert de la gestion fiduciaire et technique. A ce titre un plan de transfert de compétences sera élaboré et mis en œuvre durant la période 2015-2017.

En termes de renforcement des capacités générales de pilotage et de coordination, les actions suivantes seront menées avec l'appui du FoCEB:

- i. La prise en charge du fonctionnement de l'Unité de Coordination du FoCEB;
- ii. Le développement d'outils de suivi, la formation à l'utilisation des outils, le reporting de la mise en œuvre des activités du plan sectoriel, le suivi et l'évaluation du PSE ;
- iii. La réalisation de missions de suivi de la mise en œuvre des plans d'action au niveau déconcentré ;
- iv. L'élaboration du rapport annuel de performance du secteur ;
- v. L'organisation de revues annuelles et de missions conjointes de supervision ;
- vi. La systématisation de l'utilisation des tableaux de bords de gestion, de pilotage et de suivi à chaque niveau d'exécution, sur la base des expériences de planification opérationnelle locale déjà menées dans les précédentes phases du PSE ;
- vii. Le développement et la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle de communication incluant les TIC.

5.3.4. Déconcentration et décentralisation

En termes de déconcentration budgétaire, l'envoi de délégations de crédits de fonctionnement aux structures déconcentrées du système éducatif sera poursuivi. Plus spécifiquement, au MEPU-A, l'octroi des subventions⁵¹ aux structures déconcentrées (IRE, DPE/DCE, DSEE et écoles) sera maintenu en vue de la mise en œuvre de leur plan d'actions. Pour éviter des retards dans l'exécution de ces subventions, les mesures suivantes ont été prises à savoir : (a) une lettre de cadrage budgétaire et des activités éligibles ont été envoyées dès l'ouverture des classes aux

⁵¹ Transfert sur ressources extérieures

structures bénéficiaires qui à leur tour élaborent et font remonter avec diligence leur plan d'actions annuel ; (b) la mise à disposition des subventions avant la fin du premier trimestre (c) des missions de suivi et d'audit seront effectuées par les niveaux hiérarchiquement supérieurs et par le niveau central ; (d) la remontée des pièces justificatives de l'utilisation des subventions accompagnée d'un reporting technique.

Dans le PSE2, les PAE devraient permettre de créer les conditions d'amélioration des performances de l'école. Le PAE portera sur un ou plusieurs dimensions en lien avec l'environnement d'apprentissage, la réduction du redoublement et de l'abandon notamment des filles, la sensibilité au genre, l'augmentation du temps d'apprentissage réel, etc. Ensuite une prime sera offerte aux écoles les plus performantes. Pour ce faire, le manuel de procédures de gestion des subventions des écoles sera révisé. Aussi, les allocations budgétaires de l'Etat pour le fonctionnement des écoles seront rétablies.

En matière de décentralisation, il est prévu l'extension à l'ensemble des écoles la démarche Fonds de Gestion à la Base (FGB) ; l'appui au projet pilote du Gouvernement en matière de déconcentration-décentralisation (2D) dans les communes de Kindia dans le domaine de l'éducation.

Tableau 14 : Subventions aux services déconcentrés

Désignation	Nombre de bénéficiaires sur la période	Montant moyen/bénéficiaire (en millions GNF)		MONTANT (en milliards de GNF)		
		GG	PTF	GG	PTF	Total
Subvention aux DPE/DCE et IRE pour la mise en œuvre des PAAB	46	300	150	41,4	20,7	62,10
Subvention aux DSEE	419	5	10,50	6,29	13,20	19,48
Subvention aux écoles primaires	8000	1	1,49	12,1	32,5	44,59
Subvention aux collèges	1543	1,8	0	2,70	0	2,70
Subvention aux Lycées	458	4	31,5	1,60	0,09	1,70
Subventions aux écoles de l'ETFP	7	321	0	2,25	0	2,25
Total subventions				6632	66,49	132,82

Source : extrait du PTAB 2015-2017

5.3.5. Gestion de l'Enseignement Pré-Universitaire Privé

La vision définie dans la lettre de politique de l'enseignement privé est de disposer d'une école privée de qualité qui fonctionne dans le respect des normes établies et qui est accessible aux enfants issues des familles à faible revenu.

Pour traduire cette vision en réalité, le Gouvernement envisage les mesures appropriées dont entre autres : (i) la révision des textes réglementaires régissant la création et le fonctionnement des écoles privées ; (ii) l'application rigoureuse des textes par la redynamisation du contrôle administratif et pédagogique ; (iii) le renforcement des capacités des enseignants et des encadreurs par le biais de la formation continue ; (iv) le respect des normes d'implantation, d'aménagement et/ou de construction des écoles.

Aussi, le mécanisme de contrôle administratif et pédagogique de l'enseignement privé sera renforcé à travers : (i) la restructuration des services au niveau central et déconcentré (DNEPUP, IRE, DPE/DCE et DSEE.) pour prendre en compte les missions et les profils de poste ;(ii) le recrutement, l'affectation et la formation des personnels ;(iii) l'acquisition de moyens logistiques et d'équipements ; (iv) l'élaboration d'outils de gestion et de contrôle ;(v) l'élaboration et la mise en œuvre de calendriers de contrôle et de suivi du fonctionnement administratif et pédagogique à tous les niveaux y compris des écoles ;(vi) l'application rigoureuse des sanctions.

5.3.6. Gestion des ressources humaines

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, les actions à entreprendre dans le cadre du PSE2 à financer sur FoCEB porteront sur :

- i. l'élaboration d'un répertoire de postes, de description de postes et de mécanismes d'application en priorité pour les personnels ayant un impact sur la qualité (DSEE, Planificateurs et Assistants Gestionnaires, des Chefs Section pédagogiques au niveau des DPE/DCE et IRE) et pour les autres directions et services en phase avec leurs besoins;
- ii. le renforcement des capacités des différents utilisateurs de la base de données (niveaux central et déconcentré) en vue de la poursuite de la gestion informatisée des personnels en lien avec la carte des postes et le redéploiement ;
- iii. la déconcentration de la base de données des personnels centrale en fichiers préfectoraux et leur installation dans les DPE/DCE ;
- iv. la poursuite de l'harmonisation de la base de données de la DRH MEPU-A avec les bases de données DGSPDE, fonction publique et solde en lien avec la réforme actuelle de la fonction publique ;
- v. la mise en réseau des bases de données déconcentrées avec le niveau central pour une automatisation du traitement des informations (mises à jour des données, etc.), qui nécessitera l'acquisition d'équipements adéquats ;
- vi. l'intégration du module de calcul du barème des mouvements de personnels dans la base de données de la DRH du MEPU-A, et la mise en ligne de son outil de collecte à l'aide d'un site web, facilitera l'application rigoureuse des procédures et le mode de traitement des demandes de mutation ;
- vii. l'intégration du module de gestion des formations continues des enseignants dans la base de données de la DRH et son harmonisation avec la base du SNFPP du MEPU-A, confortera l'attribution des postes en adéquation avec les profils et le suivi des carrières ;
- viii. la mise en œuvre de mécanismes appropriés de recrutement, de mutation avec application d'un barème et de gestion des carrières (fusion de la certification de fin de formation des institutions de formation initiale, ENI et ISSEG, avec les concours de recrutement, pour laquelle les trois ministères concernés travailleront de concert, à l'initiative du MEPU-A) ;
- ix. le contrôle de la gestion des ressources humaines ;
- x. le contrôle de présence des enseignants et amélioration par l'usage du téléphone portable en lien avec le numéro vert de la DPE/DCE.

Parallèlement, dans le cadre de la motivation des enseignants, les activités suivantes seront supportées par le BND notamment le paiement d'une prime de zone difficile pour y retenir les

enseignants et l'application des clauses du statut particulier portant sur les autres primes et indemnités non encore prises en charge. Une prime à la performance sera offerte aux enseignants et aux écoles pour stimuler l'émulation.

Enfin, la DRH et les administrations déconcentrées poursuivront les activités de redéploiement des enseignants et renforceront le contrôle de l'absentéisme. La DRH favorisera le développement du paiement bancarisé des salaires. Durant la phase transitoire, le Ministère, en collaboration avec les Ministères techniques expérimentera les services des institutions de micro finance à large couverture nationale afin de diminuer l'absentéisme des enseignants lié à un paiement administratif sur un site éloigné de leur lieu de travail.

5.3.7. Planification sectorielle exhaustive à long terme

La période 2015-2017 sera mise à profit pour réaliser un ensemble de travaux nécessaires à l'actualisation de la stratégie sectorielle, notamment par :

- l'élaboration de la politique holistique de la question enseignante ;
- l'exploitation dans les modèles et les planifications des résultats du nouveau RGPH attendus pour 2016 ;
- la réalisation d'un nouveau RESEN à travers la mise en place d'une équipe technique nationale appuyée par le pôle de Dakar qui pourrait entre autre étudier la faisabilité d'un RESEN sans attendre les résultats du RGPH3 au cas où ceux-ci ne seraient pas disponibles à temps. Durant ce processus, le pôle de Dakar fera un transfert de compétences à l'équipe ;
- la conduite d'études sur les perspectives de l'élargissement de l'éducation de base à dix années de scolarité et leurs conséquences sur les curricula, les certifications, la régulation des flux et les profils enseignants, ainsi que sur l'accès et l'équité ;
- la réalisation des études sur la restructuration des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- l'élaboration du plan décennal.

6. OPERATIONNALISATION DU PSE2

Deux outils ont été développés pour permettre d'opérationnaliser d'avantage la stratégie sectorielle. Il s'agit de :

6.1. Plan triennal d'activités budgétisé (PTAB)

Le PTAB est un document pré opérationnel qui désagrège les stratégies attachées à chaque programme, les activités qu'elles nécessitent, leurs intrants, leurs coûts et quantités, les responsabilités d'initiative de mise en œuvre, les indicateurs de suivi et la source de financement.

Le PTAB est au cœur de la mise en place et du suivi des activités opérationnelles du PSE. A ce titre il joue un double rôle :

- il permet l'examen annuel, en revue sectorielle, des avancées du programme en relation avec les prévisions ;
- il sert de base à la conception des plans annuels d'actions budgétisés (PAAB) et de leurs déclinaisons en termes de déconcentrations régionales, préfectorales, locales.

Le PTAB décline et détaille l'ensemble des activités prioritaires pour la mise en œuvre des stratégies retenues. Il est cohérent avec le modèle de simulation. Il va cependant au-delà du niveau de détail du modèle, dans la mesure où il décline en activités toutes les lignes de ce dernier.

On peut regrouper en trois principales catégories les activités du PTAB :

- 1- les activités identiques à celles du modèle : il s'agit des salaires des enseignants, des recrutements de nouveaux enseignants, des constructions, des équipements des établissements scolaires, de l'acquisition des manuels. Ce type d'activités est repris de manière identique dans le PTAB ;
- 2- les activités ne nécessitant pas de financements supplémentaires, mais dont la mise en œuvre est importante. Celles-ci sont intégrées dans le PTAB à titre indicatif avec la précision que leur financement est compris dans le fonctionnement normal des administrations ;
- 3- les activités non explicitement intégrées dans le modèle. Le financement de ces activités est puisé dans certaines lignes générales du modèle. Par exemple : salaire autre personnel, autres dépenses courantes, dépenses de qualité, dépenses pédagogiques.

Par ailleurs, le PTAB comprend un programme qui n'est pas repris comme tel dans le modèle, il s'agit de la Gouvernance. Ce programme est décliné en activités transversales pour les segments gérés par le MEPU-A (Ministère en charge du Primaire, Secondaire 1 et 2 et de l'éducation non formelle) dont le financement est puisé par les lignes générales des segments relevant de ces compétences et en activités transversales qui concernent tous les segments du système éducatif. Ces dernières sont prises en charge sur l'ensemble des lignes que nous avons appelées lignes générales.

Par ailleurs, il permet d'identifier pour chaque activité la source de financement potentielle (financement acquis, en cours d'instruction ou à rechercher).

Tableau 15 : Répartition du financement par niveau, composante selon la source de financement :

PROGRAMME/COMPOSANTE	MONTANT (Millions GNF) PAR SOURCE DE FINANCEMENT			
	GG	PTF	AR	TOTAL PROG/COMP
PRESCOLAIRE	18 425	8 356		26 781
ACCES ET EQUITE	13 419	3 402		16 821
QUALITE		3 489		3 489
GOUVERNANCE	5 006	1 465		6 471
ALPHABETISATION	40 085	27 162		67 247
ACCES ET EQUITE	29 799	22 991		52 790
QUALITE	450	3 901		4 351
GOUVERNANCE	9 836	271		10 107
PRIMAIRE	2 164 975	577 399	132 488	2 874 862
ACCES ET EQUITE	1 830 379	409 239	131 832	2 371 451
QUALITE	1 542	135 354	656	137 552
GOUVERNANCE	333 054	32 805		365 859
COLLEGE	572 975	102 171	119	675 265
ACCES ET EQUITE	522 190	77 512		599 702
QUALITE	48 085	23 014	119	71 218
GOUVERNANCE	2 701	1 645		4 346
LYCEE	221 661	515	20 115	242 291
ACCES ET EQUITE	204 882		20 020	224 902
QUALITE	15 178	515	95	15 787
GOUVERNANCE	1 601			1 601
ETFP	371 931	445 181	23 980	841 092
ACCES ET EQUITE	243 010	293 187	7 017	543 214
QUALITE	97 571	151 672	16 964	266 207
GOUVERNANCE	31 350	322		31 672
SUPERIEUR	1 531 406	106 764	8 821	1 646 992
ACCES ET EQUITE	584 997			584 997
QUALITE	650 715	106 394	8 821	765 931
GOUVERNANCE	295 694	370		296 064
ADMINISTRATION	132 879	48 122		181 001
QUALITE	2 142	1 452		3 594
GOUVERNANCE	130 737	46 670		177 408
TOTAL SECTEUR	5 054 339	1 315 670	185 523	6 555 531
% par bailleur	77,1%	20,1%	2,8%	100,0%

Source : PTAB 2015-2017

Comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessus, le PTAB permet de décliner les activités du PSE en programme (Accès et équité, Qualité et pertinence, Gouvernance) et en sous-programme (niveau d'études et administration).

Les activités devant être financées sur le budget de l'état ont été identifiées ainsi que celles sur d'autres bailleurs et toutes les autres sont avec une indication du Financement à rechercher

(AR). Les PTF qui accompagnent la Guinée puiseront dans la liste de ces activités pour organiser leurs interventions futures.

La part de l'Etat dans le financement des activités du PSE pour les trois années de programmation représente 77% des dépenses totales.

L'examen des dépenses par composante et par type de dépenses montre que les dépenses d'accès représentent la grande majorité des dépenses du PSE, ce qui ne constitue pas une surprise vu les besoins encore importants pour assurer un accès équitable à l'éducation primaire.

Tableau 16 : Répartition des dépenses par composantes et par type

COMPOSANTE/TYPE DE DEPENSES	MONTANT	% DEPENSES TOTALES
ACCES ET EQUITE	4 393 876	67,0%
AUTRES DEP ALPHA	48 531	0,7%
EQUIPEMENTS ECOLES	60 000	0,9%
FONCTIONNEMENT ADMIN CENTRALE	3 779	0,1%
FORMATION	22 638	0,3%
GENIE CIVIL	1 150 861	17,6%
MANUELS ET MATERIELS DIDACTIQUES	480	0,01%
SALAIRES ENSEIGNANTS	2 142 683	32,7%
SALAIRES PERSONNEL NON ENSEIGNANT	213 596	3,3%
SERVICES DE CONSULTANTS	1 350	0,02%
TRANSFERTS SOCIAUX	749 957	11,4%
QUALITE	1 268 127	19,3%
EQUIPEMENTS	1 002	0,02%
EQUIPEMENTS ECOLES	114 908	1,8%
EXAMENS	160	0,002%
FONCTIONNEMENT ADMIN CENTRALE	299	0,005%
FONCTIONNEMENT ADMIN DECONCENTREE	78 960	1,2%
FONCTIONNEMENT ECOLES	211 266	3,2%
FORMATION	53 819	0,8%
GENIE CIVIL	263 086	4,0%
MANUELS ET MATERIELS DIDACTIQUES	534 328	8,2%
SALAIRES ENSEIGNANTS	2 181	0,0%
SERVICES DE CONSULTANTS	8 118	0,1%
GOUVERNANCE	893 528	13,6%
EQUIPEMENTS	5 391	0,1%
EQUIPEMENTS	370	0,0%
EXAMENS	760	0,0%
FONCTIONNEMENT ADMIN CENTRALE	426 066	6,5%
FONCTIONNEMENT ADMIN DECONCENTREE	57 120	0,9%
FONCTIONNEMENT ECOLES	6 702	0,1%
FORMATION	2 970	0,0%
FRAIS EXAMENS	38 520	0,6%
GENIE CIVIL	6 001	0,1%
SALAIRES PERSONNEL NON ENSEIGNANT	326 769	5,0%
SERVICES DE CONSULTANTS	22 859	0,3%
Total	6 555 531	100,0%

Source : PTAB 2015-2017

Les salaires des enseignants représentent de loin le pourcentage le plus élevé des dépenses, suivi des dépenses de construction. Ce constat est cohérent avec les besoins encore important de recrutement d'enseignants et de construction d'écoles pour améliorer à la fois l'accès mais aussi la qualité à l'éducation de base.

6.2. Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)

Le CDMT donne des prévisions budgétaires à trois ans, en concertation avec le Ministère en charge du budget. Il est destiné à servir de base à la préparation budgétaire annuelle de chacun des ministères sectoriels et garantit la qualité technique et la précision des échanges entre les ministères dépensiers et la Direction Nationale du Budget.

Utilisant la même structure que le PTAB (programmes, activités et intrants), le CDMT met en relation chaque dépense avec la ressource qui permet de la financer et avec la nomenclature budgétaire du Budget National de Développement. Il permet ainsi de relier le gap de financement à des activités particulières, ce qui facilite le travail de recherche de financements complémentaires.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses par programme en lien avec la nomenclature budgétaire nationale.

Tableau 17 : Récapitulation des dépenses par programme

PROGRAMME/TITRE	PROJECTIONS ANNUELLES			
	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT TOTAL
PRESCOLAIRE	8 574	8 793	9 453	26 781
TRAITEMENTS ET SALAIRES	3 804	4 441	5 173	13 419
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	1 547	1 664	1 834	5 006
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	3 223	2 687	2 445	8 356
ALPHABETISATION	18 982	24 043	24 222	67 247
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	13 401	13 283	13 401	40 085
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	5 581	10 760	10 821	27 162
PRIMAIRE	890 922	983 255	1 000 686	2 874 862
TRAITEMENTS ET SALAIRES	574 313	604 352	636 679	1 815 344
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	24 886	27 317	36 249	88 452
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS COURANTS	967	1 025	1 087	3 079
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	84 962	86 843	86 294	258 100
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	181 531	217 682	178 186	577 399
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	24 262	46 035	62 191	132 488
COLLEGE	187 678	236 662	250 925	675 265
TRAITEMENTS ET SALAIRES	133 917	148 881	164 884	447 682
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	868	24 024	25 893	50 786
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	23 926	19 390	31 192	74 508
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	28 932	44 328	28 911	102 171
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	39	44	119	119
LYCEE	73 726	81 543	87 022	242 291
TRAITEMENTS ET SALAIRES	58 756	65 340	70 202	194 298
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	1 428	2 331	1 996	5 754
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	7 175	7 203	7 231	21 609
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	515	47	47	610
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	5 852	6 622	7 546	20 020
ETFP	245 340	301 869	293 883	841 092
TRAITEMENTS ET SALAIRES	71 199	71 199	71 199	213 596
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	21 181	22 045	23 727	66 954
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	19 373	39 785	32 225	91 382

PROGRAMME/TITRE	PROJECTIONS ANNUELLES			
	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT TOTAL
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	124 314	161 375	159 492	445 181
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	9 273	7 466	7 241	23 980
SUPERIEUR	553 465	548 097	545 430	1 646 992
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	118 994	118 350	118 350	355 694
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS COURANTS	372 453	369 065	366 076	1 107 594
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	22 706	22 706	22 706	68 118
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	36 371	35 035	35 357	106 764
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	2 940	2 940	2 940	8 821
ADMINISTRATION	64 188	59 695	57 118	181 001
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	45 061	43 683	44 135	132 879
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	19 127	16 012	12 983	48 122
Total général	2 042 874	2 243 957	2 268 738	6 555 531

Source : PTAB 2015-2017

En référence à la nomenclature budgétaire, les dépenses se présentent dans le CDMT comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Dépenses par programme et par titre (Budget National)

PROGRAMME/TITRE	PROJECTIONS ANNUELLES			
	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT TOTAL
PRESCOLAIRE	5 351	6 105	7 008	18 425
TRAITEMENTS ET SALAIRES	3 804	4 441	5 173	13 419
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	1 547	1 664	1 834	5 006
ALPHABETISATION	13 401	13 283	13 401	40 085
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	13 401	13 283	13 401	40 085
PRIMAIRE	685 129	719 538	760 309	2 164 975
TRAITEMENTS ET SALAIRES	574 313	604 352	636 679	1 815 344
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	24 886	27 317	36 249	88 452
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS COURANTS	967	1 025	1 087	3 079
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	84 962	86 843	86 294	258 100
COLLEGE	158 711	192 295	221 970	572 975
TRAITEMENTS ET SALAIRES	133 917	148 881	164 884	447 682
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	868	24 024	25 893	50 786
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	23 926	19 390	31 192	74 508
LYCEE	67 359	74 874	79 429	221 661
TRAITEMENTS ET SALAIRES	58 756	65 340	70 202	194 298
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	1 428	2 331	1 996	5 754
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	7 175	7 203	7 231	21 609
ETFP	111 752	133 029	127 150	371 931
TRAITEMENTS ET SALAIRES	71 199	71 199	71 199	213 596
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	21 181	22 045	23 727	66 954
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	19 373	39 785	32 225	91 382
SUPERIEUR	514 153	510 121	507 132	1 531 406
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	118 994	118 350	118 350	355 694
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS COURANTS	372 453	369 065	366 076	1 107 594
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	22 706	22 706	22 706	68 118
ADMINISTRATION	45 061	43 683	44 135	132 879
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	45 061	43 683	44 135	132 879
Total général	1 600 916	1 692 927	1 760 534	5 054 339

Source : PTAB 2015-2017

Les dépenses relatives aux traitements et salaires dans le supérieur sont prises en compte dans les subventions et transferts. Les établissements dans cet ordre d'enseignement sont autonomes et disposent à cet effet de subventions de fonctionnement de l'État qui leurs permettent de prendre en charge la masse salariale de leur personnel qui n'apparaît pas dans la partie II du budget de l'état (Traitements et salaires).

Tableau 19 : Récapitulatif par programme/titre (y compris Finex)

PROGRAMME/TITRE	PROJECTIONS ANNUELLES			
	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT TOTAL
PRESCOLAIRE	8 574	8 793	9 453	26 781
TRAITEMENTS ET SALAIRES	3 804	4 441	5 173	13 419
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	1 547	1 664	1 834	5 006
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	3 223	2 687	2 445	8 356
ALPHABETISATION	18 982	24 043	24 222	67 247
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	13 401	13 283	13 401	40 085
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	5 581	10 760	10 821	27 162
PRIMAIRE	866 659	937 220	938 495	2 742 374
TRAITEMENTS ET SALAIRES	574 313	604 352	636 679	1 815 344
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	24 886	27 317	36 249	88 452
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS COURANTS	967	1 025	1 087	3 079
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	84 962	86 843	86 294	258 100
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	181 531	217 682	178 186	577 399
COLLEGE	187 643	236 623	250 881	675 146
TRAITEMENTS ET SALAIRES	133 917	148 881	164 884	447 682
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	868	24 024	25 893	50 786
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	23 926	19 390	31 192	74 508
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	28 932	44 328	28 911	102 171
LYCEE	67 874	74 921	79 476	222 271
TRAITEMENTS ET SALAIRES	58 756	65 340	70 202	194 298
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	1 428	2 331	1 996	5 754
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	7 175	7 203	7 231	21 609
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	515	47	47	610
ETFP	236 066	294 403	286 642	817 112
TRAITEMENTS ET SALAIRES	71 199	71 199	71 199	213 596
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	21 181	22 045	23 727	66 954
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	19 373	39 785	32 225	91 382
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	124 314	161 375	159 492	445 181
SUPERIEUR	550 525	545 156	542 489	1 638 170
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	118 994	118 350	118 350	355 694
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS COURANTS	372 453	369 065	366 076	1 107 594
INVESTISSEMENTS BND/DEPENSES CAPITAL	22 706	22 706	22 706	68 118
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	36 371	35 035	35 357	106 764

PROGRAMME/TITRE	PROJECTIONS ANNUELLES			
	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT TOTAL
ADMINISTRATION	45 061	43 683	44 135	132 879
FONCTIONNEMENT/ACHATS BIENS ET SERVICES	45 061	43 683	44 135	132 879
Total général	1 981 384	2 164 842	2 175 794	6 321 981

Source : Extrait du PTAB 2015-2017

Ce tableau présente l'ensemble du budget de l'éducation y compris les financements sur projets. Il ne prend cependant pas en compte les financements qui sont à rechercher.

En se limitant aux activités sur financements extérieurs acquis ou à rechercher leur présentation dans le CDMT est la suivante :

Tableau 20 : Récapitulatif du financement extérieur par programme/titre (y compris financement à rechercher)

PROGRAMME/TITRE	PROJECTIONS ANNUELLES			
	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT TOTAL
PRESCOLAIRE	3 223	2 687	2 445	8 356
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	3 223	2 687	2 445	8 356
ALPHABETISATION	5 581	10 760	10 821	27 162
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	5 581	10 760	10 821	27 162
PRIMAIRE	205 793	263 717	240 377	709 887
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	181 531	217 682	178 186	577 399
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	24 262	46 035	62 191	132 488
COLLEGE	28 971	44 372	29 030	102 290
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	28 932	44 328	28 911	102 171
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	39	44	119	119
LYCEE	6 367	6 669	7 593	20 630
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	515	47	47	610
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	5 852	6 622	7 546	20 020
ETFP	133 587	168 841	166 733	469 161
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	124 314	161 375	159 492	445 181
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	9 273	7 466	7 241	23 980
SUPERIEUR	39 312	37 976	38 298	115 586
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	36 371	35 035	35 357	106 764
DEPENSES SUR PROJETS FINEX/AR	2 940	2 940	2 940	8 821
ADMINISTRATION	19 127	16 012	12 983	48 122
DEPENSES SUR PROJETS FINEX	19 127	16 012	12 983	48 122
Total général	441 962	551 034	508 280	1 501 192

Source : Extrait du PTAB

Ces dépenses représentent 23% des dépenses prévues dans le secteur pour les trois années de programmation.

Il importe de souligner que sur la base des deux outils précédents les Ministères du secteur de l'éducation s'attèleront annuellement à la préparation d'un plan d'action annuel et du projet de budget qui sera soumis au Ministère des Finances.

7. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES ACTIVITES DU PSE

Toutes les activités programmées dans le PTAB sont reliées à des procédés d'exécution connus et déjà éprouvés. Les procédures sont décrites dans un manuel existant et régulièrement mis à jour⁵², elles sont conformes à celles de l'agence de supervision du don du GPE. Les structures en charge de les appliquer sont en place et exécutent avec régularité les financements extérieurs disponibles.

7.1. Travaux de génie civil

Une partie importante des dépenses prévues par le PSE concerne les travaux de génie civil. Etant donné le nombre important de salles de classes à construire, le PSE a recours à plusieurs procédés de maîtrise d'ouvrage en parallèle :

- la délégation de maîtrise d'ouvrage à des ONG, utilisée principalement en Guinée Forestière ;
- la délégation de maîtrise d'ouvrage au PACV, qui organise et met en œuvre une maîtrise d'ouvrage communale et communautaire conforme à la volonté du Gouvernement concernant la décentralisation des investissements pour l'éducation de base et à la nécessité de construire dans tous les endroits du territoire national, y compris les plus reculés ;
- l'exercice direct de la maîtrise d'ouvrage par appel d'offres adressé aux petites et moyennes entreprises (PME) de construction ;
- la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'UNICEF.

La Coordination Nationale du PSE a fait procéder fin 2013 à une évaluation comparée de tous ces procédés par un cabinet spécialisé⁵³, elle tiendra compte des résultats et des recommandations de cette étude pour réorienter sa politique de délégation de maîtrise d'ouvrage et améliorer les procédés retenus.

Pour la nouvelle phase du PSE, l'accent sera mis sur la délégation au PACV et donc sur la maîtrise d'ouvrage communautaire. Cette option est guidée par le constat de nombreuses expériences internationales, qui ont montré que seules les maîtrises d'ouvrage communautaires étaient à même de produire un nombre suffisant de constructions pour couvrir les besoins d'un pays en développement à forte croissance démographique, en particulier dans les zones rurales.⁵⁴

L'évaluation récente a montré que ce procédé était efficace à des coûts raisonnables, mais menait parfois à des déceptions en termes de qualité, et que ces difficultés peuvent être surmontées si la supervision et le contrôle des chantiers sont bien assurés. C'est pourquoi le PSE a prévu le renforcement de ces fonctions pour la nouvelle phase.

⁵² Manuel d'exécution du Programme Sectoriel de l'Éducation, octobre 2011 (dernière version)

⁵³ Mission d'étude sur les approches de construction appliquées aux infrastructures scolaires du PSE en République de Guinée, société Craterre, sur financement AFD, P. Garnier et F. Dejan, décembre 2013

⁵⁴ Stratégies de construction scolaire pour l'éducation primaire universelle en Afrique : faut-il habiliter les communautés à construire à construire leur école ? Serge Theunynck, Banque Mondiale, 2011, 302 pages.

Le tableau ci-dessous présente les constructions programmées par source de financement :

Tableau 21 : Récapitulatif des constructions au primaire par source de financement

Constructions scolaires au primaire	Quantité totale	GG	FC	BID	GIZ	PLAN GUINEE	UNICEF	JICA	FKDEA	AR
Construction SDC pour réduire les disparités en zone rurale	2 647	1 667	100	207		423	33	217		
Construction SDC pour réduire la taille des groupes pédagogiques en zone périurbaine	810		200							610
Construction SDC pour remplacement des classes précaires	245		245							
Réhabilitation SDC	1 836	1 689		147						
Construction de points d'eau	883	120	386		227		150			
Construction de latrines	623	198	215		210					

Source : PTAB 2015-2017 et modèle de simulation , AR = à rechercher

Tableau 22 : Récapitulatif des constructions au collège par source de financement

Constructions scolaires au collège	Quantité totale	GG	FC	BID	GIZ	KfW	UNICEF	JICA	FKDEA	AR
Construction SDC pour réduire les disparités en zone rurale		469	128						200	
Construction SDC pour réduire la taille des groupes pédagogiques en zone périurbaine			72							
Construction SDC pour remplacement des classes précaires										
Réhabilitation SDC		163								

Source : PTAB 2015-2017

Le volume de construction important nécessite une réflexion sur les procédés d'exécution. C'est ainsi que les procédés suivant de maîtrise d'ouvrage ont été retenus :

Tableau 23 : Procédés de construction retenus

Activités	Quantité totale	TYPE DE MAITRISE D'OUVRAGE		
		Communautaire	PME	ONG
Construction SDC pour réduire les disparités en zone rurale	3 444	3 444		
Construction SDC pour réduire la taille des groupes pédagogiques en zone périurbaine	882		882	
Construction SDC pour remplacement des classes précaires	245			245
Réhabilitation SDC	1 999		1 999	
Construction de points d'eau	883		883	
Construction de latrines	623		623	

Source : PTAB 2015-2017

L'approche PME sera retenue en priorité pour les constructions de collèges et l'approche ONG continuera à opérer dans les régions où elle donne satisfaction. En revanche, il n'y aura plus lieu de déléguer de maîtrise d'ouvrage de constructions à l'UNICEF. Cette délégation était liée à la situation de blocage dans l'exécution du fait du retrait de l'agence de supervision. Elle a du reste donné lieu à de nombreux retards.

La prolongation de la période d'exécution du don du GPE jusqu'à la fin de 2014 est destinée à permettre la fin de chantiers de génie civil en cours. Cela n'est pas en lien avec une durée anormale ou excessive de l'exécution de ces activités. Le nouvel accord de don, établi à la suite de la restructuration, n'a été signé qu'en septembre 2011 et le premier mouvement de fonds a été effectué en décembre 2011. C'est donc une période ordinaire de trois années (2012, 2013 et 2014) qui a été nécessaire pour l'exécution du programme, et non une période anormalement longue.

L'exécution de la même catégorie d'activités sous le nouveau PSE pourra démarrer sans délai dès la réception des fonds. En effet, la structure d'exécution avait réalisé toutes les activités de préparation de l'exécution sur la base de dotations importantes de ressources extérieures. En particulier, ces activités avaient été réalisées en totalité pour les financements de la KFW, qui s'est retirée en raison des troubles politiques. Par conséquent, les éléments essentiels suivants sont aujourd'hui disponibles :

- l'identification, avec ordre de priorités, d'un millier de sites prêts à recevoir des constructions nouvelles ou des extensions,
- des plans types d'écoles primaires, améliorés avec l'appui des partenaires techniques et financiers et des bureaux d'études techniques (les problèmes de charpente ont été résolus),
- un nouveau plan type pour les collèges, permettant des constructions à faible coût, validé par l'agence de supervision
- des dossiers d'appels d'offre prêts pour la publication.

7.2. Formation continue des enseignants

Tirant les leçons des expériences antérieures et face aux nouvelles contraintes en matière de qualité d'enseignement/apprentissage, le Département du pré-Universitaire préconise un dispositif amélioré de formation continue des enseignants :

- formation simultanée de tous les enseignants des différentes catégories en fonction de leurs besoins spécifiques identifiés ;
- les formations en présentiel seront suivies de supervision pédagogique puis renforcées par l'encadrement rapproché ;
- les enseignants du tiers fort, les directeurs d'école et les DSEE bénéficieront de la formation à distance en vue de constituer un vivier efficace pour l'encadrement rapproché.

En ce qui concerne la formation des enseignants du tiers faible, différemment de la première approche qui prévoyait une décantation administrative et pédagogique, le Gouvernement envisage d'inclure ces enseignants dans le processus de formation. Cette mesure tient compte des besoins accrus d'enseignants, du recrutement irrégulier, de l'existence de salles de classe

sans maîtres, de la croissance de la population scolarisable et de la mise à la retraite de certains enseignants ainsi que de l'expérience des partenaires qui ont déjà impliqué cette catégorie dans la formation.

Cette formation se déroulera en présentiel étendue sur 3 ans. La durée des sessions sera de 20 jours par an et par enseignant pendant les vacances scolaires. Un suivi pédagogique sera mis en œuvre entre les sessions par les DSEE, les DE et les enseignants du tiers fort en vue d'apporter à chacun d'eux un encadrement rapproché. Les sessions de formation en présentiel seront animées par des CPMF sous la direction des DPE/DCE. Pour mesurer les acquis de la formation, une évaluation conduite par la SNCESE sera organisée à l'attention des enseignants formés. Et un suivi national de chaque activité sera effectué par les cadres des structures centrales.

À la fin de la première session de formation, les enseignants qui n'auront pas réussi à l'évaluation seront identifiés et ne bénéficieront pas de la suite du programme de formation. Les enseignants de cette catégorie seront mis à la disposition de la Fonction Publique.

S'agissant des enseignants du tiers moyen, la mise en œuvre de leur formation obéira aux stratégies suivantes :

- une formation en présentiel de 25 jours pendant les vacances par enseignant une seule fois, suivie d'une supervision pédagogique ;
- un dispositif d'encadrement rapproché tout le long de l'année scolaire pour s'assurer du réinvestissement des acquis de la formation dans les pratiques de classe.

En plus de la session de formation en présentiel, des initiatives d'autoformation par divers créneaux seront soutenues. Au terme de la formation, chaque enseignant sera capable de tenir valablement une classe. La SNCESE procédera à la mesure des acquis chaque année et un suivi national de chaque activité sera effectué par les cadres des structures centrales.

Enfin pour les enseignants du tiers fort, au regard de leurs insuffisances en grammaire et en géométrie, une formation à distance dans ces disciplines et en pratique professionnelle sera dispensée pendant 3 mois avec le concours du Centre Pré-Universitaire de Formation à Distance (CPUFAD) qui préconise d'appuyer les enseignants à travers des modules et des guides de formation sous la supervision des tuteurs. Un suivi pédagogique se déroulera pendant la période de formation. La SNCESE procédera à la mesure des acquis chaque année, et un suivi national de chaque activité sera effectué par les cadres des structures centrales.

Durant la mise en œuvre des différentes formations envisagées, une base de données dynamique sur les enseignants formés sera mise en place et des évaluations externes à mi-parcours et finales seront réalisées par des consultants.

Par ailleurs, à cause du coût élevé de la stratégie FIERE relative à l'appui aux filles en difficulté d'apprentissage, son application intégrale dans sa conception initiale n'est pas soutenable. Toutefois, il est envisagé de capitaliser les pratiques pédagogiques réussies, d'exploiter les outils élaborés et d'utiliser les personnes ressources de cette approche dans la formation continue des enseignants de l'élémentaire.

7.3. Paiement des subventions aux écoles et aux structures administratives déconcentrées

Le mécanisme de paiement des subventions est installé depuis de nombreuses années, mais il ne donne pas entière satisfaction. Une évaluation totale de ce mécanisme est aujourd'hui en cours et ses conclusions permettront aux procédés en usage d'évoluer.

Pour les subventions aux écoles, il est fréquent que la date effective de versement soit tardive, inadéquate et non équitable⁵⁵. En effet, la subvention est calculée à partir des effectifs d'élèves, cette donnée provenant de l'enquête statistique annuelle, dont les résultats ne sont pas connus assez tôt.

Pour remédier à ce problème, le nouveau PSE entend ; (i) revenir à un système de paiement par deux tranches successives, la première représentant 60 % de la subvention précédente, payée en octobre, la seconde permettant l'ajustement en fonction des effectifs, payée en janvier ; (ii) réviser la clé d'allocation des montants des subventions en fixant un niveau plancher qui sera majoré d'un montant variable en fonction de la taille de l'école et de ses performances. Cette clé sera définie dans le manuel actualisé de procédure de gestion des subventions.

La structure d'exécution va également étudier les perspectives offertes par le développement du paiement par téléphonie mobile. Ces nouvelles pratiques devraient permettre de réduire les transferts de fonds en espèces depuis les IRE et de gagner en sécurité, en rapidité et en traçabilité.

⁵⁵ Les petites écoles étaient pénalisées car n'accédant pas à des ressources suffisantes leur permettant de conduire des activités d'amélioration des enseignements/apprentissages

8. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

L'architecture institutionnelle du PSE répond à plusieurs contraintes et objectifs :

- la nécessité d'assurer la cohérence entre le développement du secteur et les politiques plus globales du pays, telles qu'elles peuvent s'exprimer à travers le DSRP, par exemple ;
- la nécessité d'un fonctionnement très opérationnel et sécurisé, capable de gérer pendant une période assez longue et sur tout le territoire national un programme lourd d'investissements sur la base de sources de financement multiples ;
- la volonté d'accompagner le mouvement de déconcentration et de décentralisation qui dépasse le seul secteur de l'éducation et qui lui est très bénéfique ;
- la nécessité de garder une cohérence dans l'avancée d'un programme dans un secteur dont la gouvernance est dispersée entre plusieurs ministères aux frontières fréquemment évolutives ;
- la volonté d'entretenir un dialogue sectoriel fluide, régulier et franc avec les partenaires techniques et financiers comme avec la société civile.

La multiplicité de ces objectifs se traduit par une certaine complexité institutionnelle. L'architecture institutionnelle du PEPT et du PSE a évolué depuis le début des années 2000. Elle s'est stabilisée récemment et le manuel d'exécution du PSE la décrit dans tous ses détails.⁵⁶

Les dispositions institutionnelles ci-dessous décrites sont prévues pour (i) la coordination et la mise en œuvre des activités du FoCEB (financement PME, AFD, Unicef) (ii) la coordination et le suivi du programme sectoriel intérimaire.

8.1. Gestion du Fonds Commun pour l'Éducation de Base

Dans le cadre du PSE2 2015-2017, l'organisation de l'Unité de Coordination du FoCEB vise un transfert progressif des compétences et des responsabilités vers les structures pérennes dans la mise en œuvre des activités du programme. L'objectif est qu'à terme elles assument l'entière responsabilité de la gestion des futurs programmes. Les dispositions qui seront prises pour assurer la gestion et le pilotage du PSE2 sont décrites ci-dessous :

Ancrage : Placée sous l'autorité du Secrétaire Général (SG) du MEPU-A, la gestion du FoCEB sera la responsabilité d'une Unité de Coordination de Projet (UCP) dirigée par un Coordonnateur appuyé par un Assistant-Coordonnateur, tous deux fonctionnaires de l'État. Elle comportera également un spécialiste en S&E et (fonctionnaire) et Secrétariat administratif.

Pour ce qui est de la gestion fiduciaire le coordonnateur s'appuierait sur deux Experts nationaux : le premier sera chargé de la gestion financière et appuyé par un comptable et un Assistant comptable, tous deux fonctionnaires de l'État. Le second en charge de la passation de marchés, sera assisté par un Analyste en Passation de Marchés, de préférence fonctionnaire ou contractuel en cas d'absence de profil correspondant au sein du service public.

⁵⁶ Manuel d'exécution du PSE, octobre 2011, p. 18 et s.

Chaque expert se verra associé deux homologues de la DAF, lesquels seront graduellement renforcés dans leurs capacités et simultanément mis en responsabilité sur la gestion fiduciaire du programme dans le cadre d'un plan de transfert de compétences. Le MEPU-A mobilisera un consultant pour préciser les plans de renforcement de capacités de ses services.

Pour ce faire, le MEPU-A va proposer la restructuration de la DAF en collaboration avec le Ministère des Finances et la Direction Nationale du Budget, afin que les chefs de section Finances, Marchés et Matériel soient impliqués dans la gestion fiduciaire du FoCEB. Le MEPU-A définira très précisément ses besoins au MEF et au MDB afin de s'assurer que les services des DAF seront dotés de personnels présentant un minimum de pré requis (à définir avec les experts) leur permettant de recevoir le transfert de compétences des experts. Les autorités devront également être sensibilisées et adhérer formellement au principe que les agents délégués dans ce cadre seront très largement mobilisés par ces nouvelles attributions dans leur temps global de travail.

Le mécanisme de transfert et de responsabilisation de la DAF est cohérent avec le plan d'action triennal de réforme de la gestion des finances publiques (PAT 2014-2016) du Gouvernement et est tributaire de la mise en œuvre de ce plan. La responsabilisation de la DAF tiendra compte des capacités de départ limitées.

La dépendance du mécanisme de transfert de compétences face au PAT constitue un facteur d'incertitude (en cas de retard ou de dérapage dans l'application du PAT) susceptible de ralentir ou de contrarier la prise effective de responsabilités de la DAF au terme du transfert. Toutefois, l'éducation étant un secteur pilote de cette réforme, des concertations régulières entre les ministères de l'éducation et leurs partenaires en charge des Finances et du Budget permettront de prendre des mesures correctives.

Enfin, la question du positionnement physique (proximité) des experts et de la Coordination auprès des structures pérennes concernées sera également résolue pour que le transfert soit plus efficace.

8.2. Exécution technique du PSE

L'organisation repose sur la direction nationale de l'enseignement élémentaire (DNEE) qui aura la responsabilité globale de la composante « Accès », l'Inspection Générale (IGE) sera responsable de la composante « Qualité », et la cellule CDMT responsable de la composante « Gestion ». Les composantes « Accès », « Qualité » et « Gestion » seront mises en œuvre par les directions techniques du MEPU-A concernées en lien avec l'assistant coordonnateur et la DAF, pour renforcer les capacités à maîtriser la dimension fiduciaire des activités du FoCEB les concernant. Elles pourront bénéficier, selon les besoins émis, d'appuis ponctuels, notamment dans le cadre du recours à un contrat cadre facilitant la mobilisation d'expertise.

Les postes d'experts « Accès », « Qualité » et « Gestion » (fonctionnaires sous primes) positionnés actuellement entre le coordonnateur et les Directions techniques, disparaissent dans la nouvelle organisation. Les directions techniques continueront de s'appuyer sur des prestations ponctuelles d'experts pour certains aspects de leurs composantes. Les profils des experts et des homologues seront définis et le recrutement sera effectué par le MEPU-A.

Les plans de transfert de compétences qui formaliseront les relations fonctionnelles entre experts et homologues seront élaborés après la réalisation de certaines conditions préalables, à savoir :

- L'identification des profils des experts à recruter ;
- Le recrutement compétitif des experts selon les procédures de la BM (qui s'appliquent au FoCEB) par le MEPU-A ;
- La formation préalable des experts à leur mission de "transférants" ;
- L'identification avec les experts des profils de leurs homologues fonctionnaires ;
- L'affectation ou le recrutement des homologues.

Pour l'élaboration du plan global de renforcement des capacités (incluant les plans de transfert spécifiques), le ministère va mobiliser l'appui d'un consultant. Le MEPU-A prévoit des évaluations périodiques (une au moins par an) pour s'assurer de l'appropriation des techniques et procédures de gestion du programme par les services avant la fin de la période transitoire. Cette évaluation se fera à deux niveaux :

(i) au niveau du renforcement des capacités global: Cette évaluation serait du ressort du Spécialiste en Suivi Evaluation sous l'autorité du Coordonnateur ; Elle constituera un indicateur de suivi du transfert de compétences. Il est toutefois envisageable de mobiliser le Consultant qui aura appuyé le MEPU-A dans l'élaboration du plan pour une évaluation annuelle de sa mise en œuvre.

(ii) au niveau de la progression individuelle : L'évaluation se fera sur la base d'un entretien permettant de faire une revue conjointe des acquis par l'expert et son homologue en présence d'un tiers évaluateur et du Secrétaire Général. L'objet étant de faire le point sur le niveau d'acquisition des compétences ciblées et d'identifier les remédiations éventuelles nécessaires.

8.3. Coordination sectorielle du PSE

Le schéma de coordination s'articule autour de trois instances :

- **Le Comité interministériel de pilotage et de coordination (CIPC).** Ce comité est présidé par le ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur, et comprend les autres Ministres du secteur ainsi que les représentants des Ministères partenaires en charge des Finances, du Budget et de la Fonction Publique. Le Comité se réunit semestriellement et veille à la bonne exécution du Programme Sectoriel et à la concertation de l'ensemble des acteurs.

- **Le Comité Stratégique National de l'Education (CSNE).** Il se réunit trimestriellement et est composé des Secrétaires Généraux des ministères du secteur, des représentants de la primature, des ministères partenaires, du chef de file des PTF et du forum guinéen des partenaires de l'éducation. Il est chargé de veiller à la conformité des plans d'actions annuels budgétisés aux objectifs du Programme sectoriel et aux stratégies retenues. Il évalue régulièrement l'efficacité de ces stratégies et propose des ajustements éventuellement nécessaires.

La Coordination Sectorielle du PSE. Elle comprend un coordonnateur et un Secrétariat administratif et s'appuie, pour la planification annuelle et le reporting technique et financier, sur les équipes CDMT et Suivi/Evaluation du MEPU-A. Ce dernier mutualisant ainsi cette expertise

avec les deux autres ministères (ETFP et ESRS), et sur les BSD (bureaux de stratégies de développement) ou services de planification des trois ministères (points focaux sectoriels).

9. SUIVI ET EVALUATION

Plusieurs matrices d'indicateurs étaient en usage à la Coordination Nationale du PSE, en fonction des modalités particulières de suivi mises en place par différents partenaires techniques et financiers. La nouvelle matrice fédère les trois anciennes, en ayant pris soin d'éviter les redondances.

Pour certains indicateurs, la forme de présentation retenue ici peut différer de celle précédemment employée (taux désagrégés par genre Vs indices de parité, par exemple), dans un but de simplification. Enfin, le dernier critère de choix des indicateurs tient à sa disponibilité dans les services chargés des statistiques et de la planification.

Dans le cadre de l'amélioration du dispositif de pilotage et de suivi sectoriel, les instances de pilotage et de coordination seront implantées au niveau des communes urbaines et rurales. Cette innovation, s'appuiera sur les résultats de l'expérimentation encourus dans la préfecture de Téliélé avant sa généralisation à partir de 2016. Aux niveaux préfectoral et régional des dispositions seront prises pour la tenue régulière des sessions statutaires (CPPE et CRPE) qui seront inscrites dans les PAAB. Ces sessions examineront les questions prioritaires de l'éducation dans leurs zones respectives telles que le redoublement, la scolarisation des filles, l'utilisation optimale des enseignants. Le rapport annuel de performance du secteur intégrera les résultats de ces instances en vue d'une meilleure lisibilité des progrès et contraintes du secteur. En outre, les rapports des instances de pilotage et de coordination des autres sous-secteurs : Préscolaire (Groupe Thématique Préscolaire), Technique professionnel (Convention annuelle, Conseils des établissements, Comité de pilotage des projets) et Supérieur (Conseils des Institutions et Conférence des Recteurs et Directeurs des IRS) seront pris en compte. A ce titre, un canevas type de rapport sera produit et mis à la disposition des instances pour faciliter la consolidation.

Les capacités des instances de pilotage et de coordination seront renforcées. Le responsable Suivi-évaluation du FoCEB travaillera étroitement avec les services statistiques des différents ministères en vue de la production des indicateurs. Un rapport de performance du système éducatif sera élaboré et diffusé chaque année conjointement par la Cellule CDMT et le responsable suivi-évaluation. Ce rapport sera partagé avec le Forum Guinéen des Partenaire en Education (FGPE), incluant les représentants de la société civile et servira de document de base pour la tenue des revues sectorielles.

La matrice ci-dessous a été retenue pour structurer le dialogue sectoriel et assurer le suivi du PSE2 :

Tableau 24 : Indicateurs de résultats du PSE

COMPO SANTE	PROGRA MME	N°	Indicateurs	Valeur de référence	Cibles		
					2015	2016	2017
ACCES ET EQUITE	PRESCOLAIRE E	1.1	Taux Brut de Préscolarisation	10,7% (2012)	13,2%	13,9%	14,6%
		1.1.1	% d'enfants dans le communautaire	12,8% (2013)	14,0%	14,6%	15,2%
		1.1.2	% des sdc au communautaire	10,2% (2013)	13,40%	14,40%	15,50%
	PRIMAIRE	1.2.a	Taux Brut de Scolarisation au Primaire	82,10%	86,8%	88,8%	90,8%
		1.2.b	Taux Brut de Scolarisation au Primaire (Rural)	62,8%	69,3%	72,2%	75,6%
		1.2.c	Taux Brut de Scolarisation au Primaire (Filles)	73,5%	93,1%	94,0%	94,3%
		1.2.d	Taux Net de Scolarisation au Primaire	66,3%	68,7%	70,7%	72,7%
		1.2.1.a	Taux Brut d'Accès au Primaire	84,1% (2012)	90,1%	92,0%	94,0%
		1.2.1.b	Taux Brut d'Accès au Primaire (Filles)	79,72%	86,0%	88,5%	91,0%
		1.2.1.c	Taux Net d'Accès au Primaire	46,0%	49,0%	50,9%	52,9%
		1.2.2	Taux Brut d'Accès au Primaire en zone rurale	68,6% (2012)	80,4%	84,3%	88,2%
		1.2.3	Indice de parité filles/garçons dans le TBA	0,88 (2012)	0,92	0,93	0,95
		1.2.4	% d'enfants porteurs de handicaps parmi les élèves du primaire	12,48 % (2013)	13,5%	14,6%	15,0%
	SECONDAIRE 1	1.3.a	Taux Brut de Scolarisation au Collège	44,2%	49,3%	51,8%	54,4%
		1.3.b	Taux Brut de Scolarisation au Collège (Filles)	33,3%	38,2%	40,9%	43,7%
		1.3.1	Taux de transition effectif primaire/collège	64,9 % (2013)	74,1%	75,1%	77,1%
		1.3.2.a	Indice de parité rural/urbain dans le TBA	0,46 (2012)	0,61	0,62	0,63
		1.3.3.b	Taux Brut de Scolarisation au Collège en zone rurale	19,5% (2013)	26,6%	30,2%	33,8%
	SECONDAIRE 2	1.4.a	Taux Brut de Scolarisation au Lycée	28,0%	28,6%	28,7%	28,9%
		1.4.b	Taux Brut de Scolarisation au Lycée (Filles)	18,8%	20,3%	20,8%	21,2%
		1.4.1	Taux de transition effectif collège/lycée	79% (2012)	76,9%	73,9%	72,5%
		1.4.2.a	Taux Brut d'Accès en 1 ^{ème}	29,6%	22,2%	21,6%	23,2%
		1.4.2.b	Taux Brut d'Accès en 11 ^{ème} en zone rurale	6,50%	4,2%	4,4%	6,7%
	ETFP	1.5	Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants	314	445	483	517
		1.5.1.a	% d'apprenants dans l'ETFP par rapport aux élèves du Secondaire	5,5%	7,3%	7,7%	7,9%
		1.5.2.b	Nombre d'apprenants du type A	15 954	27 368	31 172	34 977
		1.5.3.c	Nombre d'apprenants du type B	11 520	15 037	16 101	17 165
		1.5.4.d	Nombre d'apprenants dans la formation professionnelle de courte durée	1 134	6 194	7 880	9 567
		1.5.2.e	% de filles parmi les nouveaux inscrits à l'ETFP	46,7%	49,5%	49,9%	50,2%
		1.5.3	% de placement des apprenants en stage	50%	60,0%	70,0%	80,0%
	SUPERIE UR	1.6.1	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	826	826	826	826
		1.6.2	% de filles dans les effectifs étudiants	26% (2012)	30%	35%	45%
ALPHA	1.7.1	Nombre total de personnes alphabétisées par les différents modes d'alphabétisation	37 912	104 576	105 207	105 840	
	1.7.2	Nombre d'apprenants dans les centres NAFA	5528	6870	7317	7764	
	1.7.3	Nombre d'apprenants dans les CAP en situation de formation duale	1028 (2013)	2 162	4 729	7 701	
QUALITE ET PERTINENCE	PRESCOLAIRE	2.1.1	% Educateurs certifiés des ENI par rapport au personnel d'encadrement	11,2% (2013)	11%	11%	15%
		2.1.2	% d'éducateurs ayant bénéficié d'appui conseil	30% (2013)	40%	50%	60%
		2.1.3	Ratio Kits/groupe pédagogique	0,1	0,65	0,83	1,00
	PRIMAIRE	2.2.a	Taux d'Achèvement du Cycle primaire	58,5%	65,1%	67,9%	70,7%
		2.2.b	Taux d'Achèvement du Cycle primaire (Filles)	50,9%	57,6%	60,3%	62,2%
		2.2.c	Taux d'Achèvement du Cycle primaire en Zone Rurale	42,3%	45,5%	47,6%	50,5%
		2.2.1	Ratio manuels/élève	4	5	5	5
2.2.3	Taux de réussite des élèves en lecture au CP	11,5% (2013)	14,2%	17,6%	21,7%		

COMPO SANTE	PROGRA MME	N°	Indicateurs	Valeur de référence	Cibles		
					2015	2016	2017
		2.2.4.a	Taux de survie jusqu'au CM2	76,2%	79,7%	81,6%	84,1%
		2.2.5.b	Taux de survie jusqu'au CM2 pour les filles	50,9%	57,6%	60,3%	62,2%
		3.2.3.a	Taux de redoublement au primaire	14,2% (2013)	12,6%	11,9%	11,2%
	SECONDAIRE 1	2.3.1	Nombre d'élèves par groupe pédagogique	75,3	74,5	72,5	70,7
		2.3.2	Ratio manuels/élève	1,3	5	5	5
		2.3.3	% d'élèves sortant du Collège qui s'orientent dans les profils scientifiques au Lycée	28% (2013)	35%	40%	45%
		3.2.4.b	Taux de redoublement au collège	25,6% (2013)	22%	20%	19%
	SECONDAIRE 2	2.4.1	Nombre d'élèves par groupe pédagogique	71,2	55,3	52,4	49,6
		2.4.2	Ratio manuels/élève	1,3	5	5	5
		2.4.3	% des élèves des profils scientifiques parmi les admis au BAC	32% (2012)	40%	45%	50%
	ETFP	3.2.5.c	Taux de redoublement au lycée	26,5% (2013)	23,6%	22,5%	21,4%
		2.5.1	Nombre de formateurs formés		540	2 160	2 700
		2.5.2	% d'insertion professionnelle des diplômés de l'ETFP	22,80%	27%	32%	37%
		2.5.3	Part des dépenses courantes de l'ETFP dans les dépenses courantes de l'éducation	4,9%	5,9%	6,2%	6,5%
	SUPERIE UR	2.6.1	% d'insertion professionnelle des diplômés du supérieur	39% (2012)	40%	45%	50%
		2.6.2	Ratio Etudiants par enseignant de rang magistral	332 (2012)	302	266	239
	ALPHA	2.7.1	Taux de réussite à l'évaluation finale dans les centres d'Alphabétisation	88% (2013)	90%	93%	95%
		2.7.2	Taux de réussite à l'évaluation finale dans les centres NAFA	12% (2013)	25%	30%	40%
		2.7.3	Nombre d'alphabétiseurs qualifiés	0	750	1500	2250
	PILOTAGE ET COORDINATION	3.1.1	Dépenses courantes du secteur en % des ressources propres de l'Etat	14,8% (2012)	18,5%	18,9%	19,2%
3.3.1.a		Taux d'utilisation des enseignants du Primaire	94% (2013)	95%	95%	95%	
3.3.2.b		Coefficient de détermination de l'allocation des enseignants aux élèves du Primaire	0,808 (2013)	0, 810	0, 812	0,814	
3.4.1.a		Nombre moyen de sessions des organes de pilotage et de coordination	0	2	2	2	
3.4.2.b		% de recommandations mises en œuvre	0	50%	60%	70%	

Source : Cadre logique et modèle de simulation

10. ANALYSE DES RISQUES

10.1. Risques fiduciaires

L'exécution du FoCEB ne présente pas de risque fiduciaire majeur pour les dépenses sur ressources extérieures, qui seront gérées par la Coordination du FoCEB. Les mécanismes de garantie fiduciaire existent et ont déjà été expérimentés. L'exécution se fait suivant un manuel de procédures qui sera à nouveau révisé (la dernière révision est intervenue en 2011) et conforme aux exigences de la Banque Mondiale.

La Coordination du FoCEB comprend un spécialiste de gestion financière et un spécialiste de passation de marchés, elle fait l'objet d'audits externes réguliers sur une base annuelle. Dans le cadre des nouveaux financements les besoins / profils de poste seront actualisés et les spécialistes seront choisis conformément au manuel de procédures de la Banque Mondiale.

10.2. Risque d'inexécution

Sur le plan des dépenses, le PTAB ne comprend pas d'activités pour lesquelles il serait nécessaire de créer et d'expérimenter un procédé d'exécution nouveau.

Il contient en revanche des activités, mais en nombre et en volume limités, pour lesquelles le financement reste à rechercher, ce qui correspond au gap de financement identifié par le modèle de simulation. Un certain risque d'inexécution pèse donc sur ces activités. C'est la raison pour laquelle le PSE a prévu une recherche active de nouveaux financements : Elaboration de projets pour la recherche de financement, contacts avec des nouveaux partenaires, bailleurs émergents, ONG ou fondations, en fonction des programmes de travail et des priorités de ces organisations. Chaque revue annuelle fera le point sur l'état d'avancement de cette recherche de financements élargis.

10.3. Risques politiques

La période actuelle marque une sortie de crise politique et institutionnelle. Il est heureux de noter que le pays renoue avec un fonctionnement constitutionnel normal et que les instances de gouvernance ne sont pas contestées dans leur légitimité. Toutefois, la persistance de la pauvreté pourrait entraîner des risques de crise en lien avec les prochaines échéances électorales (communale, communautaire et présidentielle). Le PSE tient compte de ce risque pouvant peser sur son exécution.

Les mesures permettant de contenir ce risque ou de le réduire sont au nombre de trois :

- le contenu du programme lui-même est orienté vers la réduction des disparités et vers l'équité dans l'exercice du droit à l'éducation. La communication organisée autour du PSE mettra en avant cet objectif d'équité, de façon à rendre populaires et incontestables les finalités qu'il poursuit ;

- le pilotage opérationnel du PSE revient à sa Coordination Nationale, qui est un organe administratif et technique sans lien direct avec les détenteurs de mandats politiques. Les divers troubles traversés pour le pays depuis 2008 n'ont du reste jamais entamé les capacités de la Coordination Nationale ni interrompu ses travaux ;
- les conventions par le truchement desquelles le Gouvernement a délégué à l'UNICEF une partie de l'exécution du PSE en 2010 pourraient être réactivées à titre subsidiaire sans délai dans l'hypothèse où l'agence de supervision ou la Coordination Nationale se trouvaient empêchées de jouer leur rôle dans l'exécution.

10.4. Prévention des risques liés aux situations d'urgence

Les situations d'urgence (aléas climatiques ou telluriques, troubles sociaux ou politiques) affectent régulièrement le fonctionnement du système éducatif, dans la plupart des cas à un ou à quelques endroits localisés du système. Il est donc nécessaire d'adopter des stratégies qui réduisent les risques de catastrophes, créent une culture de paix et garantissent au mieux la résilience du système éducatif. Il s'agit de protéger les écoles dans des situations d'urgence et de continuer à fournir un accès à l'éducation. Le PSE1 a inscrit des actions en faveur des réparations d'urgence suites aux tornades et à d'autres catastrophes. Ces actions méritent d'être complétées et inscrites dans une dynamique plus globale d'intégration de stratégies de prise en compte de la réduction des risques de catastrophes et conflits.

Les options stratégiques retenues sont :

- la réalisation d'une étude sur les risques et conflits affectant le système éducatif. Cette étude recensera tout d'abord les incidents survenus sur une période de référence, en établira la cartographie, en proposera un classement par catégories, en quantifiera les conséquences (jours perdus, nombre d'enfants contraints à changer d'école, résultats scolaires, coûts directs et indirects d'un retour à la normale, etc.) et identifiera les dispositions qui auraient pu permettre d'éviter l'événement ou d'en limiter les effets. L'étude inclura également une analyse des normes permettant au système éducatif de mesurer l'acquisition de compétences liées au vivre-ensemble et à la citoyenneté en vue de la promotion de la paix et de la cohésion sociale ;
- le développement d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes et de conflits organisée en plusieurs volets : (i) préparation aux urgences (veille et diffusion rapide des informations d'alerte précoce, modalités de mobilisation rapide de crédits et de passation de marchés, logistique) ; (ii) prévention (communications sur les interventions à mettre en œuvre pour diminuer l'impact des crises sur le système éducatif) ; (iii) promotion de la cohésion sociale (sur la base des résultats de l'analyse des risques et des conflits). Cette stratégie sera articulée aux dispositifs mis en place par ailleurs dans les administrations publiques aux niveaux déconcentrés ou centraux ;
- le développement des capacités des acteurs à tous les niveaux du système éducatif pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophes et de conflits ;

- l'intégration dans le SIGE, des indicateurs permettant de mesurer l'impact des crises sur le système éducatif et d'informer les décideurs et les acteurs sur les actions de remédiation à développer et à mettre en œuvre.